



2012-2013



Guide de l'étudiant 2012 - 2013

2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
Tél. 01 49 40 67 89
Fax 01 48 21 04 46
www.univ-paris8.fr

La vice-présidence étudiante est une interface entre les étudiants et les instances et composantes de l'université. Sa mise en place en 2006 exprime la volonté de notre université à associer pleinement les étudiants à la vie universitaire.

En effet, l'université est un lieu de transmission du savoir et des connaissances, mais aussi un espace d'engagement citoyen, syndical et associatif.

Le vice-président étudiant est élu au sein du Conseil des études et de la vie universitaire, il veille, avec l'ensemble des élus à réunir les conditions nécessaires à la réussite des étudiants de notre université et à l'amélioration de la vie universitaire.

Le vice-président étudiant préside le bureau de la vie étudiante qui regroupe l'ensemble des élus étudiants de l'université. C'est grâce à un travail quotidien et collectif que les élus étudiants militent pour répondre aux attentes des étudiants en termes d'accueil et d'accompagnement, d'information et d'animation de la vie du campus.

Le rôle du vice-président étudiant est aussi de défendre les droits des étudiants. N'hésitez pas à le contacter pour toute difficulté individuelle ou collective.

Contact :

Maison de l'étudiant – Salle ME-07

Tél. 01 49 40 71 49 – Portable 06 63 85 44 98

vpe@univ-paris8.fr



L'université Paris 8 est l'une des treize universités françaises à dominante sciences humaines et sociales. Elle est aussi l'héritière du Centre universitaire expérimental de Vincennes, fondé en 1969 par les plus éminentes figures intellectuelles de la deuxième moitié du XX^e siècle. L'expérimentation scientifique et l'innovation pédagogique caractérisent encore pleinement aujourd'hui Paris 8.

La mission de notre université est de vous offrir une formation supérieure de haute qualité, la possibilité de développer une analyse critique du monde contemporain, une ouverture sur la vie citoyenne, vous offrir plus les moyens d'acquérir des savoirs et des compétences qui garantissent votre insertion sociale et professionnelle.

Espace de production et de transmission des connaissances, l'université vous offre également une formation à la recherche, par la recherche et pour la recherche. L'ensemble des diplômes proposés à Paris 8 est adossé à ses 35 équipes de recherche fédérées en 4 écoles doctorales.

Notre offre de formation est structurée en six domaines pluri- et interdisciplinaires : « Arts », « Lettres et langues », « Sciences humaines et sociales », « Sciences, technologies, santé », « Culture et communication », « Droit, économie, gestion ». L'université vous propose 22 licences, 32 masters avec 69 spécialités, 6 DUT, 11 licences professionnelles.

Afin de travailler dans les meilleures conditions notre bibliothèque universitaire vous accueillera tout au long de l'année, mettra à votre disposition un fonds général composé de plus de 400 000 ouvrages. Son équipe vous accompagnera dans toutes vos recherches documentaires.

En entrant à l'université, vous intégrez une communauté constituée d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs et techniques, dont la vocation première est de vous offrir les meilleures conditions d'études.

« Université-Monde », Paris 8 ne compte pas moins de 157 nationalités représentées parmi vous. Cette dimension internationale est une des plus grandes richesses de notre université. Afin de favoriser la mobilité étudiante, le service des relations internationales vous accompagnera dans toutes vos démarches et vous indiquera les possibilités de bénéficier d'une mobilité internationale et des accords de coopération avec de très nombreuses universités étrangères partenaires.

Établissement d'enseignement supérieur et de recherche, l'université est aussi un lieu de vie et le siège de nombreuses associations. Son ouverture d'esprit et sa liberté de ton font de Paris 8 un lieu de débat, de réflexion et de création permanents. L'université propose de nombreuses activités à tous les membres de sa communauté, un enrichissement intellectuel et culturel, à travers colloques, spectacles, expositions, ateliers d'écriture, etc.

Enfin, en vous inscrivant à Paris 8 qui est l'un des membres fondateur du campus Condorcet, vous rejoignez un établissement qui participe à la création du plus grand Campus SHS d'Europe, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2016.

Que chacun d'entre vous trouve à Paris 8 la voie de la réussite, un épanouissement intellectuel, une formation et un parcours qui ouvrent grand les portes du monde professionnel.

Cher(e)s étudiant(e)s,

Bienvenue à l'Université ! Vous faites vos premiers pas au cœur d'un lieu de savoir et d'innovation que je souhaite être un lieu vivant, d'échanges et de créativité.

La Seine-Saint-Denis est le laboratoire de la France de demain : métissée, diverse et audacieuse. Vous êtes cette jeunesse qui en fait l'avenir.

Les obstacles sont encore bien trop nombreux pour les étudiants d'aujourd'hui : difficulté à trouver un logement ou à se soigner, dépendance vis-à-vis d'un petit boulot ou de sa famille...

Je souhaite qu'enfin ce pays puisse permettre à chaque jeune de devenir autonome. Il faut s'en donner les moyens et surtout considérer la jeunesse comme une richesse. C'est ce que nous avons choisi de faire en plaçant l'Éducation au cœur des priorités du Conseil général.

L'Université Paris 8 - St-Denis a aussi fait le choix d'une Université ouverte, innovante qui place la réussite de ses étudiants au centre de ses préoccupations. En développant une recherche pluridisciplinaire d'excellence de haut niveau, elle participe à l'élévation générale du niveau d'études et promeut une société de progrès.

Je suis, moi aussi, déterminé à faire de la Seine-Saint-Denis un territoire d'excellence en y développant des filières d'innovation et de recherche créatrices d'emplois.

Je vous invite à vous engager activement dans vos études mais aussi dans la vie universitaire et étudiante. Je suis certain que vous y trouverez les ressources pour vous accomplir pleinement dans votre vie professionnelle et personnelle.

Claude Bartolone
Député,

Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Chers étudiantes et chers étudiants,

Soyez avant tout les bienvenus à Saint-Denis, une ville jeune et multiculturelle dont plus de 100 000 habitants et autant d'usagers construisent chaque jour la vitalité.

Depuis plus de 30 ans, les étudiants de Paris 8 font partie de ce quotidien, et en particulier dans les champs culturels et associatifs. Chaque année nous multiplions des initiatives communes dans le cadre d'une charte liant la ville et l'université, afin de développer les occasions d'échange et de dialogue, toujours plus nombreuses.

Terre de travail et de métissage, terre de création du berceau du gothique aux cultures urbaines, lieu de naissance du logement social, Saint-Denis poursuit son histoire dans un renouveau dont les grandes orientations renforcent davantage encore la cohérence. Lieu d'accueil de la Cité européenne du cinéma et en son sein de l'Ecole Louis Lumière, notre territoire comptera également demain aux côtés de Paris 13, Paris 8, le Campus Condorcet et ses 15 000 chercheurs, étudiants et personnels que préfigure dès 2012 l'ouverture de la Maison des Sciences de l'homme. Autant de perspectives propres à nourrir un dialogue avec les enseignements de Paris 8.

Votre présence est un atout pour notre ville dont elle favorise le dynamisme et un atout pour vous, jeunes étudiants, auxquels s'ouvre un territoire en pleine modernité, jeune, populaire et cosmopolite.

Je vous souhaite à toutes et à tous de nombreuses découvertes ainsi que mes meilleurs vœux de succès dans le chemin que vous prenez aujourd'hui.

Didier Paillard
Maire de Saint-Denis
Vice-président de Plaine commune

Un territoire tourné vers l'avenir

L'université Paris 8 où vous engagez vos études se situe sur un territoire qui a choisi la coopération pour ouvrir à tous des perspectives plus larges. 8 villes ont mutualisé leurs atouts au sein de Plaine Commune, la deuxième communauté d'agglomération en Ile-de-France (346 000 habitants, 14 000 entreprises) et un véritable bassin de vie. En 2013 Plaine Commune s'élargira au sud-ouest du département de la Seine-Saint-Denis en intégrant la ville de Saint-Ouen.

Je souhaite que vous puissiez profiter des atouts de l'ensemble de ce territoire notamment des équipements publics qui y sont implantés où s'y planteront dans les prochaines années mais aussi de la vie culturelle riche et diverse qui vous est ouverte.

Vous êtes partie prenante du deuxième pôle universitaire (après Paris) de l'Ile-de-France : les deux universités Paris 8 et Paris 13 Nord¹ (Villetaneuse) rassemblent 40 000 étudiants, 1 700 enseignants-chercheurs, 70 laboratoires de recherche en sciences exactes et en sciences humaines. Un pôle qui se développe (en particulier sur la Plaine Saint-Denis, dont le CNAM et la MSH sont des éléments majeurs) sur des synergies rendues possibles par les réseaux qui se sont constitués depuis 7 ans.

Que dire aujourd'hui des perspectives de développement qui se présentent, avec l'ambition scientifique du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Paris Lumières » regroupant les deux universités Paris Ouest Nanterre La Défense et Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

Le territoire se dote de nouvelles réalisations importantes comme le bâtiment qui accueille les Archives nationales à Pierrefitte, à deux pas de l'université Paris 8, ouvert au grand public en 2013. Ainsi que le Campus Condorcet qui réunira universités et grandes écoles en sciences sociales à Aubervilliers, Paris et Saint-Denis. Ce site se développera en synergie avec les nombreuses activités présentes sur le territoire, tout en confortant les campus de Paris 8, de Paris 13 et de celui du CNAM.

Vous êtes aussi au cœur d'un territoire, qui au sein de la métropole francilienne, va construire, un pôle de développement de rang mondial, sur les industries de la création, tant sur les champs de l'audiovisuel, du cinéma, de l'animation numérique, les jeux vidéos que sur ceux des cultures urbaines, de la mode et de l'artisanat d'art.

D'avance je vous invite à un rendez-vous annuel, en octobre dans le cadre de la fête de la science « Savante Banlieue » qui met en valeur tout le potentiel universitaire et de recherche de notre territoire.

Je vous souhaite un parcours universitaire et personnel le plus riche possible, sur un territoire qui offre de belles perspectives d'avenir notamment en termes de recherche, de création et d'innovation.

Patrick Braouezec
Président de Plaine Commune

1. Au sein de son PRES Sorbonne Paris Cité.

Les étudiants (22 249)^{1,2,3,4}

| UFR et instituts | Groupes de disciplines | Licences ² L1-L2-L3 | Masters M1-M2 | Divers ³ | Total hors doctorats |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|------------------|---------------------|-------------------------|
| UFR AES-EG | Administration, économie, gestion | 1 120 | 442 | 4 | 1 566 |
| UFR ARTS | Disciplines artistiques, philosophie | 2 238 | 1 330 | 135 | 3 703 |
| UFR CC | Culture et communication | 757 | 263 | 44 | 1 064 |
| UFR LLCE-LEA | Langues, langues appliquées | 1 198 | 273 | 54 | 1 525 |
| UFR MITSIC | Maths, informatique, technologies | 461 | 419 | 3 | 883 |
| UFR PAE | Droit | 616 | 197 | 46 | 859 |
| UFR PSYCHOLOGIE | Psychologie | 734 | 348 | 17 | 1099 |
| UFR SDL | Sciences du langage | 175 | 150 | 17 | 342 |
| UFR SEPF | Sc. éducation, psychanalyse, FLE | 163 | 532 | 91 | 786 |
| UFR TES | Géo, anthropo, droit santé, handicap | 294 | 454 | 29 | 777 |
| UFR TEXTES ET SOCIÉTÉS | Histoire, littératures, sc. politique, sociologie | 1 476 | 506 | 42 | 2 024 |
| IED (enseignement à distance) | Psychologie, droit, sc. éducation, informatique | 4 031 | 825 | 44 | 4 900 |
| IEE | Études européennes, commerce international | 59 | 316 | 22 | 397 |
| IFG | Géopolitique | 0 | 145 | 0 | 145 |
| IUT de Tremblay | | 292 | 0 | 0 | 292 |
| IUT de Montreuil | | 404 | 0 | 0 | 404 |
| TOTAL | | 14 018 | 6 200 | 548 | 20 766 |

| Écoles doctorales | Doctorants ¹ |
|--|-------------------------|
| E.D. Esthétique, sciences et technologies des arts | 289 |
| E.D. Cognition, langage, interaction | 189 |
| E.D. Pratiques et théories du sens | 532 |
| E.D. Sciences sociales | 472 |
| Hors E.D. Paris 8 | 1 |
| TOTAL | 1 483 |

Les personnels

| | |
|--|-----|
| Emplois de personnels enseignants et enseignants chercheurs (tous grades confondus) | 914 |
| Emplois de personnels BIATOSS (bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, services sociaux et de santé) | 666 |

Les laboratoires et équipes de recherche

| |
|------------------------------------|
| 4 écoles doctorales |
| 35 équipes de recherche dont 7 UMR |

Source : Service Statistiques et Pilotage – Remontées SISE au 15 janvier 2012

1. Nombre d'inscriptions principales et secondes

2. Dont licences professionnelles et DUT

3. Formations HORS LMD (Diplômes d'université, préparations aux concours, HDR, programmes d'échanges internationaux, etc.)

4. Hors composante Formation permanente

Présentation du guide de l'étudiant de Paris 8

INTRODUCTION

- 3 Bienvenue à Paris 8
- 4 L'avenir c'est vous !
- 5 Saint-Denis s'ouvre à vous
- 6 Un territoire tourné vers l'avenir
- 7 Paris 8 en chiffres 2011-2012

1

SITUATION GÉOGRAPHIQUE, IMPLANTATIONS

- 13 Situation géographique de l'université
- 14 Règlement intérieur
- 18 Moyens d'accès au site principal de l'université
- 19 Plan de Saint-Denis
- 20 Plan des bâtiments du site principal
- 22 Moyens d'accès aux IUT de l'université
- 23 Situation géographique des IUT de l'université
- 24 Implantation des UFR et de leurs composantes
- 29 Services utiles aux étudiants

2

ADMISSION ET INSCRIPTIONS

- 33 L'admission
- 39 Les inscriptions
- 41 L'enseignement à distance
- 42 Auditeur libre
- 43 La sécurité sociale des étudiants

3

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

- 47 Organisation générale des études
- 48 Schéma des études à Paris 8
- 49 Le LMD c'est quoi ?
- 50 Liste des diplômes délivrés
- 55 Règles de scolarité

4

LA RECHERCHE

- 61 La recherche – Le conseil scientifique
- 62 Le service général de la recherche
- 63 Centre de mobilité Paris Nord
- 64 Les écoles doctorales
- 65 La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

STRUCTURES ET VIE DE L'UNIVERSITÉ

- 69 Composantes de l'université
- 70 Fonctionnement de l'université
- 72 Organigramme de l'université Paris 8

5



SERVICES DE L'UNIVERSITÉ ET VIE DE L'ÉTUDIANT

- 77 Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
- 78 La maison de l'étudiant
- 79 Le service de la vie étudiante
- 80 La bibliothèque universitaire
- 83 La formation permanente
- 85 Accueil des adultes en reprise d'études
- 86 La validation des acquis
- 87 La démarche VAE diplômante à Paris 8
- 88 Alternance Université-Entreprise
- 89 Informatique pour tous
- 90 Le service universitaire de formation initiale et continue pour l'enseignement
- 91 Le service des relations et de la coopération internationales
- 95 Les presses universitaires de Vincennes
- 96 Le service communication
- 97 Le service d'action culturelle et artistique
- 99 Le service universitaire des activités physiques et sportives
- 100 Le service accueil handicap
- 101 Le service social du CROUS
- 102 Les bourses et les aides financières
- 106 Le logement universitaire
- 107 La restauration universitaire
- 108 L'infirmerie
- 109 Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
- 110 Vie associative et citoyenneté étudiante
- 111 Les associations étudiantes
- 117 Adresses utiles aux étudiants

6



ÊTRE ÉTUDIANT À SAINT-DENIS

- 121 Saint-Denis et son territoire
- 122 Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !

7





1

Situation géographique, implantations

- 13 > Situation géographique de l'université
- 14 > Règlement intérieur
- 18 > Moyens d'accès au site principal de l'université
- 19 > Plan de Saint-Denis
- 20 > Plan des bâtiments du site principal
- 22 > Moyens d'accès aux IUT de l'université
- 23 > Situation géographique des IUT de l'université
- 24 > Implantation des UFR et de leurs composantes
- 29 > Services utiles aux étudiants

Situation géographique de l'université

Le site principal de l'université Paris 8 est situé à Saint-Denis

Entrée de l'Université : rue Guynemer (face au métro)

Adresse postale : 2, rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

Tél. 01 49 40 67 89

Le domaine public de l'université est ouvert librement aux étudiants, aux enseignants, au personnel BIATOSS de l'université. Les invités et intervenants extérieurs sont autorisés à y pénétrer pour assurer les fonctions ou interventions que nécessite leur présence.

Le respect de ces règles contribue à la sécurité des usagers et l'université exercera tout recours judiciaire nécessaire à la sûreté de sa communauté.

Le service de sécurité exerce une permanence 365 jours sur 365, 24 h sur 24, pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Placé sous l'autorité du président, il est à la disposition de tous les usagers de l'université.

Il est composé de fonctionnaires assermentés, mis à la disposition de l'université par le rectorat de Paris, et de personnels appartenant à une société privée qui a été choisie à la suite d'un appel d'offre.

Ceux-ci sont amenés à prendre toutes les mesures de prévention ainsi qu'à effectuer toutes les interventions nécessaires.

● **Campus nord**

Hall d'entrée : 01 49 40 66 66

Bât B2 – salle 033 : 01 49 40 68 96

Bât C – salle 014 : 01 49 40 68 99

● **Campus sud**

Bât A – salle 058 : 01 49 40 62 40

● **Sécurité incendie**

Hall d'entrée : 01 49 40 71 00



● Règlement sur l'accès et l'usage du domaine public de l'université Paris 8

Art. 1^{er} : Le domaine public de l'université Paris 8 constitue un espace ouvert et librement accessible au public. Cet espace est prioritairement affecté aux besoins de la communauté universitaire. Il est mis à la disposition du public et de la communauté universitaire dans les conditions prévues par le présent règlement.

Les locaux d'enseignement de l'université sont à la disposition de toute la communauté universitaire ; aucun n'est à l'usage exclusif d'un département, d'une école ou d'un institut.

Art. 2 : En application du calendrier universitaire déterminé annuellement par le Conseil d'administration, le président arrête les dates d'ouverture et de fermeture de l'université au public et aux membres de la communauté universitaire.



Pendant les dates de fermeture de l'université, l'accès aux locaux de l'université est réservé aux seuls détenteurs d'une « convention d'entrée individuelle », délivrée par le président de l'université ou par une autorité qu'il a déléguée à cette fin.

Pour être valable, cette convention d'entrée doit être présentée par son bénéficiaire régulièrement muni de sa carte d'étudiant en cours de validité ou de sa carte professionnelle. Cette convention d'entrée précise les locaux accessibles et sa durée de validité.

Art. 3 : Sous réserve des nécessités de service, le stationnement des véhicules doit s'effectuer exclusivement sur les aires de parkings souterrains ainsi que sur le parking attenant au bâtiment B. Ce stationnement est soumis à l'obtention d'une carte d'accès valable pour l'année universitaire.

Cette carte est délivrée sur demande, par le directeur général des services, dans la limite des places disponibles, aux personnes énumérées ci-après dans l'ordre décroissant de priorité :

- étudiants et membres du personnel enseignant et BIATOSS handicapés ;
- membres du personnel enseignant et BIATOSS de l'université ;
- élus étudiants des conseils centraux ;
- autres usagers de l'université justifiant de contraintes particulières.

L'accès aux aires de parkings souterrains peut être refusé à certaines catégories de véhicules (GPL) et le stationnement autorisé ne peut excéder 48 heures consécutives.

Art. 4 : L'attribution des locaux aux associations est assurée annuellement par le président, sur proposition de la commission compétente du Conseil d'administration, selon les principes suivants :

- dans la limite des locaux disponibles, ceux-ci sont attribués prioritairement aux associations étudiantes ayant au moins un élu aux conseils centraux en tenant compte de leur représentativité respective au regard du nombre de voix obtenues aux dernières élections ;
- aucun local ne peut être attribué à une association à but politique ou confessionnel ;



- plusieurs associations peuvent être regroupées au sein d'une même salle ;
- les associations bénéficiant d'une salle doivent préalablement conclure une convention d'occupation du domaine public avec l'université déterminant les conditions de cette occupation.

Art. 5 : Toute personne ou organisme désirant offrir des biens et des services à titre onéreux aux membres de la communauté universitaire, sur le domaine public de l'université, doit préalablement obtenir une autorisation expresse du directeur général des services.

Cette autorisation ne peut être délivrée que pour une durée déterminée, à titre précaire et révocable sans indemnité, et pour une activité commerciale strictement compatible avec l'objet et les missions de l'université.

Si la prestation proposée nécessite une installation matérielle sur le domaine de l'université, l'autorisation devra être assortie de la conclusion obligatoire d'une convention d'occupation du domaine public déterminant les

conditions de cette occupation et prévoyant le paiement d'une redevance au bénéfice de l'université.

Art. 6 : Toute organisation d'une manifestation publique sur le domaine de l'université doit être précédée, dans un délai raisonnable, d'une information préalable du directeur général des services, précisant l'objet, le nombre et la qualité des organisateurs, les lieux de manifestation envisagés ainsi qu'une estimation du nombre de personnes prévues.

Le directeur général des services peut subordonner le déroulement de cette manifestation au respect de règles particulières de sécurité et d'hygiène. Le non-respect de ces prescriptions peut justifier l'interdiction de la manifestation.

Si le déroulement de cette manifestation nécessite l'occupation d'une portion du domaine public par des équipements ou du matériel particulier, une autorisation devra alors être sollicitée préalablement à l'installation de cet équipement ou de ce matériel.

● Règlement sur le respect des personnes et des biens à l'université

Art. 1^{er} : L'université Paris 8 est un espace de respect et de tolérance mutuelle. Elle garantit l'exercice des droits et libertés des membres de la communauté universitaire. Le respect des personnes et des biens au sein de l'université est assuré conformément aux dispositions du présent règlement.

Art. 2 : Les étudiants ne peuvent utiliser le matériel pédagogique mis à leur disposition que sous la responsabilité d'un membre du personnel enseignant ou BIATOSS. Il leur est interdit de l'emprunter ou de le déplacer sans autorisation écrite préalable.

L'usage du matériel et des ressources mis à disposition des étudiants par l'université est interdit à des fins politiques, commerciales, ou religieuses.

Art. 3 : Les étudiants conservent la responsabilité de leurs effets personnels : en cas de vol, de perte ou de dégradation, l'université décline toute responsabilité.

Art. 4 : Tout acte de nature à troubler la sécurité et la tranquillité des membres de la communauté universitaire est interdit, tel que :

- entraver l'accès aux locaux, la libre circulation des personnes sur le campus ou les activités de l'université, notamment en occupant ou en tentant d'occuper des locaux de l'université ;
- entrer à l'université en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances prohibées ou interdites ;
- introduire à l'université des alcools ou substances prohibées ou interdites ;
- introduire ou utiliser à l'université tout objet dangereux (arme, artifice, liquide et gaz nocifs...);
- introduire des animaux, à l'exception des chiens-guides des personnes non voyantes ;
- perturber le bon déroulement des enseignements.

Sur réquisition du président de l'université ou des autorités qu'il a déléguées aux fins de prévenir la commission des actes mentionnés au premier alinéa du présent article, les personnels chargés de la sécurité peuvent

expulser toute personne dont le comportement constitue un risque sérieux pour la sécurité des personnes et des biens de l'université.

Art. 5 : Les baladeurs, les téléphones portables et les messageries doivent être éteints lors des activités pédagogiques.

Art. 6 : Les inscriptions, graffiti, dessins, taches sur les murs ou sur les matériels constituent des délits de dégradations répréhensibles par la loi. Toute personne qui détériore les murs ou biens du domaine public de l'université est notamment responsable des frais découlant de leur remise en état.

Art. 7 : Dans toutes les activités, il est expressément demandé de respecter la fonction et la dignité des personnels enseignants et BIATOSS de l'université, comme la sensibilité et les convictions des étudiants. Aucune insulte, acte de dénigrement, de harcèlement ou brimade ne peut être toléré, aucun acte de racisme ou d'incitation à la haine raciale ne peut être accepté.

Art. 8 : Chaque membre de la communauté universitaire a le droit d'étudier et de travailler dans un environnement non pollué par la fumée.

Il est donc strictement interdit de fumer :

- dans les locaux affectés à l'enseignement (amphis, salles de cours, de réunion, de formation) ;
- dans les bureaux affectés aux personnels ;
- dans les couloirs desservant les locaux et bureaux de l'université, les ascenseurs et les sanitaires.

Art. 9 : Il revient à chaque directeur d'UFR ou d'institut et à chaque responsable de service, pour les locaux mis à leur disposition, de faire respecter le présent règlement intérieur, et, le cas échéant, de préciser et d'adapter les prescriptions de celui-ci, compte tenu des éventuelles spécificités de leur composante ou service.

Art. 10 : À titre préventif, par une décision spécialement motivée, le président de l'université peut s'opposer à la réinscription à l'université d'un étudiant dont le comportement l'année universitaire précédente a gravement contrevenu au respect des articles 4 ou 7 du présent

règlement, rendant impossible son maintien dans les lieux sans risque sérieux pour la sécurité et la tranquillité des membres de la communauté universitaire.

Art. 11 : À titre préventif, le président de l'université peut restreindre ou interdire l'accès à tout ou partie des locaux de l'université à toute personne dont le comportement est susceptible de troubler la sécurité et la tranquillité des membres de la communauté universitaire.

Art. 12 : Sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales, tout manquement aux dispositions du présent règlement est de nature à fonder des sanctions prises conformément au code de l'éducation, par la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'université, saisie en ce sens par le président de l'université.

Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire ou définitive de l'université, à l'exclusion de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur.



Moyens d'accès au site principal de l'université

● Par le métro

- Ligne 13, Châtillon Montrouge – St-Denis Université, arrêt St-Denis Université

● Par le tramway

- Ligne 1, St-Denis RER/SNCF – Noisy-le-Sec RER, arrêt Marché de St-Denis puis bus 255, arrêt St-Denis Université ou arrêt St-Denis Basilique, puis métro ligne 13, arrêt St-Denis Université

● Par le train et le RER

- Ligne de Paris-Nord, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne d'autobus 255, arrêt St-Denis Université
- RER ligne D, Melun/Malesherbes – Orry-la-Ville, arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec la ligne d'autobus 255, arrêt St-Denis Université

● Par la route

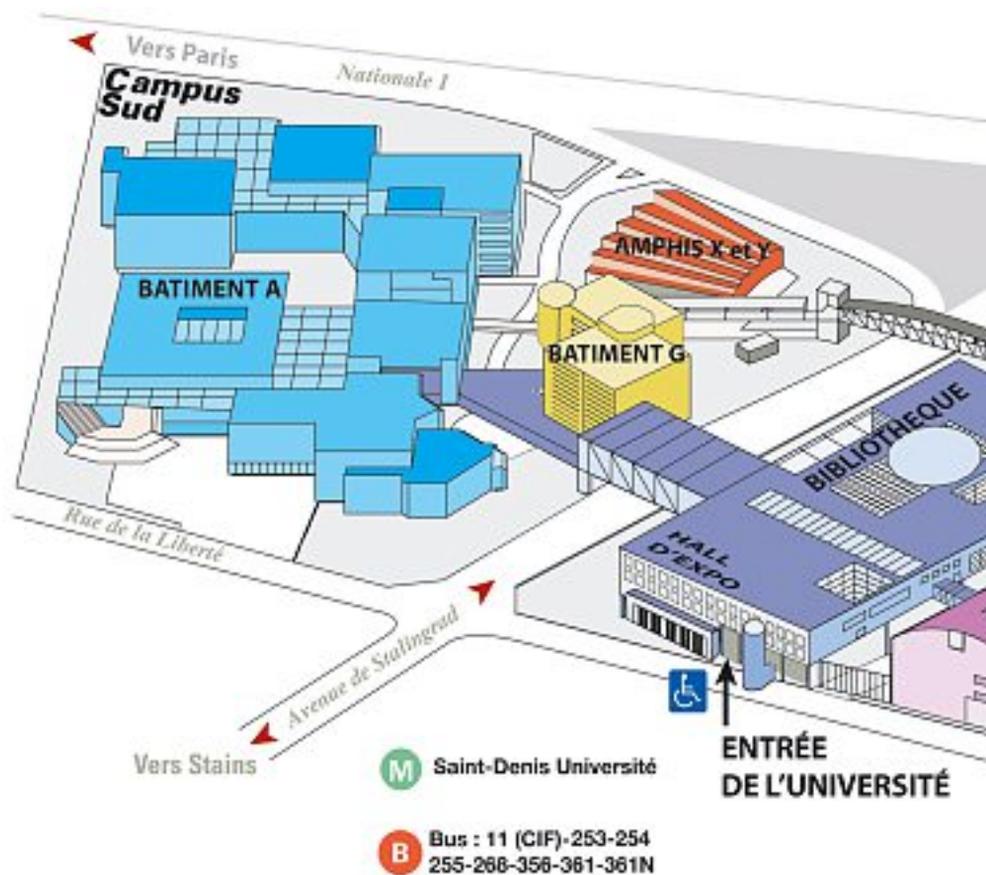
- De Paris : autoroute A1 (dite du Nord) à la Porte de la Chapelle, sortie n° 3 direction St-Denis Universités – Pierrefitte ; après le 4^e feu tricolore, prendre la bretelle à droite direction Stains – St-Denis Universités – Vélodrome
- De Lille : autoroute A1, sortie St-Denis, puis sortie St-Denis Universités – Pierrefitte – Villetaneuse
- De Beauvais : Nationale 1, sortie St-Denis Universités

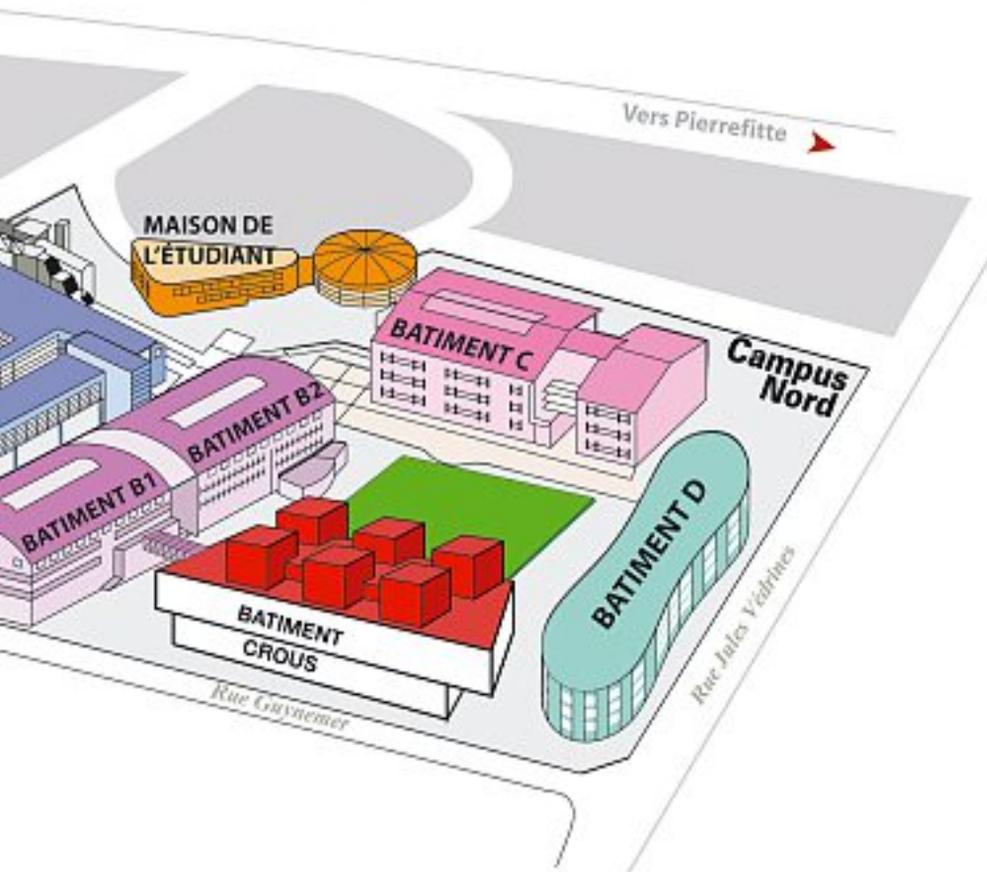
● Par l'autobus

- Arrêt St-Denis Université
 - ligne 11 (CIF), Goussainville – St-Denis Porte de Paris
 - ligne 253, Mairie de Stains – La Plaine – Stade de France – RER
 - ligne 254, Pierrefitte – Stains RER – St-Denis – Porte de Paris
 - ligne 255, Porte de Clignancourt – Stains les Prévoyants
 - ligne 361 N, Gare de St-Denis – St-Denis Université
 - ligne 268, Villiers-le-Bel RER – St-Denis Université
 - ligne 356, Deuil-la-Barre Les Mortefontaine – St-Denis Université
 - ligne 361, Gare d'Argenteuil – St-Denis Université
- Arrêt Général Leclerc
 - ligne 256, Gare d'Enghien – La Courneuve Aubervilliers
- Arrêt Gare de St-Denis, correspondance avec le bus 255, arrêt St-Denis Université
 - ligne 154, Gare d'Enghien-les-Bains – St-Denis Porte de Paris



Plan des bâtiments du site principal





Moyens d'accès aux IUT de l'université

● IUT de Montreuil

Par le RER

- Ligne A direction Marne-la-Vallée, arrêt Val-de-Fontenay, puis bus 122, arrêt Nouvelle France ou 301, arrêt les Ruffins

Par le métro

- Ligne 9, Pont de Sèvres – Mairie de Montreuil, arrêt Mairie de Montreuil, puis bus 122, arrêt Nouvelle France

Par la route

- Depuis la Porte de Bagnolet, autoroute A3 direction Lille, prendre la sortie S29 Montreuil-Ruffins puis prendre la direction Montreuil Th. Sueur, arrivé devant la station service BP continuer tout droit (légèrement à gauche). Au feu suivant tourner à droite, direction Fontenay-sous-bois. Juste avant le feu suivant tourner à droite.



● IUT de Tremblay-en-France

Par le RER

- Ligne B direction Mitry-Claye, arrêt Vert-Galant, puis bus 619 ou T'bus, arrêt IUT

Par l'autobus

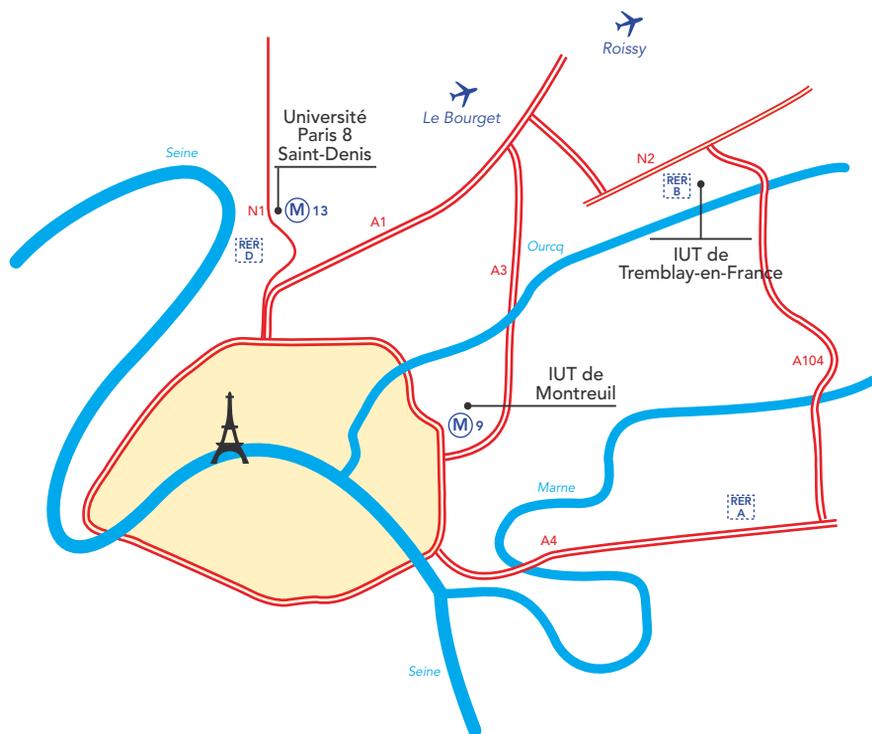
- Ligne 619, Gare Vert-Galant – Petit Tremblay, arrêt IUT
- Ligne T'bus, Gare Vert-Galant, arrêt IUT

Par la route

- Autoroute A 104, sortie Villepinte – Tremblay-en-France. Au rond-point, suivre Tremblay Vieux-Pays, puis prendre la direction IUT.



Situation géographique des IUT de l'université



● IUT de Montreuil

140, rue de la Nouvelle France
93100 Montreuil

● IUT de Tremblay-en-France

3, rue de la Râperie
93290 Tremblay-en-France

Implantation des UFR et de leurs composantes

| | Secrétariat | | Téléphone 01 49 40 ... |
|---|-------------|---------|---------------------------|
| | Bâtiment | Salle | |
| UFR – AES-Économie et gestion (AES-EG) http://www.ufr-aes-ecoges.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : Patrick Boulongne | | | |
| Responsable administrative : Fabienne Legras-Besseige | D | 102 | 72-54 |
| ● Administration économique et sociale (L) | D | 124 | 72-61 |
| ● Économie et gestion (L) | D | 108/109 | 73-79/73-81 |
| ● Économie, gestion spé EITF-LEACI (M) | D | 107 | 72-59/72-66 |
| ● Économie, gestion spé COMC (M) | D | 120 | 73-08 |
| UFR – Arts, philosophie, esthétique (ARTS) www.artweb.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : Eric Lecerf | | | |
| Responsable administratif : Jean-Paul Porge | A | 137 | 66-21 |
| ● Arts plastiques, musique (L) | A | 120 | 65-70/66-00 |
| ● Cinéma (L), théâtre (L1 – L2) | A | 120 | 70-08/66-01 |
| ● Philosophie (L – M) | A | 029/030 | 66-25/66-13 |
| ● Arts et technologies de l'image (ATI) (L3 – M) | A | 079 | 66-04 |
| ● Arts plastiques (M) | A | 069 | 70-14/66-02 |
| ● Danse (M) | A | 080 | 65-22 |
| ● Cinéma et audiovisuel (M) | A | 115 | 66-10 |
| ● Musique (M) | A | 130 | 66-11 |
| ● Photographie et multimédia (L3 – M) | A | 065 | 66-15 |
| ● Théâtre (L3 – M) | A | 031 | 66-16 |
| UFR – Culture et communication (CC) http://www.ufr-culture-communication.univ-paris8.fr | | | |
| Directrice : Martine Poupon-Buffière | | | |
| Responsable administrative : Gisèle Boulzaguet | A | 332 | 66-57 |
| ● Information communication (L) | A | 334 | 66-56/71-02 |
| ● Culture et communication (M) | A | 333 | 70-20/71-86 |
| UFR – Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) http://www.ufr-langues.univ-paris8.fr | | | |
| Directrice : Annick Allaigre | | | |
| Directrice adjointe : Jacqueline Fromonot | | | |
| Responsable administrative : Françoise Bassière | B1 | 315 | 70-95 |
| ● Allemand | B1 | 204 | 68-33 |
| ● Anglais | B1 | 216 | 68-34/68-35 |
| ● Arabe | B1 | 319 | 68-36 |

| | Secrétariat | | Téléphone |
|---------------------------|-------------|---------|--------------|
| | Bâtiment | Salle | 01 49 40 ... |
| ● Espagnol/Catalan | B1 | 219 | 68-37 |
| ● Études slaves | B1 | 321 | 68-38 |
| ● Hébreu | B1 | 317 | 68-39 |
| ● Italien | B1 | 201 | 68-40 |
| ● Portugais | B1 | 324 | 68-42 |
| ● Langues minorisées | B1 | 326 | 68-41 |
| ● LEA | B1 | 225-227 | 68-32/70-66 |
| ● CDL (Centre de langues) | B1 | 301 | 68-43 |
| ● Propédeutique | B1 | 212 | 64-50 |
| ● Masters de langue | B1 | 212 | 70-92 |

UFR – Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication (MITSIC)

<http://ufr6.univ-paris8.fr>

Directeur : Arab Ali Cherif

Responsable administrative : Nathalie Pibaleau

| | | | |
|---|---|-----|-------|
| ● Informatique (L) | A | 149 | 64-20 |
| ● Informatique parcours MIME (L3) + ISI (LP) + Informatique (M1) + spé ISE (M2) + spé CPI (M2) | A | 181 | 64-15 |
| ● Informatique spé ISH et CPI (M2) | A | 183 | 64-00 |
| ● Hypermédia (M) | A | 168 | 67-58 |
| ● Gestion du document (M) | A | 170 | 64-17 |
| ● Mathématiques (M) | A | 149 | 64-20 |

UFR – Pouvoir, administration, échanges (PAE)

<http://www.ufr-droit.univ-paris8.fr>

Directrice : Patricia Hennion-Jacquet

Responsable administrative : Claire Geeraerts

| | | | |
|--------------|---|-----|-------------|
| ● Droit (L) | A | 233 | 70-32/66-28 |
| ● Droit (M1) | A | 231 | 66-30 |
| ● Droit (M2) | A | 231 | 66-26 |

UFR – Psychologie

www.ufr-psycho.univ-paris8.fr

Directrice : Marie-Carmen Castillo

Directeur adjoint : Emmanuel Sander

Responsable administrative : Roxane Bordes

| | | | |
|---------------------------|---|-----|-------|
| ● Psychologie (L) (A à K) | A | 278 | 64-71 |
| ● Psychologie (L) (L à Z) | A | 277 | 68-03 |
| ● Psychologie (M1) | A | 275 | 64-70 |
| ● Psychologie (M2) | A | 276 | 64-72 |

| | Secrétariat | | Téléphone |
|---|-------------|---------|--------------|
| | Bâtiment | Salle | 01 49 40 ... |
| UFR – Sciences de l'éducation, psychanalyse et français/langue étrangère (SEPF) | | | |
| www.ufr8.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : Patrick Rayou | | | |
| Responsable administrative : Danielle Lemeunier | A | 457 | 66-50 |
| ● Sciences de l'éducation (L3) | A | 434/435 | 66-84/66-61 |
| ● Sciences de l'éducation (M) | A | 433/432 | 66-54/66-62 |
| ● Psychanalyse | A | 454 | 68-00 |
| ● Communication/FLE | A | 331 | 66-58 |
| UFR – Sciences du langage (SDL) | | | |
| http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr | | | |
| Directrice : Anne Zribi-Hertz | | | |
| Responsable administratif : François Lopez | A | 145 | 64-18 |
| ● Sciences du langage (L) | A | 145 | 67-71 |
| ● Sciences du langage (M) | A | 145 | 70-93 |
| ● Didactique des langues étrangères (M) | A | 145 | 70-93 |
| ● Langue des signes française | A | 145 | 67-71/70-93 |
| UFR – Territoires, environnements, sociétés (TES) | | | |
| http://www.ufr-tes.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : Antoine Da Lage | | | |
| Responsable administrative : Séverine Mardirossian | D | 205 | 72-86 |
| ● Anthropologie (L3) | D | 127 | 72-70 |
| ● Géographie (L) | D | 129 | 72-73 |
| ● Géographie (M) | D | 131 | 72-75 |
| ● Relations euro-méditerranéennes, monde maghrébin (M) | D | 203 | 72-90 |
| ● Droit de la santé (M) | D | 319 | 73-27 |
| ● Technologies et handicap (M) | D | 318 | 73-25 |
| UFR – Textes et Sociétés | | | |
| http://www.ufr-textes-et-societes.univ-paris8.fr | | | |
| Directrice : Martine Créac'h | | | |
| Responsable administrative : Marie Huguet | B2 | 338 | 68-15 |
| ● Histoire (L) | B2 | 346 | 68-25 |
| ● Histoire (M) | B2 | 347 | 68-24 |
| ● Lettres (L) | B2 | 343 | 68-11 |
| ● Lettres (M) | B2 | 341 | 68-16 |
| ● Sociologie (L) | B2 | 349 | 68-26/68-19 |
| ● Sociologie (M) | B2 | 348 | 68-18 |
| ● Genre(s) (M) | B2 | 342 | 68-13 |
| ● Science politique (L) | B2 | 334 | 68-67/66-31 |
| ● Science politique (M) | B2 | 333 | 70-75 |

| | Secrétariat | | Téléphone |
|--|-------------|---------|----------------|
| | Bâtiment | Salle | 01 49 40 ... |
| Institut d'enseignement à distance www.iedparis8.net | | | |
| Directeur : Gilles Bernard | | | |
| Responsable administratif : Laurent Thibaudeau | D | 246 | 72-48 |
| Responsable de la scolarité : Atika Younes | D | 241 | 72-10 |
| ● Droit – Sciences de l'éducation (L) | D | 244 | 72-16/72-15 |
| ● Informatique (L) | D | 244 | 72-19 |
| ● Psychologie (L) | D | 242 | 72-13/72-12 |
| ● Psychologie (M) | D | 244/243 | 72-17/72-18 |
| Institut d'études européennes http://iee.univ-paris8.fr | | | |
| Directrice : Anne-Marie Autissier | | | |
| Responsable administrative : Catherine Husson | A | 246 | 66-67 |
| ● Études européennes et internationales (M) | A | 246 | 65-92/66-86 |
| ● Commerce (LP-M) | A | 246 | 65-90/65-92 |
| Institut français de géopolitique www.univ-paris8.fr/geopo ou www.geopolitique.net | | | |
| Directrice : Barbara Loyer | | | |
| Responsable administrative : Carine Moin | D | 307 | 73-00 |
| ● Géopolitique (M) | D | 307 | 73-00 |
| IUT de Montreuil www.iut.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : André-Max Boulanger | | | |
| Responsable administrative : Sylviane Declercq | | | 01 48 70 37 06 |
| ● Département Informatique | | | 01 48 70 37 12 |
| ● Département Gestion administrative et commerciale | | | 01 48 70 37 09 |
| ● Département Qualité, logistique industrielle et organisation | | | 01 48 70 37 43 |
| IUT de Tremblay-en-France www.iu2t.univ-paris8.fr | | | |
| Directeur : Gorgui Seye | | | |
| Responsable administrative : Éléonore Bourdeaux | | | 01 41 51 12 47 |
| ● Secrétariat | | | 01 41 51 12 22 |
| ● Département Génie industriel et maintenance | | | 01 41 51 12 24 |
| ● Département Gestion logistique et transports | | | 01 41 51 12 26 |
| ● Département Gestion des entreprises et des administrations | | | 01 41 51 12 22 |



e-P8, un seul accès simple et personnalisé pour :

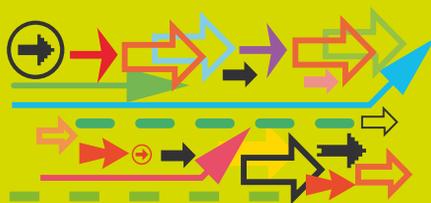
- **vous connecter à vos services numériques**
 - **consulter vos notes et résultats**
- **effectuer votre inscription pédagogique**
- **utiliser les ressources en ligne de la BU**
 - **suivre l'actu de l'université**

Rendez-vous sur <http://e-p8.univ-paris8.fr>



| | Secrétariat | | Téléphone 01 49 40 ... |
|---|-------------------|---------|---------------------------|
| | Bâtiment | Salle | |
| Point accueil information | Entrée université | | 69-00 |
| SCUIO-IP (Service information, orientation et insertion professionnelle) | A | 347 | 65-04/66-76 |
| Service de la scolarité | G | 112 | 64-30 |
| ● Admission étudiants étrangers | A | 093 | 64-33/64-34 |
| ● Inscriptions | G | 015 | 64-36/64-37 |
| ● Transferts | G | 014 | 64-05/64-41 |
| ● Diplômes 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e niveaux : | | | |
| – UFR TES + IFG + IUT Montreuil | G | 114 | 65-01 |
| – UFR MITSIC + UFR Arts (cinéma) | G | 114 | 64-55 |
| – UFR SEPF | G | 114 | 64-52 |
| – UFR Arts (arts plastiques, photo, théâtre, danse, ATI, coop. artist. inter.) | G | 115 | 64-49 |
| – UFR Psychologie | G | 115 | 64-51 |
| – UFR CC (Infocom) + Philosophie | G | 116 | 65-81 |
| – UFR SDL + IEE + UFR Arts (musique) | G | 116 | 65-85 |
| – UFR Droit + Sciences politiques | G | 116 | 65-73 |
| – UFR Textes et sociétés | G | 116bis | 64-58 |
| – IED | G | 116bis | 67-09 |
| – UFR AES-Économie et gestion + IUT Tremblay (DUT) | G | 116 | 64-54 |
| – UFR LLCE-LEA + IUT Tremblay (lic. pro) | G | 116 | 64-53 |
| ● Soutenance de thèses | G | 117 | 65-76 |
| Service accueil handicap | A | 048 | 67-92 |
| Service de la vie étudiante – Maison de l'étudiant | ME | 03 | 71-88 |
| Bureau des bourses – Maison de l'étudiant | ME | 019 | 65-55/70-27 |
| Service social (CROUS) – Maison de l'étudiant | ME | 09 | 70-80 |
| Médecine préventive – Maison de l'étudiant | ME | 018 | 65-10 |
| IPT (Informatique Pour Tous) | C | 108 | 68-62 |
| SUFICE (Formation Initiale et Continue pour l'Enseignement) | C | E5 | 68-72 |
| CDL (Centre de langues) | B1 | 301 | 68-43 |
| Formation permanente | A | 2267 | 0 820 20 51 00 |
| Validation des acquis de l'expérience | A | 2267 | 0 820 20 51 00 |
| Bibliothèque universitaire | Bibliothèque | | 69-69 |
| Service de la recherche | A | 2274 | 67-56/67-57 |
| Coordination des écoles doctorales | D | 212 | 70-53/70-52 |
| Relations internationales | G | 222 | 64-12/70-68 |
| Service des sports | A | 001 | 65-30 |
| ACA (Action culturelle et artistique) – Billetterie spectacles | G | 001/007 | 65-28/65-09 |
| Infirmierie | C | 010 | 65-14 |
| Objets perdus | A | 035 | 65-54 |
| N° d'urgence sécurité | | | 01 49 40 71 00 |

Accueillir Informer Accompagner



UNIVERSITÉ
PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

Accueil Handicap

Bureau A 048

tél. : 01 49 40 67 92

fax : 01 49 40 70 87

accueil.handicap@univ-paris8.fr



2

Admission et inscriptions

- 33 > L'admission
- 39 > Les inscriptions
- 41 > L'enseignement à distance
- 42 > Autiteur libre
- 43 > La sécurité sociale des étudiants



Cette démarche concerne tous les étudiants qui désirent s'inscrire pour la première fois à l'université Paris 8, quel que soit leur niveau d'études (licence, master, doctorat).

Cette démarche est personnelle ; toutefois, à titre exceptionnel, une tierce personne peut agir en tant que délégué d'un étudiant empêché, sous réserve qu'elle soit en possession d'une procuration et d'une pièce d'identité de celui-ci.

La demande d'admission peut être traitée par correspondance.



● Bacheliers de l'enseignement secondaire français (ou diplôme français admis en dispense du bac)¹

Tout étudiant français ou étranger, titulaire du baccalauréat français ou d'un diplôme français admis en dispense du bac, n'ayant jamais été inscrit dans une université française² peut être admis, en première année de licence, à l'université Paris 8 dans la limite des capacités d'accueil.

- Baccalauréat acquis avant 2012
- Baccalauréat obtenu en 2012 (Île-de-France, Province et DOM-TOM)
- Baccalauréat français obtenu à l'étranger

Saisie des vœux sur www.admission-postbac.fr entre le 20 janvier et le 20 mars 2012³. Les candidats peuvent émettre jusqu'à 36 vœux, dont 12 maximum dans la même catégorie (ex : 12 vœux en Licence ou 12 vœux en IUT) qu'ils doivent classer en fonction de leur préférence.

En fonction de l'ordre des vœux, une admission sera proposée.

Une aide dans le choix est apportée aux candidats à travers le dispositif d'orientation active. Se connecter sur www.admission-postbac.fr entre le 20 janvier et le 20 mars 2012³.

Les candidats affectés à l'université Paris 8 reçoivent courant juillet une date de convocation (par voie postale) ainsi que les instructions pour télécharger le dossier d'inscription.

Titre admis en dispense du bac : Si vous souhaitez vous inscrire en première année de licence (L1), vous devez télécharger un dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012³.

1. Liste des titres admis en dispense du baccalauréat.

L'arrêté du 25 août 1969 et suivants dressent la liste des titres et diplômes français admis en dispense du baccalauréat en vue de l'admission à l'Université. Parmi les plus courants on peut citer : la capacité en Droit (12/20 de moyenne), les brevets de technicien supérieur, certains brevets de technicien, l'ESEU, le DAEU.

2. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 36).

3. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

Si vous souhaitez vous inscrire en première année de DUT, vous devez saisir vos vœux sur www.admission-postbac.fr **entre le 20 janvier et le 20 mars 2012**¹.

Si votre candidature est retenue, vous serez contacté par le bureau des inscriptions, en vue de procéder à votre inscription administrative (voir page 39).

● Étudiants étrangers

Admission en 1^{re} ou 2^e année de licence (L1 et L2) et en DUT

La demande d'**admission préalable (DAP)** est obligatoire pour tout étudiant étranger hors espace économique européen² s'inscrivant pour la première fois dans une université française au niveau licence (L1-L2)³. Les dates de retrait et de dépôt des dossiers étaient du **1^{er} décembre 2011 au 31 janvier 2012** pour la rentrée universitaire 2012/2013 et auront lieu du **1^{er} décembre 2012 au 31 janvier 2013** pour la rentrée universitaire 2013/2014 (bureau de l'admission des étudiants étrangers, bât. A, salle 093).

Démarches à effectuer

● Si vous résidez sur le territoire français :

Vous devez retirer le dossier au bureau de l'admission des étudiants étrangers en présentant une pièce d'identité ou sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html> (dossier vert).

● Si vous résidez à l'étranger :

Vous devez retirer le dossier au service culturel de l'Ambassade de France du pays dans lequel vous résidez, sur internet à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html>

(dossier blanc) ou en effectuant une pré-inscription en ligne sur l'Espace Campus France si vous résidez dans l'un des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina-Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Île Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam (<http://www.nomdupays.campusfrance.org> – ex : <http://www.algerie.campusfrance.org>).

Sont dispensés de l'admission préalable : les titulaires d'une bourse du gouvernement français, du baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du bac⁴, du baccalauréat International option français, franco-allemand ou européen ; les apatrides ou les réfugiés reconnus par l'OFPPA et titulaires de la carte de résident en cours de validité ; les diplomates en poste en France ainsi que leurs conjoints et leurs enfants ; les étudiants venus en France pour effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre gouvernements ou dans le cadre d'une convention inter-universitaire établie dans les conditions fixées par le décret n° 72-172 du 28 février 1972 ; les étudiants se réorientant après une première inscription en médecine ou en pharmacie dans une université française.

Les étudiants étrangers doivent **posséder le titre ou le diplôme qui permet d'accéder à l'Université dans le pays où il a été obtenu** ainsi que le concours d'entrée à l'Université pour certains pays.

Toute demande d'admission est suivie d'une **vérification des connaissances de la langue française du candidat**. Sont dispensés de cette épreuve les ressortissants des pays où le français est la langue officielle ou administrative⁵, les titulaires du DALF C1 ou C2 (diplôme approfondi de langue française) ou du DELF B2 (diplôme

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

2. Liste des pays de l'espace économique européen : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Saint-Marin, République tchèque, Royaume-Uni (Grande-Bretagne + Irlande du Nord), Roumanie, Saint-Siège (Vatican), Slovaquie, Slovénie, Suède.

3. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 36).

4. Voir page 33.

5. Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Vanuatu (pour les pays où le français n'est pas la seule langue officielle, la dispense du test linguistique n'est acquise qu'aux élèves ayant effectué leur scolarité secondaire dans un établissement francophone).

Attention

Un refus d'admission en L3, ou en master n'ouvre pas droit à l'admission en L1 ou L2 (voir conditions d'admission préalable page 34). Il est donc fortement conseillé aux candidats de procéder par mesure de précaution à l'admission préalable en licence L1 et L2 (1^{er} décembre 2011-31 janvier 2012¹ pour l'année universitaire 2012/2013).

élémentaire de langue française), les élèves étrangers issus des sections bilingues d'établissements figurant sur une liste établie conjointement par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères, les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite.

Les étudiants étrangers non-bacheliers ou ne possédant pas les titres requis dans leur pays pour accéder aux études envisagées peuvent éventuellement être admis dans les mêmes conditions que les non-bacheliers français².

Admission en DUT

Les candidats ressortissants de l'espace économique européen (EEE) ainsi que les ressortissants de pays hors EEE et hors procédure CEF³ doivent candidater via l'application admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2012¹.

Les candidats ressortissants d'un pays hors EEE à procédure CEF doivent candidater sur l'espace Campus France (<http://www.«nomdupays».campusfrance.org>).

Admission en 3^e année de licence (L3), et en master

Tout étudiant étranger n'ayant jamais été inscrit dans une université française⁴ et qui possède un diplôme

universitaire étranger dont il estime qu'il donne accès en L3 ou en master, doit déposer avant l'inscription une demande d'ÉQUIVALENCE

- Vous êtes étudiant étranger non ressortissant de l'Espace Économique Européen ou de la Confédération Suisse, et **vous résidez dans l'un des pays à procédure CEF³ suivants** : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Corée du sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, Gabon, Guinée, Île Maurice, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam. **Vous êtes invité(e) à effectuer** une préinscription sur les sites des espaces Campus France à procédure CEF³ du pays dans lequel vous résidez : <http://www.«nomdupays».campusfrance.org> Exemple : si vous résidez au Maroc, vous devez vous connecter sur le site <http://www.maroc.campusfrance.org> Votre dossier sera traité par le CEF de votre pays de résidence qui vous fera passer un entretien de motivation pour détailler votre projet d'études. La transmission et le suivi de votre candidature s'opèrent ensuite par voie électronique entre le CEF et les établissements que vous avez demandés. Vous disposerez d'un accès au suivi de votre dossier sur le site du CEF. Date de clôture d'examen des candidatures par les commissions pédagogiques de l'université : **15 juin**.

- Vous êtes étudiant étranger non ressortissant de l'Espace Économique Européen :
 - **Vous résidez en France**
ou
 - **Vous résidez dans un pays ne relevant pas de la procédure CEF**

Vous devez télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> **dès le 26 mars 2012¹**.

Tout dossier de demande d'équivalence doit comporter une copie et la traduction légalisée du diplôme ou des attestations de réussite pour l'ensemble des études effectuées.

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

2. Voir chapitre *Admission par validation des acquis pour candidats non bacheliers* (page 36).

3. CEF : Centre pour les études en France.

4. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert (voir page 36).



Si l'équivalence est accordée, l'inscription administrative a lieu :

- pour les L3 et les M1 au bureau de l'admission des étudiants étrangers (bât. A, salle 093)
- pour les M2 au bureau des diplômés (bât. G, salle 114 -115 -116 selon la discipline)

sur présentation des originaux des formulaires d'équivalence (double transmis au bureau de l'admission des étudiants étrangers) ainsi que de la pré-admission pédagogique délivrée par le secrétariat de l'UFR ou du département ou pour les candidats des pays à procédure CEF, l'attestation de préinscription délivrée par Campus France, de l'original du diplôme admis en équivalence, du titre de séjour ou du récépissé de demande de carte de séjour.

En outre, les étudiants désireux de s'inscrire en master recherche ou en doctorat doivent obtenir, au préalable, l'accord d'un directeur de recherche.

Admission en doctorat

Voir modalités d'admission page 38.

● Admission par validation des acquis pour candidats non bacheliers

Le décret n° 85-906 du 23 août 1985, art. 3, fixe les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux d'études de l'enseignement supérieur.

Vous êtes concerné par cette procédure si :

- Vous n'êtes pas bachelier, mais aurez au moins 20 ans au 1^{er} octobre 2012, avez interrompu vos études initiales depuis 2 ans au moins et avez travaillé 3 ans en France (ou élevé en France un enfant pendant au moins 3 ans) ;
- ou avez travaillé moins de 3 ans, mais pouvez attester soit de formations ou de stages, soit d'acquis personnels dont vous pensez qu'ils peuvent être reconnus par l'université (les dossiers doivent être solidement étayés).

Démarches à accomplir

1. Retirer le dossier de validation auprès du bureau des inscriptions du 5 mars au 27 avril 2012¹.
2. Le déposer dans les délais de rigueur (au plus tard le 11 mai 2012¹).
3. Votre candidature sera examinée par la commission pédagogique de l'UFR qui gère la formation que vous souhaitez entreprendre.

Cette commission déterminera :

- si un entretien complémentaire avec vous est nécessaire ;
 - si vous pouvez être dispensé de l'examen obligatoire de vérification d'aptitude à entrer dans l'enseignement supérieur ;
 - votre niveau d'accès à l'université.
4. À l'issue de l'examen d'aptitude, la commission se réunira à nouveau pour définitivement retenir ou rejeter votre candidature.
 5. Vous serez informé par courrier de la décision et de la procédure d'inscription administrative au mois de juillet.

Une décision d'admission par validation des acquis vous sera adressée.

● Transfert

Tout étudiant, français ou étranger, ayant déjà été inscrit dans une université française depuis 10 ans ou moins de 10 ans, désireux de reprendre ou de poursuivre ses études à Paris 8 doit faire TRANSFÉRER son dossier (Décret n° 71-376 du 13 mai 1971)².

Transfert arrivée : complet ou partiel

Titulaire ou non d'un diplôme (DEUG, licence, master...) donnant un accès direct à la formation souhaitée (licence, master), l'étudiant doit télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> ainsi que le formulaire de transfert arrivée sur <http://www.univ-paris8.fr/Formulaires-en-telechargement> dès le 26 mars 2012¹.

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

2. Les candidats français ou ressortissants de l'espace économique européen ayant déjà été inscrits en IUT, BTS, pharmacie, médecine, odontologie... ne sont pas soumis à la procédure de transfert. Pour toute admission en licence (L1) ils doivent télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012.

Le dossier de demande d'admission dans le diplôme sera examiné par la commission pédagogique de la formation concernée. Puis l'étudiant sera informé de la décision pédagogique par la formation. En cas d'avis favorable, il sera contacté par le bureau des transferts dès le mois de septembre, afin de procéder à son inscription administrative.

- Pour une admission dans la même majeure, l'étudiant ne doit pas avoir plus de 2 années d'inscription administrative dans l'université d'origine et dans le même niveau, sinon une demande de prolongation d'études auprès de la formation est nécessaire.
- Pour une admission avec changement de majeure, l'étudiant ne doit pas avoir plus d'une année d'inscription administrative dans l'université d'origine et dans le même niveau, sinon une demande de dérogation présidentielle est nécessaire.

Un étudiant inscrit dans une université peut solliciter une **seconde inscription** auprès d'une autre université pour préparer un second diplôme dont la formation n'existe pas dans la première. Une **double inscription** donne lieu à une double perception des droits universitaires, une dans chacune des universités concernées.

Transfert départ : complet ou partiel

L'étudiant de Paris 8 désirant transférer son dossier universitaire dans une autre université doit se renseigner auprès de son université d'accueil sur les modalités d'admission. Dès son acceptation, l'étudiant télécharge le formulaire de transfert départ sur le site de Paris 8 : www.univ-paris8.fr/formulaires-en-telechargement, rubrique Changement d'établissement (transfert) ou le retire directement au bureau des transferts.

Ce formulaire doit ensuite être retourné au bureau des transferts, accompagné impérativement du justificatif d'admission de l'université d'accueil ainsi que du quitus de la bibliothèque de Paris 8 (dans le cas d'un transfert partiel, le quitus de la bibliothèque n'est pas exigé).

Liste des diplômes, des préparations et des établissements de l'enseignement supérieur ne nécessitant pas de procédure de transfert du dossier universitaire :

- Agrégation, BTS, capacité en droit, CAPES, DESU, DU, DUT, études de médecine, odontologie, pharmacologie ;
- CNAM, EHESS, EPHE, IEP, INALCO, IPAG, IUT, BTS, CPGE et Grandes Écoles publiques ou privées.

Etudiants de CPGE

Si vous souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre de votre première année de CPGE ou si vous souhaitez suivre une formation en parallèle de votre préparation, renseignez-vous auprès du SCUIO-IP pour connaître les formations qui peuvent vous être proposées ou sur le site de l'université, espace : CPGE. Des modalités spécifiques sont prévues à votre attention. Renseignements : cpge@univ-paris8.fr



● Admission par validation des acquis et/ou par équivalence¹

Tous les candidats à une admission à Paris 8 qui ne rentrent pas dans les catégories citées aux paragraphes précédents sont soumis à une procédure d'admission par équivalence ou par validation des acquis².

Si vous êtes dans ce cas : vous devez télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012³. Ce dossier sera étudié par la commission pédagogique responsable de l'enseignement que vous souhaitez suivre.

Dépôt des dossiers : selon le calendrier des commissions pédagogiques de chaque UFR.

Si votre demande est acceptée : une attestation d'équivalence/de validation des acquis et un formulaire de pré-admission pédagogique vous seront délivrés et vous permettront de procéder à votre inscription administrative après avoir été contacté par le bureau des inscriptions.

● Admission en doctorat

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en doctorat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant à son titulaire le grade de master.

Des dérogations peuvent être accordées :

- aux titulaires de diplômes étrangers de niveau équivalent ;
- par validation des acquis de l'expérience (VAE + VAPP)⁴.

L'accord écrit d'un directeur de thèse acceptant d'encadrer les travaux de recherche est préalable à toute admission.

L'admission en 1^{re} année de doctorat se fait par une procédure informatisée auprès des secrétariats des écoles doctorales ou à distance (via internet) pour les étudiants déjà inscrits à l'université Paris 8 l'année précédente.

L'information détaillée sur cette procédure est disponible sur le site de l'université onglet « Inscription » ou onglet « RECHERCHE », rubrique « Doctorats ».

Nota bene

Les candidats d'origine étrangère non ressortissants de l'espace économique européen sollicitant une admission en L3 ou master, mais n'obtenant une équivalence que pour la L1 ou la L2, sont soumis obligatoirement à la procédure d'admission préalable : retrait des dossiers

du 1^{er} décembre 2011 au 31 janvier 2012³ pour l'année universitaire 2012/2013.

Dans tous les cas, l'inscription ne sera possible que sur présentation de l'original de la décision d'équivalence, du formulaire de pré-admission pédagogique et de l'original des diplômes qui ont été produits à l'appui de cette décision.

1. Si l'étudiant a déjà été inscrit dans une université française, quels que soient les résultats acquis, il doit faire une demande de transfert de dossier (voir § précédent).

2. Décret n° 85-906 du 23 août 1985 (voir page 86).

3. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

4. Voir page 86.

● Première inscription administrative

Se présenter auprès du service de la scolarité muni du dossier de première inscription avec les pièces demandées.

L'adhésion à la sécurité sociale régime étudiant se fait au moment de l'inscription administrative¹.

● Réinscription

Elle ne concerne que les étudiants qui ont déjà été inscrits à Paris 8.

Les réinscriptions ont lieu à partir du 6 juillet 2012, sous réserve que le jury de votre formation se soit tenu.

Tous les étudiants déjà inscrits à Paris 8 en 2011-2012 recevront un courriel sur leur messagerie étudiante. Ils pourront alors prendre rendez-vous pour effectuer leur inscription administrative. Une possibilité de réinscription par internet sera offerte aux étudiants.

La carte d'étudiant sera délivrée au moment du paiement des droits qui peut s'effectuer par chèque, carte bancaire, en espèces, en cas de paiement immédiat.



Le paiement en 3 mensualités successives est possible jusqu'en novembre : vous présenter à la caisse muni d'un relevé d'identité bancaire.

Attention : à l'issue de la 2^e échéance et si après relance vous n'avez toujours pas honoré votre paiement, l'université procédera à la RÉSILIATION de votre inscription administrative pour l'année en cours.

Remarque importante

L'émission d'un chèque sans provision entraînera, outre les poursuites légales, l'annulation de l'inscription administrative et de la couverture sociale ainsi que le refus de la délivrance des attestations d'UE et de diplômes.

Certains documents peuvent en outre être exigés dans les cas suivants :

Changement de discipline ou de formation

- L'étudiant désireux de changer de dominante ou de formation devra télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012².
- L'étudiant ayant déjà obtenu un diplôme à Paris 8 et désirant préparer un autre diplôme dans une autre formation devra télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris-8.fr> dès le 26 mars 2012².

Double cursus

Télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012².

Les étudiants en réinscription, admis à préparer conjointement deux diplômes à Paris 8, dans le respect des règles de scolarité, devront le signaler sur leur dossier de réinscription et acquitter les droits de scolarité correspondants.

Les inscriptions au 1^{er} comme au 2^e cursus ont lieu obligatoirement au début de l'année universitaire même dans le cas de validation des acquis, l'inscription à l'université étant annuelle.

1. Voir page 43 Sécurité sociale étudiante.

2. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

Réinscription après interruption d'études

Les anciens étudiants de Paris 8 qui souhaitent reprendre des études doivent télécharger le dossier de candidature sur <http://admission.univ-paris8.fr> dès le 26 mars 2012¹.

Attention

En 1^{re} année de licence (L1), les changements d'orientation doivent être régularisés (en février-mars) auprès du bureau des inscriptions. Pour tous les autres niveaux les changements d'orientation doivent être enregistrés au bureau des inscriptions lors de la réinscription administrative, le diplôme préparé devant figurer sur la carte d'étudiant. Signaler les changements d'adresse. Les dates d'inscription et de réinscription sont valables uniquement pour l'année 2012/2013, le calendrier étant modifié chaque année.

Votre carte d'étudiant

Une carte d'étudiant vous est délivrée à l'issue de votre inscription administrative. Cette carte multiservices est à la fois une carte d'étudiant, une carte de bibliothèque et un porte-monnaie électronique. Elle est valable 3 ans. Les données inscrites sur la zone réinscriptible sont effacées puis mises à jour chaque année en les insérant dans l'une des 3 bornes multiservices installées sur le site de l'université et situées à l'accueil, dans le hall du bâtiment A et à la maison de l'étudiant ou dans la borne située sur les sites des IUT de Montreuil et de Tremblay.

Inscription pédagogique

Outre l'inscription administrative et la pré-admission pédagogique pour certains diplômes, chaque étudiant doit procéder chaque semestre, à une inscription pédagogique aux cours (EC) devant servir à établir les listes d'inscrits par cours et à traiter informatiquement les résultats pédagogiques.

Cette inscription est obligatoire et peut comprendre une ou plusieurs procédures dont les modalités seront précisées par chaque secrétariat.

Enseignements de 1^{re} année de licence (L1)

Les étudiants inscrits en licence (L1) devront se présenter auprès du secrétariat de la formation choisie pour constituer le « dossier pédagogique de l'étudiant ». Ce dossier que l'étudiant gardera pendant toute sa scolarité permettra la gestion administrative et pédagogique de son parcours.

Test de niveau de langue

Pour s'inscrire dans les formations de langue ou pour suivre les cours de langue étrangère, l'étudiant doit passer un test de niveau obligatoire dans certaines langues (notamment en anglais et en espagnol), qui détermine les enseignements de langue qu'il pourra suivre. Modalités d'inscription aux tests selon la langue choisie, consultables sur le site du CDL (Centre de langues) www.univ-paris8.fr/CDL

Votre compte numérique Paris 8

Vous bénéficiez d'une messagerie électronique prenom.nom@etud.univ-paris8.fr et d'un espace de services numériques dont l'utilisation sera indispensable pendant toute la durée de vos études, notamment pour recevoir et gérer vos informations et vos échanges d'ordre pédagogique et administratif, les offres de stages, d'emplois ou de jobs, ainsi que pour connaître les activités et les événements culturels, sportifs ou scientifiques de Paris 8.

Découvrez vite l'espace : « MA SCOLARITÉ » qui vous est réservé en activant votre compte numérique !

Pour activer votre compte, rendez-vous sur <http://compte-numerique.univ-paris8.fr>. Vous pourrez alors accéder à votre espace de services numériques en allant sur <http://e-p8.univ-paris8.fr>

1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

www.iedparis8.net

Compte tenu du développement des moyens d'information et de communication et de la formation tout au long de la vie, la diffusion des enseignements à distance est l'une des priorités de l'université Paris 8. Dans ce cadre, l'**Institut d'Enseignement à Distance (IED)** consolide et élargit son offre de formation dans de nombreux domaines.

Il dispense les enseignements suivants :

En psychologie

- Licence (L1, L2 et L3) mention psychologie
- Master (M1 et M2) mention psychologie, spécialité psychologie clinique
- Master (M1 et M2) mention psychologie, spécialité psychologie sociale, du travail et ressources humaines
- Master (M1 et M2) mention psychologie, spécialité psychologie de l'enfance et de l'adolescence
- DESU Art-thérapie



En sciences de l'éducation

- Licence 3^e année (L3) mention sciences de l'éducation
- Master recherche (M1 et M2) mention éducation, formation, intervention sociale, spécialité éducation tout au long de la vie

En droit

- Licence (L1, L2 et L3) mention droit

En informatique

- Licence (L1, L2, L3) mention informatique

● Inscriptions

Le dossier de candidature et/ou d'inscription est à renseigner et à imprimer sur le site de l'IED : www.iedparis8.net, dans la rubrique « inscriptions ».

Les conditions d'inscription pour les candidats bacheliers ou titulaires d'un diplôme admis en dispense du bac, non-bacheliers, français ou étrangers titulaires ou préparant un diplôme français à l'étranger sont identiques à celles appliquées aux candidats s'inscrivant en présentiel à l'université Paris 8 (voir pages 33 et suivantes).

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter aux informations figurant sur le site de l'Institut d'Enseignement à Distance : www.iedparis8.net

Les candidats qui souhaitent obtenir un **complément de formation dans un domaine spécifique sans intention d'obtenir un diplôme, même s'ils ne remplissent pas les conditions d'accès à l'université** définies précédemment, peuvent suivre les enseignements dans différentes disciplines.

Pour être admis dans les enseignements qu'ils souhaitent suivre, les auditeurs libres doivent :

- effectuer une procédure de **pré-inscription pédagogique au mois d'octobre 2012**. Cette pré-inscription doit se faire pour chacun des enseignements choisis, auprès des enseignants sur un formulaire à retirer au bureau des inscriptions. Elle est accordée dans la limite des places disponibles après l'inscription pédagogique des étudiants en formation initiale ;
- se présenter au **bureau des inscriptions** munis du document de pré-inscription pédagogique du **8 octobre au 15 novembre 2012**¹ ;
- payer le montant des droits d'inscription pour auditeurs libres.

Les auditeurs libres ne passent pas d'examen. Par conséquent ils ne peuvent prétendre à la délivrance d'attestation d'unités d'enseignement, de modules ou de diplôme. Seule une attestation d'assiduité pourra leur être délivrée sur demande.

Les auditeurs libres sont considérés comme usagers de l'université, mais ne **bénéficient pas du statut d'étudiant**. Ils ne peuvent bénéficier ni des œuvres universitaires (bourses, logement...) ni du régime étudiant de la Sécurité sociale.



Pour tout renseignement sur l'offre de formation s'adresser au :

SCUIO-IP

Bât. A – salle 347

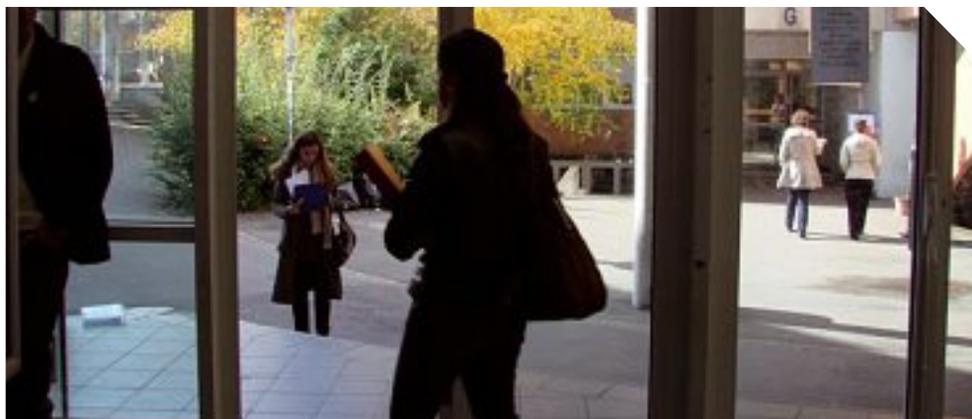
Tél. 01 49 40 67 15/67 17

Mél. webinfo@univ-paris8.fr

ou consulter le site internet de l'université

www.univ-paris8.fr

rubrique FORMATIONS



1. Les dates indiquées seront similaires pour l'année universitaire 2013-2014.

Bât. G – rez-de-chaussée – Salle 015

Mél. ins.2@univ-paris8.fr

Le choix d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale s'opère au moment de l'inscription administrative. La période annuelle d'affiliation et de couverture s'étend du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Le bénéfice du régime étudiant d'assurance-maladie s'applique à tous les étudiants sans restriction de nationalité (arrêté interministériel du 29.06.99).

● Étudiant de 20 à 28 ans

L'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale est OBLIGATOIRE pour tout étudiant âgé de 20 ans à 28 ans ou qui aura 20 ans entre le 01/10/2012 et le 30/09/2013 inclus. Elle ouvre droit au paiement de la cotisation forfaitaire annuelle. Les réfugiés politiques et les apatrides, titulaires d'une carte délivrée par l'OFPPA en cours de validité, sont aussi affiliables.

Cas de dispense de rattachement ou d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

- Ayant-droit d'un conjoint ou concubin assuré social d'un régime autre que le régime étudiant dont les droits à l'assurance-maladie sont constamment ouverts.
- Étudiant originaire de la CEE (hors France).
- Ayant-droit de parents bénéficiant d'un régime particulier UNESCO, SNCF, Banque de France, Marine marchande.
- Étudiant salarié : l'activité doit être permanente et continue durant toute l'année universitaire.
- Affilié à la Sécurité sociale étudiante au titre d'un autre établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire considérée.

Attention

Le droit aux prestations du régime général est supprimé aux étudiants affiliés au régime général au titre d'une activité salariée exercée pendant les vacances dès qu'ils (re)prennent le statut d'étudiant : l'affiliation au régime étudiant est dans ce cas OBLIGATOIRE.

- Bénéficiaires d'une formation dans le cadre de la formation continue (PARE, CIF...).
- Étudiant boursier : vous êtes affilié sans avoir à payer la cotisation.

● Étudiant de 16 à 20 ans

(loi 99-641 du 27/07/99 et décret 99-1049 du 15/12/99)

L'affiliation au régime étudiant est obligatoire sans avoir à acquitter la cotisation forfaitaire annuelle, l'étudiant restant ayant-droit d'un de ses parents.

Cas de dispense de rattachement ou d'affiliation au régime étudiant de Sécurité sociale :

- Tout enfant de moins de 20 ans d'un parent exerçant une profession non salariée non agricole (commerçants, profession libérale, artisan) reste sous le régime de ses parents jusqu'à l'âge de 20 ans.

● Étudiant de plus de 28 ans

Les étudiants âgés de plus de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire rentrent dans un cas d'exclusion du régime étudiant de Sécurité sociale. Toutefois, il peut y avoir une prolongation d'affiliation à ce régime pour raisons médicales, handicap, service national, études longues.

● Les mutuelles des étudiants

L'adhésion à une mutuelle est facultative. Il suffit d'avoir la qualité d'étudiant pour adhérer, mais il n'est pas nécessaire d'être affilié au régime étudiant de la Sécurité sociale.

Les formalités pour l'adhésion peuvent être accomplies à l'université lors de l'inscription.

Un accueil est assuré toute l'année à Paris 8 par :

● La Mutuelle des Étudiants (LMDE)

Centre 601 - Académie de Créteil
LMDE TSA 91972
91097 Lisses cedex
Tél. 09 69 36 96 01 – www.lmde.com

● La SMEREP (ouvert le mardi)

16, bd du Gal Leclerc – 92115 Clichy cedex
Tél. 01 56 54 36 34 – www.smerep.fr

Stages Jobs Emplois

De l'université au monde du travail

Préparez
votre candidature
Offre de stages, jobs,
emplois, analyse et suivi
de votre candidature,
vos droits,
des témoignages..



Reso8

www.univ-paris8.fr/scuio/reso8

Le **SCUIO-IP** vous propose
un ensemble de
services et d'accompagnements en
ligne pour vous aider à préparer
votre insertion professionnelle

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS



3

Organisation générale des études

- 47 > Organisation générale des études
- 48 > Schéma des études à Paris 8
- 49 > Le LMD c'est quoi ?
- 50 > Liste des diplômes délivrés
- 55 > Règles de scolarité





● Le schéma LMD

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des parcours de formation, l'université Paris 8 a réorganisé son offre de formation selon le schéma LMD (LICENCE – MASTER – DOCTORAT) qu'elle propose depuis la rentrée 2005-2006.

Cette réforme de l'enseignement supérieur a pour objectifs :

- de **construire un espace européen** de l'enseignement supérieur ;
- de faciliter l'amélioration de la qualité pédagogique de l'**information**, de l'**orientation** et de l'accompagnement de l'étudiant ;
- de permettre l'**orientation progressive** de l'étudiant et la **personnalisation des parcours d'études** en fonction des projets personnels et professionnels en proposant des parcours diversifiés et des passerelles entre les différents types de formation ;
- d'intégrer les besoins de formation professionnelle aux différents niveaux et répondre aux aspirations de la formation tout au long de la vie ;
- de faciliter et généraliser la mobilité des étudiants et les échanges au niveau de l'Union européenne.

● Aide à la réussite en licence

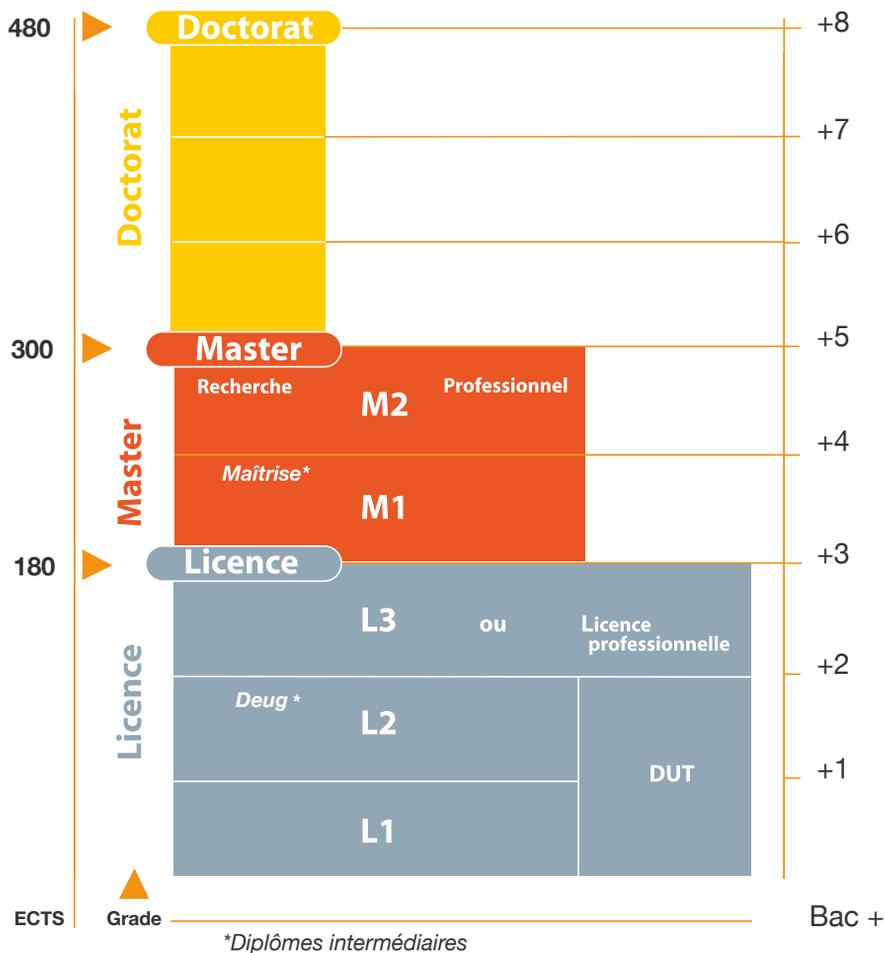
Soucieuse de vous aider dans votre adaptation à l'enseignement supérieur, l'université Paris 8 a mis en place **des actions d'accompagnement tout au long de l'année** :

- une semaine d'accueil à la rentrée, pour découvrir l'université, mieux connaître les cursus, rencontrer les enseignants ;
- des tuteurs d'accueil et d'accompagnement (étudiants en master ou en doctorat) connaissant très bien la licence pour aider les étudiants dans leur intégration puis pour leur apporter une aide méthodologique ;
- des dispositifs d'aide et d'accompagnement (cours de soutien, aide à la construction du parcours universitaire, enseignants référents...), au sein de chaque licence ;
- la possibilité de se réorienter à l'issue du 1^{er} semestre ;
- un accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet personnel et professionnel (conférences métiers, CV, lettre de motivation, entretien, forum emploi...)



Textes de référence

- > Décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement
- > Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif au grade de licence
- > Arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de master
- > Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale
- > Loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités



Une architecture des études de l'enseignement supérieur qui s'articule autour de **3 grades ou niveaux de sortie** :

- **L** : licence (bac + 3)
- **M** : master (bac + 5)
- **D** : doctorat (bac + 8)

Les diplômes intermédiaires DEUG (bac + 2) et maîtrise (bac + 4) sont délivrés uniquement sur demande de l'étudiant.

L'offre de formation est structurée en domaines de formation qui correspondent aux champs de compétences de l'université.

● Paris 8 propose

5 domaines en licence (bac + 3)

- Arts
- Droit, économie, gestion
- Lettres et langues
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies, santé

6 domaines en master (bac + 5)

- Arts
- Droit, économie, gestion
- Lettres et langues
- Sciences humaines et sociales
- Sciences, technologies, santé
- Culture et communication
(domaine interuniversitaire P8/P13)

Les domaines se déclinent en **mentions** éventuellement assorties de **spécialités** et/ou de **parcours**.

Exemples :

- Licence Arts, mention musique
- Licence Lettres et langues, mention langues, littératures et civilisations étrangères, spécialité russe

Les doctorats sont organisés au sein des écoles doctorales.

Les formations sont découpées en **semestres représentant chacun 30 crédits européens dits ECTS** (European Credit Transfer System) capitalisables (définitivement acquis) et transférables d'une université à l'autre en France et en Europe. À chaque grade correspond un nombre d'ECTS :

- **Licence** (6 semestres) 180 ECTS
- **Master** (4 semestres)
120 ECTS supplémentaires soit 300
- **Doctorat** (6 semestres)
180 ECTS supplémentaires soit 480

Les diplômes sont composés d'**unités d'enseignement (UE)** obligatoires, optionnelles ou libres, elles-mêmes généralement découpées en **éléments constitutifs (EC)** qui correspondent à un cours hebdomadaire pendant un semestre. À chaque EC et/ou UE est affecté un nombre de crédits (ECTS), prenant en compte le volume d'heures de cours, le travail personnel, les stages, les mémoires... et le poids de l'UE dans le diplôme.

Les formations sont organisées en **parcours-types correspondant à un ensemble cohérent d'UE** et permettant une individualisation des parcours.

L'étudiant peut construire son parcours de formation en fonction de son projet personnel et professionnel avec l'aide de l'équipe pédagogique du diplôme.

Cet accompagnement de l'étudiant doit :

- faciliter son orientation progressive ;
- assurer la cohérence pédagogique de son parcours ;
- augmenter ses chances de réussite et d'insertion professionnelle.

DIPLÔMES NATIONAUX

● DUT¹

- Génie industriel et maintenance
- Gestion administrative et commerciale
- Gestion logistique et transport
- Informatique
- Qualité, logistique industrielle et organisation options :
Organisation et gestion des flux – Métrologie et gestion de la qualité
- Gestion des entreprises et des administrations, options :
Petites et moyennes organisations – Ressources humaines

● Licence

Domaine Arts

- Mention Arts plastiques
3 parcours : arts plastiques, arts et technologies de l'image, photographie
- Mention Arts du spectacle – cinéma
- Mention Arts du spectacle – danse (L3)
- Mention Arts du spectacle – théâtre
- Mention Musique

Domaine Droit, économie, gestion

- Mention Administration économique et sociale (AES)
- Mention Droit (en présentiel et à distance)
- Mention Économie, gestion

Domaine Lettres et langues

- Mention Langues étrangères appliquées :
– spécialités : allemand, anglais, arabe, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe
- Mention Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE) :
– spécialités : allemand, anglais, arabe, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe
- Mention Lettres

Domaine Sciences humaines et sociales

- Mention Anthropologie (L3)
- Mention Géographie
- Mention Histoire
- Mention Information et communication
- Mention Philosophie
- Mention Psychologie (en présentiel et à distance)
- Mentions Sciences de l'éducation (L3) (en présentiel et à distance)
- Mention Sciences du langage
- Mention Science politique
- Mention Sociologie

Domaine Sciences, technologies, santé

- Mention Informatique (en présentiel et à distance)

● Licence professionnelle

- Activités et techniques de communication, spécialité :
– Techniques journalistiques pour les nouveaux médias
- Commerce, spécialités :
– Adjoint de responsable export
– Commerce électronique
- Intervention sociale, spécialité :
– Enseignement de la langue des signes française en milieu scolaire
- Systèmes informatiques et logiciels, spécialités :
– Communication, informatique et multimédia
– Conception des systèmes d'information, intégration et décision
– Informatique des systèmes interactifs
- Gestion de la production industrielle, spécialités :
– Coordonnateur des améliorations des processus d'entreprise
– Optimisation de la chaîne logistique
– Logistique de distribution et commerce international

1. DUT : Diplôme Universitaire de Technologie.

- Techniques et activités de l'image et du son, spécialité :
 - Création et développement numériques en ligne

● Master

- R** Recherche
- P** Professionnel

Domaine Arts

- Mention Arts du spectacle – arts de la scène
 - spécialité Coopération artistique internationale **P**
 - spécialité Études théâtrales **R**
- Mention Arts du spectacle – cinéma et audiovisuel
 - spécialité Réalisation et création **P**
 - spécialité Théorie, histoire, esthétique **R**
 - spécialité Valorisation des patrimoines **P**
- Mention Arts plastiques et art contemporain
 - spécialité Art contemporain et nouveaux médias **R**
 - spécialité Arts et technologies de l'image virtuelle **P**
 - spécialité Esthétique et histoire des arts plastiques **R**
 - spécialité Médiation : art et publics **P**
 - spécialité Photographie et art contemporain **P**
- Mention Musique
 - spécialité Danse **R**
 - spécialité Musicologie, création, musique et société **R**
- Mention Philosophie et critiques contemporaines de la culture **R** et **P**

Domaine Culture et communication (interuniversitaire Paris 8/Paris 13)

- Mention Création, innovation, information numériques
 - spécialité Numérique : enjeux et technologies **R** et **P**
 - spécialité Gestion de l'information et du document **P**
 - spécialité Création et édition numériques **R** et **P**
- Mention Information et communication dans les organisations
 - spécialité Communication numérique, conduite de projets et veille stratégique **R** et **P**
- Mention Culture et médias

- spécialité Industries créatives : médias, web, arts **R** et **P**
- spécialité Médias internationaux, enjeux et pratiques **R** et **P**
- spécialité Recherche et expertise dans les industries culturelles et les médias **R** et **P**

Domaine Droit, économie, gestion

- Mention Droit comparé
 - spécialité Droit comparé de la famille **R** et **P**
 - spécialité Droit des collectivités publiques et grandes agglomérations **P**
 - spécialité Systèmes de droit contemporains et diversité culturelle **R** et **P**
- Mention Droit de la santé
 - spécialité Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux **P**
 - spécialité Droit de la santé, médical et médico-social **R**
 - spécialité Propriété industrielle et industries de santé **P**
- Mention Droit des affaires et fiscalité **P**
- Mention Économie, gestion
 - spécialité Conseil en organisation et management du changement **R** et **P**
 - spécialité Économie des institutions territoriales et financières **R** et **P**
 - spécialité Histoire de la pensée économique **R** (co-habilitée avec Paris 1, Paris 2, Paris 10, Paris Dauphine, Evry, ENS Cachan)
 - spécialité Langues étrangères appliquées au commerce international **P**

Domaine Lettres et langues

- Mention Études juives et hébraïques
 - spécialité Civilisations : communication, histoire **R**
 - spécialité Langues et littératures **R**
- Mention Genre(s), pensées des différences, rapports de sexe **R** et **P**
- Mention Histoire et civilisations
 - spécialité Histoire **R**
 - spécialité Langues et civilisations étrangères **R**
- Mention Langues vivantes étrangères
 - spécialité Études lusophones **R** (co-habilitée avec Paris 3)



- **Mention Langues, littératures et civilisations étrangères**
 - spécialité Médias internationaux, cultures et sociétés étrangères **R** et **P**
 - spécialité Traduction **R** et **P**
- **Mention Lettres**
 - spécialité Littératures anglophones et germano-phones **R**
 - spécialité Littératures arabes **R**
 - spécialité Littératures comparées, antiques et russe **R**
 - spécialité Littératures française et francophones **R**
 - spécialité Littératures romanes **R**
- **Mention Genre(s), pensées des différences, rapports de sexe** **R** et **P**
- **Mention Géographie** **R** et **P**
- **Mention Géopolitique**
 - spécialité Géopolitique : enjeux territoriaux des rivalités de pouvoirs **R**
 - spécialité Géopolitique locale : aménagement, gestion et enjeux de territoires **P**
- **Mention Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire **R**
 - spécialité Langues et civilisations étrangères **R**
- **Mention Philosophie et critiques contemporaines de la culture** **R** et **P**
- **Mention Psychanalyse** **R**
- **Mention Psychologie**
 - spécialité Ergonomie cognitive et conseil psychologique **R** et **P**
 - spécialité Psychologie clinique **R** et **P** (en présentiel et à distance)
 - spécialité Psychologie de la cognition **R** et **P**
 - spécialité Psychologie de l'enfance et de l'adolescence **R** et **P** (en présentiel et à distance)
 - spécialité Psychologie sociale, du travail et ressources humaines **R** et **P** (en présentiel et à distance)
- **Mention Science politique**
 - spécialité Science politique **R** et **P**
- **Mention Études européennes et internationales**
 - spécialité Commerce et échanges internationaux **P**
 - spécialité La construction européenne **R** et **P**
 - spécialité Politiques et gestion de la culture en Europe **R** et **P**
 - spécialité Villes et nouveaux espaces européens de gouvernance **R** et **P**
- **Mention Études juives et hébraïques**
 - spécialité Civilisations : communication, histoire **R**
 - spécialité Langues et littératures **R**
- **Mention Éducation et formation**
 - spécialité Éducation et métiers de l'enseignement du 1^{er} degré¹ **P** (co-habileté UPEC, Paris 13, MLV)
 - spécialité Formateurs de professionnels des métiers de l'enseignement, du soin et de l'action sociale et éducative **P**
 - spécialité Socialisation, sujets, institutions éducatives **R** et **P**
- **Mention Éducation, formation, intervention sociale**
 - spécialité Éducation tout au long de la vie **R** et **P** (co-habileté avec Paris 13) (en présentiel et à distance)

1. Parcours : Comprendre et enseigner la grammaire – Didactique des langues et des cultures – École et inégalités – Enfance et adolescence : regards croisés – Processus d'acquisition des connaissances

2. ENS : École Normale Supérieure.

Domaine Sciences, technologies, santé

- **Mention Informatique**
 - spécialité Conduite de projets informatique **P**
 - spécialité Informatique des systèmes embarqués **P**
 - spécialité Informatique et sciences humaines **R**
 - spécialité Technologies de l'hypermédia **P**
- **Mention Ingénierie et cognition**
 - spécialité Systèmes complexes : cognitions naturelle et artificielle **R** et **P** (co-habilitée avec l'EPHE¹)
 - spécialité Technologies et handicap **R** et **P**
- **Mention Mathématiques et applications**
 - spécialité Mathématiques fondamentales et protection de l'information **R** et **P** (co-habilitée avec Paris 13)

● Doctorat

École doctorale : Esthétique, Sciences et Technologies des Arts

- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Arts plastiques et photographie
- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Cinéma et audiovisuel
- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Images numériques
- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Musique
- **Esthétique, sciences et technologies des arts**
 - spécialité Théâtre et danse

École doctorale : Pratiques et théories du sens

- Études arabes
- Études féminines
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études juives et hébraïques
- Études portugaises, brésiliennes et d'Afrique lusophone
- Histoire et civilisations
- Histoire et civilisations
 - spécialité Histoire ancienne

- **Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire contemporaine
- **Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire médiévale
- **Histoire et civilisations**
 - spécialité Histoire moderne
- **Langue, littérature et études germaniques**
- **Langues et littératures françaises**
- **Langues, littératures et civilisations des pays anglophones**
- **Littérature générale et comparée**
- **Philosophie**
- **Psychanalyse**
- **Science politique**
- **Sciences de l'éducation**

École doctorale : Cognition, langage, interaction

- **Ergonomie**
- **Informatique**
- **Productique-Génie industriel**
- **Psychologie**
- **Sciences de l'information et de la communication**
- **Sciences de l'information et de la communication**
 - spécialité Documentation
- **Sciences du langage**

École doctorale : Sciences sociales

- **Anthropologie**
- **Droit médical**
- **Droit privé et sciences criminelles**
- **Droit public**
- **Études féminines**
- **Études slaves – cultures et civilisations contemporaines**
- **Géographie**
 - spécialité Géographie humaine et régionale
- **Géographie**
 - spécialité Géographie physique

1. EPHE : École Pratique des Hautes Études.

- Géographie
 - spécialité Géopolitique
- Informatique
- Sciences de gestion
- Sciences de l'éducation (avec Paris 13)
- Sciences de l'information et de la communication
- Sciences économiques
- Sciences sociales – études européennes
- Sciences sociales
 - spécialité Sociétés contemporaines du Maghreb
- Sciences sociales
 - spécialité Sociétés en développement
- Sociologie

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ^{1, 2}

● Le diplôme d'université : DU (niveau bac + 3)

- Criminologie
- Études européennes internationales

● Le diplôme d'études supérieures d'université : DESU (niveau bac + 4)

- Analyse et gestion des situations urbaines
- Art-thérapie (à distance)
- Criminologie

LES CERTIFICATIONS³

L'objectif d'une certification est d'attester de compétences spécifiques indépendantes du contexte de la formation suivie.

Les certifications proposées à Paris 8 ont fait l'objet d'habilitations par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

À ce titre, elles sont conformes aux exigences et critères nationaux consultables dans les brochures et sites institutionnels www.C2i.education.fr, www.certification-cles.fr

● Certificat Informatique et Internet (C2i)

Niveau 1 : Compétences transversales au niveau licence sur la maîtrise des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)

Niveau 2 (master) : Compétences numériques communes et nécessaires à l'ensemble des professions concernées pour l'exercice de leurs métiers (enseignants, métiers du droit, métiers de l'environnement et de l'aménagement durables)

● Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)

Adossé au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le CLES permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants en plusieurs langues.

Anglais : niveau 1, (B1) : Seuil de compréhension et d'expression

Anglais, espagnol : niveau 2, (B2) : Avancé

1. Voir aussi page 84 et suivantes les diplômes d'université proposés dans le cadre de la formation permanente.

2. Sous réserve d'habilitation par le Conseil d'administration de l'Université.

3. Pour toute demande d'information s'adresser à : certifications@univ-paris8.fr



Ces règles générales sont applicables sauf dispositions particulières spécifiques, figurant dans les maquettes habilitées ou modifiées et approuvées par les conseils ultérieurement.

● Règles relatives aux études

La période ouverte des activités d'enseignement est de 26 semaines environ. Les enseignements peuvent être diversement modulés autour de tranches horaires de 3 h. Le système d'enseignement est constitué en unités d'enseignement semestrielles (UE) (11 ou 13 semaines environ avec possibilité de cours intensifs regroupés sur 1 ou 2 semaines) composées d'éléments constitutifs (EC) notés de 0 à 20. À chaque EC et/ou UE est affecté un nombre de crédits européens (ECTS), prenant en compte le volume d'heures de cours, le travail personnel, les stages, les mémoires... et le poids de l'UE dans le diplôme. Le nombre d'ECTS à acquérir est fixé à 30 ECTS par semestre avec une possibilité de dépassement ne pouvant pas excéder 50 ECTS.

Ce dispositif peut connaître des variantes, dans le respect de la somme horaire globale prévue par le profil des diplômes :

- se renseigner auprès des formations et des départements pour connaître le nombre d'EC et d'UE que l'étudiant est autorisé à suivre par semestre et par an ;
- pour tout enseignement, les modalités de contrôle des connaissances sont affichées aux abords des secrétariats chaque année au plus tard un mois après le début des cours.

Chaque département ou formation est à même de diffuser les informations sur ses propres éléments constitutifs (EC) ou unités d'enseignement (UE) (liste générale, intitulés, contenus, etc.). C'est en fonction de cette information, qui est disponible dans les secrétariats de départements et de formation lors de l'inscription pédagogique, que l'étudiant pourra se déterminer dans le choix de ses cours. Cette documentation est également disponible au service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) (voir page 77) et sur le site Internet de l'université (www.univ-paris8.fr).

L : Licence

Durée normale des études

- DUT : 2 ans (4 semestres)
- Licence professionnelle (L3) : 1 an (2 semestres)
- Licence (L1, L2 et L3) : 3 ans (6 semestres)
- DPCU (niveau bac + 2) : 2 ans (4 semestres)
- DU (niveau bac + 3) : 1 an (2 semestres)

Cette durée normale est portée à deux ans par niveau. Exceptionnellement une troisième année peut être accordée dans l'un des trois niveaux, soit en L1, soit en L2, soit en L3, sur avis favorable du responsable de formation. Pour une admission en L2, l'obtention d'un minimum de 30 ECTS est exigée. Pour une admission en L3, l'obtention d'un minimum de 90 ECTS est exigée.

Dans tous les cas la licence doit être obtenue **en six années maximum**. À défaut la réinscription n'est possible qu'après trois ans d'interruption.

Accès en licence

L'accès à la licence est de droit pour tous les titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en dispense du bac.

L'accès à tous les niveaux de la licence est possible par validation des acquis.



L'inscription en double cursus est autorisée dès la 1^{re} année de licence. L'accord du responsable de la formation choisie en 2^e cursus est obligatoire. L'inscription administrative doit s'effectuer en début d'année universitaire. Cette double inscription n'ouvre pas de droits supplémentaires en termes de nombre d'années d'inscription autorisé.

Pour une admission par validation des acquis en L2, le nombre d'années d'inscription administrative autorisé est de deux années par niveau de licence (deux années en L2 et deux années en L3). Exceptionnellement une troisième année peut être accordée dans l'un des deux niveaux, soit en L2, soit en L3, sur avis favorable du responsable de formation. Dans tous les cas la licence doit être obtenue **en quatre années maximum**. À défaut la réinscription n'est possible qu'après trois ans d'interruption.

Pour une admission par validation des acquis en L3, le nombre d'années d'inscription administrative autorisé est de deux années. Exceptionnellement une troisième année peut être accordée sur avis favorable du responsable de formation.

Modalités d'inscription aux EC et progression dans le cursus

Nécessité de s'inscrire aux EC en respectant la progression prévue dans les parcours organisés dans le diplôme de licence.

La poursuite des études dans un nouveau semestre est possible pour tout étudiant à qui il ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus ou à qui il ne manque au maximum que 30 ECTS sous réserve de l'accord du responsable de la formation.

Le passage de L1 à L2 et de L2 à L3 peut intervenir à l'issue de chaque semestre et donne lieu à la régularisation de l'inscription administrative.

Délivrance du diplôme

Le diplôme de licence est délivré à l'étudiant ayant validé les 6 semestres de L1 à L3 correspondant au parcours de formation, soit 180 ECTS.

Le diplôme de DEUG peut être délivré, **uniquement sur demande**, à l'étudiant ayant validé les 4 semestres de L1 et de L2 correspondant au parcours de formation, soit 120 ECTS.

M : Master

Durée normale des études

- Master (M1 et M2) : 2 années (après la licence)
- DESU : 1 an après la licence

En master cette durée normale des études peut être aménagée dans le sens d'un allongement des études, exceptionnellement jusqu'à 3 années en M1 et en M2. Dans tous les cas le master doit être obtenu en 6 années maximum. Dans le cas contraire, la réinscription n'est possible qu'après 3 ans d'interruption.

L'étudiant n'ayant pas obtenu sa 1^{re} année de master (M1) au terme de 2 années d'inscription en M1 doit déposer une demande de dérogation en vue de prolonger ses études en M1 auprès de sa formation à partir du mois de juin.

L'étudiant n'ayant pas obtenu sa 2^e année de master (M2) au terme de 2 années d'inscription en M2 doit déposer une demande de dérogation en vue de prolonger ses études en M2 auprès de sa formation à partir du mois de juin.

Conditions d'admission en master (M1 et M2)

L'accès au master (M1) est possible :

- soit pour les titulaires d'une licence dans un champ compatible avec celui du diplôme de master ou dans le même domaine ;
- soit par validation des acquis (décret de 1985 et VAE 2002) (voir page 86).

Dans tous les cas, l'admission est subordonnée à l'accord du responsable de la formation (M1).

L'accès en master (M2) est possible :

- soit pour les titulaires d'une maîtrise ou des 60 premiers ECTS du master
- soit par validation d'un niveau reconnu équivalent ou d'acquis liés à l'expérience et aux travaux personnels des candidats (décret de 1985 et VAE 2002) (voir page 86).

L'admission en M2 est subordonnée à l'accord du responsable du master.

Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'étudiant ayant validé toutes les UE de M1 et M2 correspondant à son parcours de formation, soit 120 ECTS.

Le diplôme de maîtrise peut être délivré, **uniquement sur demande**, à l'étudiant ayant validé toutes les UE de M1 correspondant à son parcours de formation, soit 60 ECTS.

D : Doctorat

Durée normale des études

- Doctorat : 3 années (6 semestres) après le master 2^e année (M2)

L'étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de doctorat dans les délais prévus doit déposer chaque année, à partir de la 4^e année, une demande de dérogation en vue de prolonger ses études en doctorat auprès de son directeur de recherche et du directeur de l'école doctorale.

Conditions d'admission en doctorat

L'accès au doctorat est possible pour :

- les titulaires d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant à son titulaire le grade de master (DEA, DESS...).

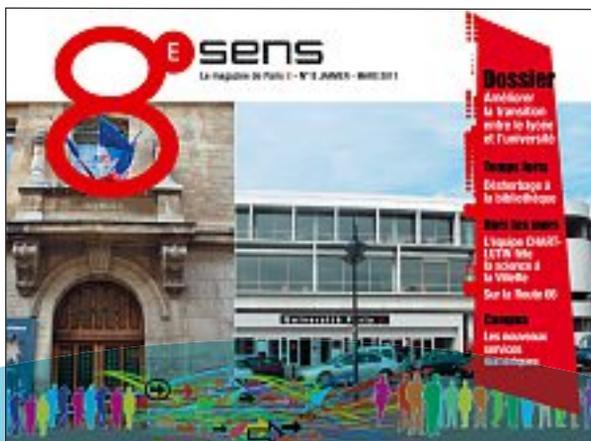
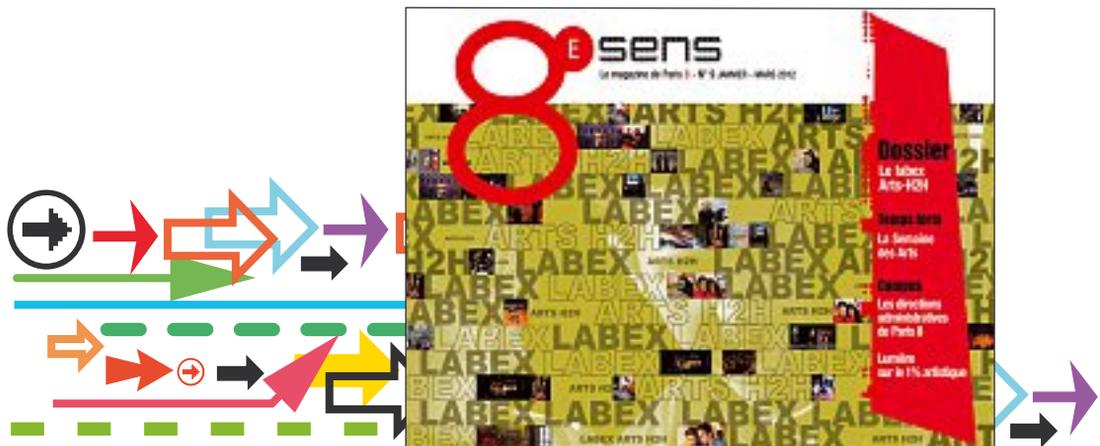
Des dérogations peuvent être accordées :

- pour les titulaires d'un diplôme étranger dont le niveau est reconnu équivalent ;
- par validation des acquis liés à l'expérience et aux travaux personnels des candidats (décret de 1985 et VAE 2002. Voir page 86).

L'admission en doctorat est accordée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de recherche et du directeur de l'unité de recherche (article 14 de l'arrêté relatif aux études doctorales du 7 août 2006).



Découvrez le magazine de Paris 8* ...



UNIVERSITÉ
PARIS 8
VINCENNES-SAINT-DENIS

- Dossier d'actualité
- Agendas culturel et scientifique
- Vie de l'université sur le campus et hors les murs

Pour en savoir plus ou contribuer à la rédaction de 8^e Sens, merci d'écrire à : service.communication@univ-paris8.fr

* Disponible sur demande au service communication et consultable sur www.univ-paris8.fr



4

La recherche

- 61 > La recherche
- 61 > Le conseil scientifique
- 62 > Le service général de la recherche
- 63 > Centre de mobilité Paris Nord
- 64 > Les écoles doctorales
- 65 > La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord



the 1990s, the number of people in the world who are poor has increased from 1.2 billion to 1.6 billion.

There are a number of reasons why the number of people in the world who are poor has increased. One reason is that the world's population has grown rapidly. Another reason is that the world's economy has not grown fast enough to keep pace with the population growth. A third reason is that the world's resources are being used up, and this is leading to a decline in the standard of living for many people.

There are a number of things that can be done to reduce the number of people in the world who are poor. One thing is to increase the world's economy. Another thing is to use the world's resources more wisely. A third thing is to help the poor people in the world to improve their standard of living.

There are a number of organizations that are working to reduce the number of people in the world who are poor. One of these organizations is the World Bank. Another is the International Monetary Fund. A third is the United Nations Development Programme. There are also many other organizations that are working to help the poor people in the world.

It is important that we all work together to reduce the number of people in the world who are poor. We can do this by increasing the world's economy, using the world's resources more wisely, and helping the poor people in the world to improve their standard of living.

There are a number of things that we can do to help the poor people in the world.

One thing is to donate money to organizations that are working to help the poor people in the world. Another thing is to volunteer our time to help the poor people in the world.

A third thing is to help the poor people in the world to improve their standard of living. We can do this by helping them to find jobs, by helping them to start businesses, and by helping them to improve their skills.

There are a number of things that we can do to help the poor people in the world. We can do this by donating money, by volunteering our time, and by helping the poor people in the world to improve their standard of living.

It is important that we all work together to help the poor people in the world. We can do this by donating money, by volunteering our time, and by helping the poor people in the world to improve their standard of living.

There are a number of things that we can do to help the poor people in the world. We can do this by donating money, by volunteering our time, and by helping the poor people in the world to improve their standard of living.

It is important that we all work together to help the poor people in the world. We can do this by donating money, by volunteering our time, and by helping the poor people in the world to improve their standard of living.

● La recherche

Par son histoire, depuis sa création comme Centre expérimental à Vincennes en 1968 puis son déménagement à Saint-Denis en 1980, l'université Paris 8 est l'une des plus originales d'Île-de-France. Les enseignements supérieurs qui y sont dispensés, à dominante Lettres et Sciences humaines, mais aussi Arts et Sciences sociales, ont toujours eu pour objectif premier d'amener les étudiants à une meilleure compréhension du monde contemporain en plaçant au cœur de leur propos l'étude des sociétés humaines et des œuvres des femmes et des hommes qui les composent.

Dans cette perspective la recherche a su garder depuis sa création un caractère innovant en s'ouvrant à des domaines traditionnellement peu présents à l'Université tels que la psychanalyse ou le genre... Les chercheurs et les doctorants de Paris 8 ont maintenu des orientations interdisciplinaires en Sciences humaines et intégré les problématiques liées aux technologies numériques. Ces spécificités s'accompagnent nécessairement d'une réflexion menée sur la valeur des méthodologies de

recherche et sur la continuité entre les projets théoriques et leurs applications, entre la création de connaissances nouvelles et leur utilisation.

Forte de ses 35 unités de recherche, dont 7 UMR, d'un labex et de ses 4 Écoles doctorales (<http://recherche.univ-paris8.fr>), l'université Paris 8 se distingue non seulement par son excellence scientifique dans les champs de recherche qui sont les siens, mais aussi par sa volonté de maintenir un lien très fort entre la recherche et l'enseignement. La grande majorité des enseignants sont aussi des chercheurs qui bénéficient d'une notoriété nationale et internationale et qui défendent les vertus de la formation à et par la recherche. Les chercheurs de Paris 8 sont des enseignants soucieux d'adapter leurs cours à un public d'étudiants très diversifié qui attend souvent de l'Université qu'elle leur permette de s'intégrer dans le monde du travail et qu'elle accompagne leur quête intellectuelle. À Paris 8, la recherche est étroitement liée à des méthodes pédagogiques innovantes qui ont pour vocation de s'adapter à tous les publics et de dispenser une formation pour tous.

Le conseil scientifique



Le Conseil Scientifique est l'un des trois conseils centraux de l'université. Il propose au Conseil d'Administration les orientations de la politique de recherche, de la formation doctorale, de la documentation scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche.

Le CS est composé de représentants élus des différentes catégories de personnels et d'usagers (enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels BIATOSS, étudiants) et de personnalités extérieures. Il est élu pour quatre ans.

Bât. A – Salles 2274, 2275

Tél. 01 49 40 67 55/56/57

Fax 01 49 40 67 84

<http://recherche.univ-paris8.fr>

Mél. recherche@univ-paris8.fr

Le service de la recherche accueille quotidiennement les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les doctorants. Il centralise et diffuse toutes les informations concernant la recherche, en particulier les appels d'offres, bourses, prix et allocations diverses destinés aux doctorants et post-doctorants (prix et bourses de la Chancellerie des universités de Paris, bourses de la région Île-de-France, bourse Émilie du Châtelet...).

Le service de la recherche intervient dans la mise en place de programmes scientifiques nationaux et internationaux, notamment des cotutelles de thèse, largement développés à l'université Paris 8.

Il organise régulièrement des prix, colloques et journées d'études fédérant les équipes de recherche.

Deux secteurs spécialisés ont été créés au sein du service :

- une cellule valorisation de la recherche, chargée d'aider les chercheurs au montage des dossiers d'appels d'offres de programmes de recherche nationaux et internationaux (ANR, 7^e PCRDT, etc.)

Contact : 01 49 40 64 60 (salle A 2277) ;

- une cellule financière, chargée de seconder les chercheurs dans les opérations financières et la gestion budgétaire de leurs crédits de recherche.

Contact : 01 49 40 64 62 (salle A 2276)

● **La cotutelle de thèse**

La cotutelle de thèse est une procédure régie par un arrêté (6 janvier 2005) qui permet à un étudiant de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, française et étrangère.

L'étudiant s'engage à suivre alternativement des enseignements et des séminaires dans chacune des deux universités selon un rythme défini par les deux parties.

Les subventions de cotutelles de thèses, allouées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont pour objectif de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers, dans le cadre d'une thèse en cotutelle, afin d'instaurer et de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères.

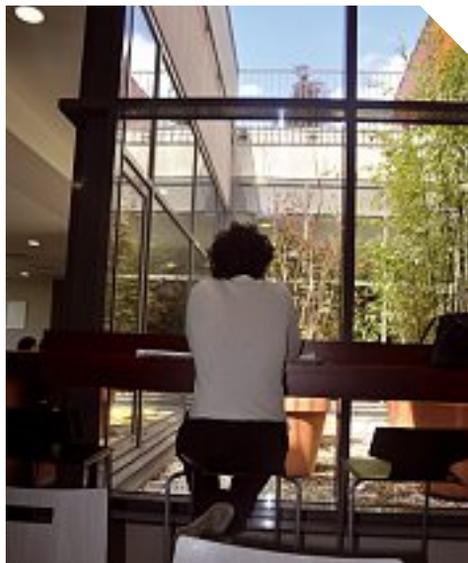
Il existe un appel d'offre spécifique pour les cotutelles franco-italiennes.

Les dossiers sont disponibles au service de la recherche à partir du mois de mars.

Contact : 01 49 40 67 56 (salle A 2274)

● **Autres sources de financements**

Le service tient à la disposition des doctorants et post-doctorants toutes les informations pour le financement des études.



Bât. A – Salle 2288,

Tél. 01 49 40 71 06 – Fax 01 49 40 67 84

Mél. cmpn@univ-paris8.fr

Le CMPN offre des services d'accueil aux chercheurs étrangers (doctorants, post-doctorants et professeurs étrangers) invités dans tous les laboratoires implantés dans la partie nord de l'Île-de-France : aide aux formalités d'entrée et de séjour en France, recherche de logement, ouverture de compte bancaire, assurances santé... Il propose également des visites culturelles qui sont l'occasion pour tous ces chercheurs étrangers de découvrir la région et de rencontrer d'autres chercheurs invités.

Le CMPN a été créé par l'université Paris 8, l'université Paris 13, l'Institut Supérieur de Mécanique SUPMECA et la Cité Internationale Universitaire de Paris, avec le soutien de la région Ile-de-France et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le CMPN est membre du réseau régional francilien BRACE (Bureau Régional d'Accueil des Chercheurs Étrangers) soutenu par le Conseil régional d'Île-de-France et du réseau européen EURAXESS (ancien réseau ERA-MORE), dont la mission est de faciliter la mobilité des chercheurs en Europe et vers l'Europe.

Adresse :

Centre de Mobilité Paris Nord (CMPN)

Université Paris 8

Service de la recherche

2, rue de la Liberté

93526 Saint-Denis cedex

Tél. : 01 49 40 71 06

Fax : 01 49 40 67 84

Mél. : cmpn@univ-paris8.fr

www.univ-paris8.fr/cmpn



Bât. D – Salle 212

Tél. 01 49 40 70 53/52 - Fax 01 49 40 70 41

Mél. marie-line.chemin@univ-paris8.fr –

lamiche@univ-paris8.fr

Les écoles doctorales rassemblent des équipes de recherche reconnues autour d'un projet de formation qui s'inscrit dans la politique scientifique de l'établissement ou le cas échéant, des établissements associés.

Elles offrent aux étudiants un encadrement scientifique et organisent une formation à et par la recherche sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur à l'issue d'un cursus de trois années après l'obtention d'un master. Elles offrent un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs tant aux plans national, européen, qu'international.

La Coordination des écoles doctorales a un rôle d'assistance auprès des directeurs des écoles et des doctorants.

Elle veille à la mise en application des décisions prises en conseil scientifique et en conseil d'école et à l'harmonisation de certaines pratiques par une concertation régulière entre les directeurs.

Elle initie des actions de communication en interne et en externe, et développe des outils de suivi et d'évaluation. Elle assure la remontée des informations sur le suivi des doctorants.

La coordination est également chargée des campagnes d'allocations de recherche.

En appui aux missions des écoles doctorales, la coordination propose des sessions de formation à la connaissance de l'environnement socio-économique, aux débouchés professionnels et aux stratégies de recherche d'emploi (rencontres avec des professionnels d'entreprises ou du secteur public, sessions de techniques de recherche d'emploi en collaboration avec le SCUJO-IP).

Elle est en relation avec l'ABG-Intelli'agence qui a pour mission la valorisation du doctorat et le soutien aux jeunes chercheurs.

Contact : 01 49 40 70 52, salle D 213.

Deux salles de travail équipées d'ordinateurs sont à la disposition des doctorants – D224 et D227.

● **Les équipes de recherche**

L'université compte **35 équipes de recherche** (dont 7 UMR) reconnues par le Ministère et plusieurs programmes de recherche interdisciplinaires ou en réseau.

Les axes de recherche et la composition des équipes de recherche sont consultables sur le site :

<http://recherche.univ-paris8.fr>



L'université Paris 8 compte quatre écoles doctorales

ED 31

« **Pratiques et théories du Sens** »

Directrice : Laurence Gavarini

Directeur-adjoint : Christian Doumet

ED 159

« **Esthétique, sciences et technologies des arts** »

Directeur : Jean-Philippe Antoine

ED 224

« **Cognition, langage, interaction** »

Directeur : Mario Barra-Jover

Directeur-adjoint : Imad Saleh

ED 401

« **Sciences sociales** »

Directeur : Alain Bertho

Directrice-adjointe : Hélène Gaumont-Prat

Directeur-adjoint : Hervé Serry

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

Directeur : Pierre Moeglin

Directeurs adjoints :

Adeline Nazarenko – Alain Bertho

4, rue de la Croix Faron

93210 St-Denis La Plaine

Tél. 01 55 93 93 00 – Fax 01 55 93 93 01

www.mshparisnord.fr –

mshpn-contact@mshparisnord.fr

● Objectifs et axes de recherche

Installée à Saint-Denis depuis 2001, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord est une structure d'accueil, d'impulsion, de promotion et de diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales. Elle a pour ambition d'occuper une position de premier plan, au sein de la communauté scientifique internationale, sur les axes suivants : « Industries de la culture & arts », « Santé & société », « Mondialisation, régulation, innovation », « Penser la ville contemporaine ». Elle est une Unité mixte de service et de recherche du CNRS et des universités Paris 8 et Paris 13.

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord soutient, pour une durée de deux ans, des programmes de recherche labellisés par son conseil scientifique en réponse à l'appel à projets qu'elle lance chaque année au mois de juin. Le conseil scientifique est composé de personnalités scientifiques françaises et étrangères (dans une proportion d'un tiers) ; il est présidé par l'anthropologue Maurice Godelier.

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord contribue au développement de la recherche sur ses axes sur le territoire de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, dans le reste de l'Île-de-France et à l'échelle nationale et internationale.

● Diffusion des résultats de la recherche en sciences humaines et sociales

Conformément à ses missions, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord contribue également à la diffusion des connaissances. Elle organise et accueille régulièrement des séminaires, des colloques et des conférences ouvertes au grand public. Elle est notamment membre du Pôle Média Grand Paris. La MSH Paris Nord est aussi membre du Pôle de compétitivité Cap Digital. Elle participe à de grands programmes tels que le Cluster de la création, la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE). Avec ses partenaires, elle soutient et organise régulièrement des manifestations scientifiques et artistiques : notamment le CSI, Les Mardis des sciences de l'Homme. La MSH Paris Nord participe à l'organisation des Déjeuners de la technologie, via la Plate-forme Arts, Sciences, Technologies.

● Un programme immobilier

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord est engagée dans un programme immobilier qui lui permettra, en 2012-2013, de déployer ses activités dans un bâtiment de 8 000 m². Elle se trouve à proximité immédiate du Campus Condorcet qui, à partir de 2018, représentera la plus forte concentration européenne de structures de recherche en sciences humaines et sociales.





5

Structures et vie de l'université

- 69 > Composantes de l'université
- 70 > Fonctionnement de l'université
- 72 > Organigramme de l'université Paris 8



the 1990s, the number of people in the world who are illiterate has increased from 400 million to 600 million.

There are a number of reasons for this. One is that the population of the world is growing. Another is that the number of people who are illiterate is increasing in many of the developing countries. This is because of a number of factors, including a lack of access to education, a lack of resources, and a lack of political will.

One of the main reasons for the increase in illiteracy is the lack of access to education. In many developing countries, there are not enough schools, and the quality of education is poor. This means that many children do not go to school, and those who do often do not learn to read and write.

Another reason for the increase in illiteracy is the lack of resources. In many developing countries, there is not enough money to invest in education. This means that there are not enough teachers, and the schools are often overcrowded. This makes it difficult for children to learn.

A third reason for the increase in illiteracy is the lack of political will. In many developing countries, the government does not prioritize education. This means that there is not enough money invested in education, and the quality of education is poor. This makes it difficult for children to learn.

There are a number of things that can be done to reduce the number of illiterate people in the world. One is to increase access to education. This can be done by building more schools, and by improving the quality of education. Another is to increase resources for education. This can be done by increasing the amount of money invested in education.

Finally, it is important to have political will to prioritize education. This means that the government must invest in education, and must ensure that the quality of education is high. Only then can we hope to reduce the number of illiterate people in the world.

There are a number of things that can be done to reduce the number of illiterate people in the world.

One is to increase access to education. This can be done by building more schools, and by improving the quality of education. Another is to increase resources for education. This can be done by increasing the amount of money invested in education.

A third reason for the increase in illiteracy is the lack of political will. In many developing countries, the government does not prioritize education. This means that there is not enough money invested in education, and the quality of education is poor. This makes it difficult for children to learn.

There are a number of things that can be done to reduce the number of illiterate people in the world. One is to increase access to education. This can be done by building more schools, and by improving the quality of education. Another is to increase resources for education. This can be done by increasing the amount of money invested in education.

A third reason for the increase in illiteracy is the lack of political will. In many developing countries, the government does not prioritize education. This means that there is not enough money invested in education, and the quality of education is poor. This makes it difficult for children to learn.

There are a number of things that can be done to reduce the number of illiterate people in the world. One is to increase access to education. This can be done by building more schools, and by improving the quality of education. Another is to increase resources for education. This can be done by increasing the amount of money invested in education.

Finally, it is important to have political will to prioritize education. This means that the government must invest in education, and must ensure that the quality of education is high. Only then can we hope to reduce the number of illiterate people in the world.

11 unités de formation et de recherche (UFR)

- AES – Économie et gestion (AES-EG)
- Arts, philosophie, esthétique (ARTS)
- Culture et communication (CC)
- Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA)
- Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication (MITSIC)
- Pouvoir, administration, échanges (PAE)
- Psychologie
- Sciences de l'éducation, psychanalyse et français/langue étrangère (SEPF)
- Sciences du langage (SDL)
- Territoires, environnements, sociétés (TES)
- Textes et Sociétés

3 instituts

- Institut d'enseignement à distance (IED)
- Institut d'études européennes (IEE)
- Institut français de géopolitique (IFG)

2 instituts universitaires de technologie (IUT) comprenant 6 départements

- Génie industriel et maintenance
- Informatique
- Gestion logistique et transport
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Gestion administrative et commerciale
- Gestion des entreprises et des administrations

UFR et Instituts sont dirigés par un conseil élu qui élit en son sein un directeur pour 5 ans.

Dans chacune de ces structures une commission pédagogique est chargée de statuer sur les questions d'équivalences et de validation des acquis.

L'université comporte également plusieurs services communs ou généraux

- Le service commun de la documentation (bibliothèque)
- Le service commun de la formation permanente
- Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO-IP)
- Le service universitaire de formation initiale et continue pour l'enseignement (SUFICE)
- L'observatoire de la vie étudiante (OVE)
- Le service des relations et de la coopération internationales (SERCI)
- Le service de la recherche, placé sous la responsabilité du conseil scientifique
- La coordination des écoles doctorales
- Les presses universitaires de Vincennes (PUV), placées sous la responsabilité du conseil scientifique
- Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- Le service de l'action culturelle et artistique (ACA)
- Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
- Informatique pour tous (IPT)



● Les missions

Les missions de l'université, conformément à l'article L.123-3 du Code de l'éducation, sont les suivantes :

- la formation initiale et continue ;
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la coopération internationale.

● Le président

Le président de l'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire par leurs avis, assurent l'administration de l'université.

Le président dirige l'université. Il préside les trois conseils. Il est élu pour 4 ans à la majorité absolue des membres élus du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable une fois. Il est assisté par le bureau de l'université, le directeur général des services et l'agent comptable.

Le cabinet de la présidence

Le cabinet du président est composé d'un directeur de cabinet, d'un chef de cabinet, d'un conseiller en charge des partenariats et d'un secrétariat.

● Les conseils

L'université est dotée de 3 conseils, élus pour 4 ans, les représentants des étudiants étant élus pour 2 ans.

Les vice-présidents

Chaque conseil élit un vice-président qui assiste le président dans les missions liées aux domaines de compétences du conseil concerné.

Le conseil d'administration est composé de 30 membres dont :

- le président de l'Université
- 14 enseignants
- 3 personnels BIATOSS
- 5 étudiants
- 7 personnalités extérieures

Le conseil scientifique est composé de 40 membres dont :

- 14 professeurs et personnels assimilés
- 2 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches
- 6 docteurs (autres)
- 4 non docteurs (enseignants et chercheurs)
- 5 ingénieurs et techniciens
- 1 parmi les autres personnels BIATOSS
- 4 doctorants
- 4 personnalités extérieures

Le conseil des études et de la vie universitaire est composé de 37 membres dont :

- 14 enseignants
- 5 personnels BIATOSS
- 14 étudiants
- 4 personnalités extérieures

Ces différents conseils sont dotés, d'un bureau et assistés de commissions ou groupes de travail.

Le vice-président étudiant

Élu pour 2 ans par le CEVU, il représente le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) dans les différents conseils et instances. Il développe la citoyenneté étudiante par l'organisation d'actions, assure la liaison entre les associations, les syndicats étudiants et les composantes de l'université, étudie les projets ayant trait à la vie

universitaire dans son ensemble, représente l'université et ses étudiants auprès des différents partenaires de la vie étudiante.

Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE)

Le BVE, présidé par le vice-président étudiant, est une structure destinée à améliorer les conditions de vie et de travail de tous les étudiants. Véritable interface entre l'étudiant et son université, le BVE gère, avec les différentes associations, l'organisation et le soutien des actions d'animation et de la vie étudiante dans les domaines tels que l'accueil, la citoyenneté, la solidarité, la culture et le sport.

Le BVE est composé de tous les étudiants élus dans les 3 conseils centraux (CA, CS, CEVU) ainsi que des étudiants élus dans les conseils d'UFR.

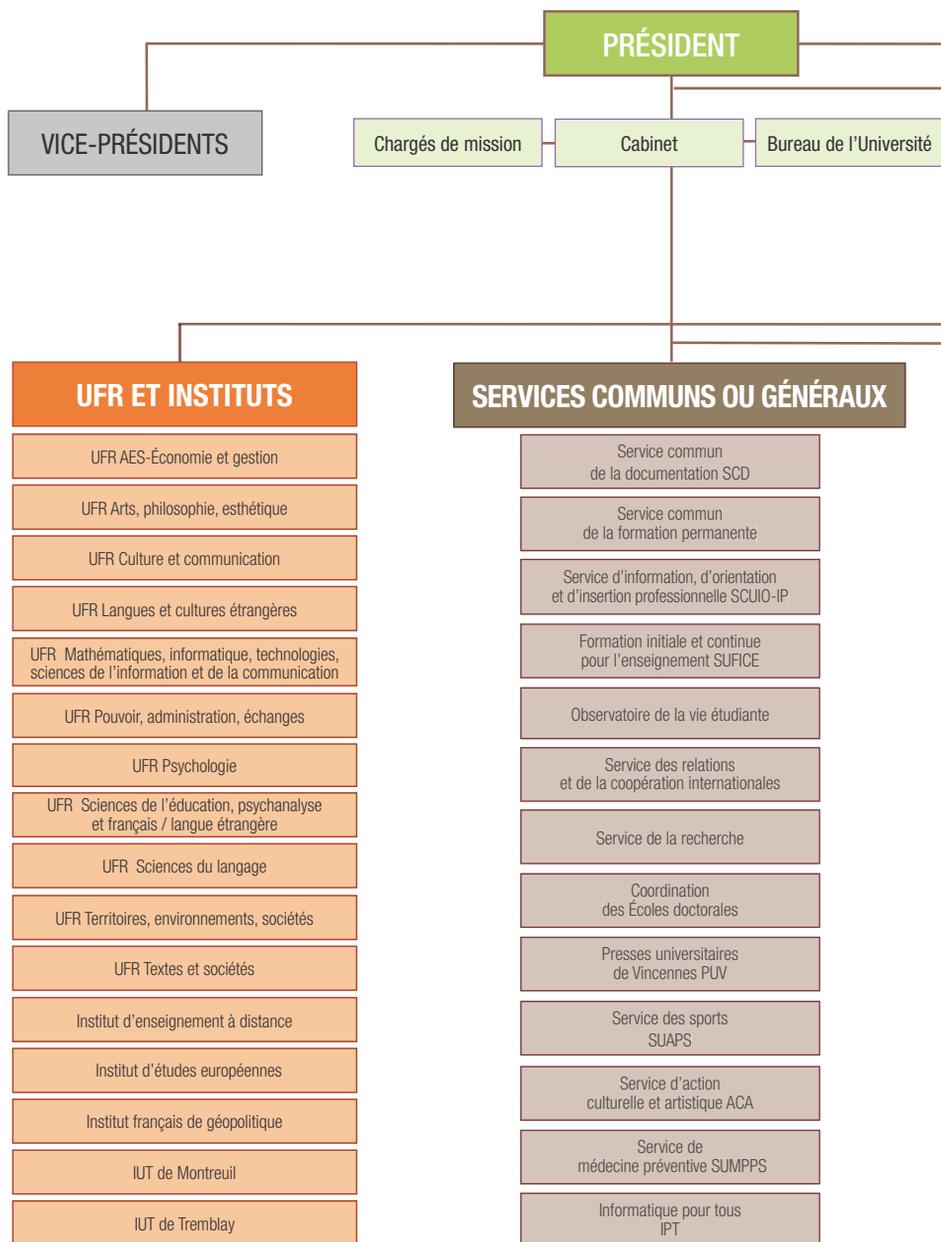
Des commissions permanentes parmi lesquelles :

- un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- les sections disciplinaires du Conseil d'administration compétentes à l'égard des usagers et des enseignants ;
- une commission paritaire d'établissement (CPE) ;
- un comité technique paritaire (CTP).

Le directeur général des services exerce ses fonctions en lien étroit avec l'équipe de direction. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement, veille à son application opérationnelle. Il anime et coordonne l'ensemble des services administratifs et techniques, pilote les actions d'amélioration et de modernisation de la gestion.



Organigramme de l'université Paris 8



DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

AGENT COMPTABLE

SERVICES CENTRAUX

Direction
des personnels,
des emplois,
de la formation et
de l'action sociale

Direction du
système d'information

Direction
du patrimoine

Direction
de la logistique

Direction des
affaires budgétaires
et financières

Direction
des études et de
la vie universitaire

Service
juridique

Service
des marchés

Service pilotage,
statistiques et
contrôle de gestion

Service
communication

Service
sécurité et sûreté

Service hygiène
et sécurité

Service
archives



6

Services de l'université et vie de l'étudiant

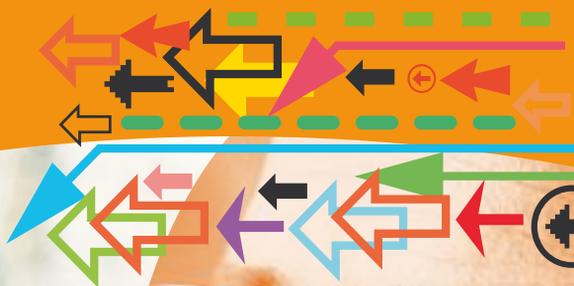
- 77 > Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
- 78 > La maison de l'étudiant
- 79 > Le service de la vie étudiante
- 80 > La bibliothèque universitaire
- 83 > La formation permanente
- 85 > Accueil des adultes en reprise d'études
- 86 > La validation des acquis
- 87 > La démarche VAE diplômante à Paris 8
- 88 > Alternance Université-Entreprise
- 89 > Informatique pour tous
- 90 > Le service universitaire de formation initiale et continue pour l'enseignement
- 91 > Le service des relations et de la coopération internationales
- 95 > Les presses universitaires de Vincennes
- 96 > Le service communication
- 97 > Le service d'action culturelle et artistique
- 99 > Le service universitaire des activités physiques et sportives
- 100 > Le service accueil handicap
- 101 > Le service social du CROUS
- 102 > Les bourses et les aides financières
- 106 > Le logement universitaire
- 107 > La restauration universitaire
- 108 > L'infirmerie
- 109 > Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
- 110 > Vie associative et citoyenneté étudiante
- 111 > Les associations étudiantes
- 117 > Adresses utiles aux étudiants



Stages Jobs Emplois

De l'université au monde du travail

Préparez
votre candidature
Offre de stages, jobs,
emplois, analyse et suivi
de votre candidature,
vos droits,
des témoignages..



Reso8

www.univ-paris8.fr/scuio/reso8

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS

Le **SCUIO-IP** vous propose
un ensemble de
services et d'accompagnements en
ligne pour vous aider à préparer
votre insertion professionnelle



Le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP)

Bât. A – Salle 347

Tél. 01 49 40 67 15 / 66 76 / 67 17

Fax 01 49 40 67 79

Mél. scuio@univ-paris8.fr

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) agit en relation avec les enseignants et les différents départements et services pour permettre à l'université d'assurer sa mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle.

● **Son action contribue à :**

- **Inform**er les futurs étudiants (lycéens, salariés...) et les étudiants sur l'organisation et le déroulement des études supérieures (universitaires et autres) à Paris 8 et ailleurs. Il organise ou participe à toutes les actions permettant de faire connaître l'offre de formation de l'université : journées portes ouvertes, forums, salons...
- **Conseiller** les étudiants dans la construction de leur parcours de formation en fonction de leur projet personnel et professionnel : entretiens individuels, ateliers d'orientation, sessions de réorientation...

- **Faciliter l'insertion professionnelle** des étudiants en les accompagnant dans leur recherche de stage ou de premier emploi : conférences-métiers, sessions de techniques de recherche de stages ou d'emplois, forum-emploi. Le site RESO8, www.univ-paris8.fr/scuio/reso8, créé et animé par le SCUIO-IP, propose des offres de stages, d'emplois, et de jobs, ainsi que des services d'accompagnement en ligne.
- **Répondre aux demandes des enseignants** pour les aider à assurer leur mission d'information pédagogique, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.
- **Constituer et gérer un fonds documentaire** en recueillant l'information auprès des organismes extérieurs d'informations (CIO, ONISEP, CIDJ...). Cette documentation est mise à disposition du public en consultation sur place ou en ligne (scuio-ressources-documentaires.univ-paris8.fr/opac).
- **Créer et diffuser les outils de communication** permettant une meilleure lisibilité de l'offre de formation et une meilleure connaissance du fonctionnement de l'université (guide de l'étudiant, fiches diplômes, dépliants...).
- **Développer des partenariats** avec les milieux socio-économiques et les associations agissant dans le domaine de l'insertion professionnelle (APEC...).



Venez au SCUIO-IP

pour préparer votre parcours d'études,
votre projet, votre insertion professionnelle :

- des informations
- des conseils personnalisés
- de la documentation

Bât. A, Salle 347

La maison de l'étudiant : un lieu d'accueil privilégié.

La toute nouvelle maison de l'étudiant témoigne de la volonté de l'université Paris 8 d'accorder une place particulièrement importante à la vie étudiante.

Lieu de rencontres et d'échanges, la maison de l'étudiant est un lieu de convergence qui a vocation à rassembler dans ses locaux les acteurs de la vie étudiante et à les rendre accessibles à tous. Les activités qui s'y déroulent doivent contribuer à renforcer le lien social à l'université.

À la maison de l'étudiant, de nombreux services sont à votre disposition, vous accueillent et vous accompagnent dans votre vie étudiante. Ils sont à votre écoute pour vous conseiller et vous aider au moment de la rentrée universitaire et tout au long de l'année. Vous pouvez également y recevoir des informations et des conseils pour monter des projets et pour vos démarches universitaires.

Vous y trouverez :

- L'accueil de la maison de l'étudiant.
- Le service de la vie étudiante.
- La vice-présidence étudiante.
- Le service social du Crous de Créteil.
- Le bureau des bourses.
- Le bureau de la vie associative et d'aide au financement des projets (FSDIE).
- Un médiateur culturel régional.
- Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers (PASEE) (hors programme d'échanges).
- Une salle informatique et un espace documentaire.
- Le service de la médecine préventive.
- Les associations étudiantes.
- Des salles de réunion et d'animation.

La maison de l'étudiant reste l'endroit privilégié pour rencontrer les interlocuteurs qui faciliteront la réalisation de vos projets (monter un projet culturel), demander une aide sociale, trouver un logement en ville, faire une pause au salon de thé.

Elle vous propose des activités culturelles variées (danse, concert, théâtre, conférences, expositions...) et donne aux étudiants l'occasion de s'exprimer. Vous êtes invité à y participer ou y assister.





Maison de l'étudiant – Salle ME-03

Tél. 01 49 40 71 88

Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

L'université Paris 8 ayant particulièrement à cœur de promouvoir la vie étudiante a mis en place un service de la vie étudiante dont le rôle est de concourir à l'amélioration de l'accueil des étudiants en menant des actions d'informations, d'accompagnement dans les démarches administratives des étudiants, d'action sociale (logement, aides sociales). Ce service contribue au mieux-être des étudiants et collabore avec les autres services de l'université et les organismes extérieurs afin de mener à bien ses missions. Ce service est également chargé de développer la vie culturelle notamment en soutenant les initiatives étudiantes et les associations.

● Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers (hors programmes d'échanges)

Pour l'université Paris 8 qui se définit comme « une université-monde », la question de l'ouverture aux étudiants étrangers, du Nord comme du Sud, a toujours été considérée comme essentielle. Elle accueille des étudiants de 143 nationalités différentes. Elle vient de mettre en place un dispositif d'accueil visant à l'amélioration des conditions d'accueil de ces étudiants et au renforcement de l'attractivité de notre université.

Le pôle d'accompagnement et de soutien aux étudiants étrangers constitue un lieu de ressources polyvalent où ces étudiants peuvent trouver, en un lieu unique, une offre coordonnée de différents services adaptés à leurs besoins et à leurs attentes. Il les oriente dans leur quotidien vers les bons interlocuteurs et les conseille sur les différentes procédures qu'ils ont à réaliser avant, et au moment de leur arrivée en France puis durant leur séjour d'études.

Salle ME-C3 (située à la coupole)
Tél. 01 49 40 68 23
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

Il a pour objectifs :

- L'information administrative et l'identification des procédures (DAP (dispense d'admission préalable), Campus France, séjour, visite médicale à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), visa).
- L'accueil physique et téléphonique des étudiants étrangers.
- La prise de rendez-vous et la constitution de dossiers pour la demande et le renouvellement du titre de séjour, la prise de rendez-vous avec l'OFII de septembre à janvier et le suivi des dossiers en lien avec les préfectures et l'OFII pendant toute l'année universitaire.

● Le bureau d'accompagnement aux porteurs de projets et gestion du FSDIE

Vous pouvez obtenir une aide financière pour un projet d'intérêt collectif, et qui a des retombées pour l'université, par l'intermédiaire du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Le service de la vie étudiante vous aide à constituer le dossier.

Pour plus de renseignements se reporter à la page 105.

Salle ME-06 – Tél. 01 49 40 66 23
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr

● Le bureau des associations et de la citoyenneté étudiante

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie associative ? Vous voulez rejoindre une association, ou créer la vôtre ? Contactez-nous, vous aurez toutes les informations, conseils et soutiens nécessaires afin de réaliser vos projets.

Pour plus de renseignements se reporter à la page 110.

Salle ME-06 – Tél. 01 49 40 66 23
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr



Tél. 01 49 40 69 69 (Accueil)

Fax 01 49 40 69 82

www.bu.univ-paris8.fr/web/

Mél. info@bu.univ-paris8.fr

Les bibliothécaires vous accueillent

- aux bureaux d'information (dans le hall d'accueil et dans les autres salles) ;
- dans les espaces publics avec un service mobile d'information ;
- sur Internet : un formulaire en ligne vous permet de poser des questions sur les collections et les services de la bibliothèque : info@bu.univ-paris8.fr



Heures d'ouverture

Horaires pleins

Lundi à vendredi : 9 h à 20 h

Samedi : 10 h à 17 h 30

Horaires réduits pendant les vacances de printemps, en juillet et en septembre :

Lundi à vendredi : 10 h à 17 h 30

Samedi : fermé sauf les deux derniers samedis de septembre

Fermeture durant les congés de Noël et au mois d'août.

● Les collections

Les disciplines : les collections de la bibliothèque couvrent les besoins en documentation des disciplines enseignées à l'université : lettres, sciences humaines et sociales, arts, droit...

Les types de documents : des livres, des journaux et des revues imprimés et électroniques, des documents audiovisuels, des thèses et des mémoires imprimés et en ligne. La bibliothèque conserve au total 450 000 documents imprimés.

Libre accès et réserves : plus de 250 000 ouvrages sont en libre accès. Les ouvrages conservés en magasin (réserves en sous-sol) sont à demander à la banque centrale du hall d'accueil.

● La bibliothèque possède aussi des fonds spécialisés

- Fonds RDA-Nouveaux Länder (fonds spécialisé sur l'Allemagne orientale depuis 1945).
- Fonds Armand Gatti, Fonds Vincennes (archives de l'université de Paris 8), Fonds Eric Wallich (sciences cognitives), Fonds Dresch, des livres d'artistes, des tests de psychologie.
- Fonds M.A. Macciocchi.

Les salles thématiques

Elles sont identifiées par des bannières de couleur :

- **Salle de documentation :** guides d'orientation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi, dictionnaires et encyclopédies, répertoires, bibliographies et guides méthodologiques.
- **Salle bleue :** Philosophie, Sciences, Religion, Informatique, Mathématiques et sciences.
- **Salle rouge :** Sociologie, Ethnologie, Psychologie, Sciences de l'éducation, Linguistique, Info-Doc-Médias, Statistiques, Démographie.
- **Salle violette :** Sciences politiques, Économie et gestion, Histoire, Géographie, Urbanisme.
- **Salle verte :** Droit.
- **Salle orange :** Langues et Littératures étrangères
- **Salle brune :** Littérature générale et comparée/ Littérature française, langues et littératures classiques (latin et grec).
- **Salle rose :** Arts plastiques, Cinéma, Musique, Photographie, Arts du spectacle, livres d'artistes.

L'accès à la bibliothèque se fait avec un badge d'accès ou à défaut sur présentation de la carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité.

La bibliothèque dispose de 1 500 places assises.

La salle des périodiques

Elle contient 1 235 revues auxquelles la bibliothèque est abonnée sous forme imprimée. Ces titres couvrent l'ensemble des disciplines enseignées à l'université. Ils sont multilingues. La bibliothèque possède en outre plus de 1 754 abonnements clos dont les fascicules sont stockés majoritairement en magasin. Les revues ne sont pas empruntables.



L'espace audiovisuel

Cet espace de 250 m² permet de visionner 6 000 films de fiction et films documentaires, sur DVD, cassettes vidéo (VHS, S-VHS, U-Matic) et vidéodisques. En outre, 1 500 CD de musique peuvent être empruntés ou écoutés sur place.

- 20 postes pour la consultation des films sur lesquels il est possible de travailler seul ou à deux.
- 2 postes de consultation pour les CD et audiocassettes.
- 1 poste de consultation pour le multimédia.

Les postes informatiques en libre accès

104 ordinateurs sont à la disposition du public dans les salles de lecture et proposent :

- le catalogue de la bibliothèque de Paris 8 ;
- les catalogues d'autres bibliothèques ;
- des bases de données bibliographiques et/ou textuelles (dont bases de presse nationale et internationale) ;
- des périodiques électroniques ;
- une sélection de sites Web par disciplines ;
- Internet : pour la recherche documentaire et pour la vie pratique de l'étudiant.

● Les bibliothèques associées

Sur le campus

- **Cartothèque** : cartes de géographie consultables par tous les étudiants de Paris 8 dans le bâtiment D, salle 139 (département de géographie – Tél. 01 49 40 72 82)

Éloignées

- **Bibliothèque de l'IUT de Montreuil** :
140, rue de la Nouvelle France – 93100 – Montreuil –
Tél. : 01 48 70 37 00 (standard)
- **Bibliothèque de l'IUT de Tremblay-en-France** :
3, rue de la Râperie – 93290 – Tremblay-en-France –
Tél. : 01 41 51 12 22 (administration)

● Les services

Service du prêt à domicile

- Étudiants en Licence, lecteurs extérieurs payants : 6 livres empruntables pour 2 semaines + une semaine de prolongation possible.
- Étudiants en Master et Doctorat, étudiants en situation de handicap, stagiaires de la formation permanente : 9 livres empruntables pour 4 semaines + 2 semaines de prolongation possible.





- Étudiants de l'IED : 6 livres empruntables pour 8 semaines.
- Enseignants de Paris 8 : 9 livres empruntables pour 4 semaines + 2 semaines de prolongation possible, 1 livre exclu du prêt pour 1 semaine, 3 fascicules de périodiques (à l'exception du dernier numéro) pour 1 semaine.

Tous ces types de lecteurs ont droit en plus à : 2 livres à prêt court, 2 CD audio, 2 partitions et 1 DVD pour 1 semaine.

Service du prêt entre bibliothèques

Service payant réservé aux lecteurs inscrits au prêt pour faire venir des documents d'autres bibliothèques universitaires (voir le catalogue du SUDOC), voire étrangères, hors les bibliothèques de la région parisienne. Le dépôt des demandes se fait auprès des bibliothécaires en salle de lecture ou directement depuis les formulaires en ligne sur le site web de la bibliothèque.

Les services en ligne

Le site web de la bibliothèque www.bu.univ-paris8.fr donne accès à de nombreux services en ligne :

- le catalogue général signale les livres et revues imprimés, les thèses, les documents audiovisuels et les partitions détenus par la bibliothèque de Paris 8 ;
- un catalogue spécialisé regroupe les revues électroniques sélectionnées par la bibliothèque (plus de 45 000 titres dont 19 000 pour lesquels la bibliothèque paie un abonnement) et les revues imprimées ;
- les ressources électroniques disponibles pour chaque discipline (livres et revues électroniques, bases de données, sélection de sites web...)
- la bibliothèque numérique qui donne accès à des documents numérisés à partir des fonds spécialisés de la bibliothèque (fonds Vincennes, fonds Dresch, fonds Macciocchi, fonds Armand Gatti...)
- la plateforme d'autoformation à la recherche documentaire Arbradoc ;
- la visite virtuelle de la bibliothèque ;
- deux services de Questions-réponses à distance.

Un formulaire en ligne vous permet de poser des questions sur les collections et les services de la bibliothèque de Paris 8 : info@bu.univ-paris8.fr

Pour des questions bibliographiques plus larges vous pouvez aussi utiliser le service « rue des facs » des bibliothèques universitaires d'Île-de-France www.ruedesfacs.fr

Visites et formations

● **Visites de la bibliothèque** : des visites de la bibliothèque avec initiation aux principaux outils de recherche documentaire sont proposées en début d'année. Elles sont annoncées par micro ou peuvent également être organisées à la demande et sur rendez-vous.

● **Formations à la recherche bibliographique et documentaire** : formations à l'ensemble des ressources électroniques disponibles destinées à des groupes d'étudiants accompagnés de leurs enseignants. Comprennent une démonstration et des travaux pratiques.

Sur rendez-vous uniquement :

info@bu.univ-paris8.fr

Salle de la Recherche

Salle de travail réservée aux doctorants, aux enseignants et aux personnes en situation de handicap.

Pour accéder à cette salle, s'adresser à l'accueil de la bibliothèque.

Reproduction et impression de documents

La bibliothèque dispose de photocopieurs noir et blanc et d'un photocopieur couleur pour les documents papier, de photocopieurs de documents microformés (microfiches et microfilms), d'imprimantes pour imprimer depuis les postes informatiques. Les photocopies et les impressions sont payantes. Le paiement se fait par cartes vendues dans les distributeurs automatiques situés près des photocopieurs ou de la banque d'accueil ou par la carte d'étudiant qui comporte un portemonnaie Monéo.

Accueil des publics en situation de handicap

La bibliothèque propose des services spécifiques aux étudiants en situation de handicap permanent ou temporaire (hospitalisation, maladie de longue durée...) et aux femmes enceintes : accueil personnalisé sur rendez-vous, recherche documentaire à distance, droit de prêt élargi, prêt des documents à distance, réservation d'ouvrages, accès à la salle de la recherche, postes informatiques pour les personnes malvoyantes.

Tél. 01 49 40 69 51

**Bât. A – Salle 2267**

Tél. 0 820 20 51 00 – Fax 01 49 40 65 57

www.fp.univ-paris8.fr – Mél. info-sfp@univ-paris8.fr

Le service formation permanente conduit la politique de l'université Paris 8 en matière de formation continue depuis 1973. Service commun de l'Université, il développe avec ses composantes un ensemble de diplômes d'université et de diplômes nationaux pour répondre aux demandes socio-économiques du terrain. Les enseignements sont assurés conjointement par des enseignants-chercheurs et par des professionnels exerçant dans les domaines concernés et s'adressent à un **public d'adultes en reprise d'études**.

● Nos missions

- Élaborer des programmes de formation.
- Être acteur du développement économique et social.
- Adapter et perfectionner les compétences des individus.

● Notre métier

- Informer, conseiller.
- Accompagner les individus dans leurs démarches de formation continue.
- Valoriser les expériences et les savoirs.

La fréquence des cours permet de poursuivre une activité professionnelle tout en se formant. La Validation des Acquis Professionnels et Personnels permet aux personnes n'ayant pas le niveau requis d'intégrer nos formations. Les modalités pédagogiques et les dispositifs spécifiques d'accompagnement (distanciel...) sont parmi les outils de la réussite de nos stagiaires.

Le service formation permanente intègre également le bureau de la Validation des Acquis de l'Expérience et le bureau de l'Alternance.

● Les prestations de formation en Intra

Le service formation permanente intervient à la demande des entreprises pour la formation des personnels sur site. Nous déterminons ensemble les programmes, contenus et modalités des actions de formation en fonction des besoins de chaque entreprise, société, institution, association, etc. Nous assurons la mobilisation d'équipes pédagogiques spécialisées (universitaires et professionnels), au fait des pratiques et enjeux les plus actuels.

Contactez jean-rene.goiran@univ-paris8.fr pour obtenir un dossier-type.



Accueil du public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

● Les formations dispensées dans le cadre du service formation permanente**Master 1 et 2 professionnel**

- Interprétariat en langue des signes

Master 2 professionnel

- **Information et communication dans les organisations**, spécialité Communication numérique, conduite de projets et veille stratégique
- **Droit de la santé**, spécialité Droit de la gestion des établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- **Droit de la santé**, parcours Droit de l'expertise appliqué à l'odontostomatologie
- **Droit de la santé**, spécialité Propriété industrielle et industries de santé
- **Informatique**, spécialité Conduite de projets informatiques
- **Droit comparé**, spécialité Droit des collectivités publiques et grandes agglomérations

- **Économie, gestion**, spécialité Conseil en organisation et management du changement

Master 2 recherche

- **Droit de la santé**, spécialité Droit de la santé médical et médico-social

DFSSU¹

- Interventions en protection de l'enfance
- Professionnalisation du coaching en entreprise
- Sciences pénales et criminologie
- Clinique familiale et pratiques systémiques
- Techniques de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage

DESU²

- Évaluation et bilan de compétences
- Prises en charge des addictions
- Pratiques du coaching
- Professionnel bilingue LSF/Français
- Prévention des conduites à risque
- Compétences interculturelles et management dans l'entreprise
- Approches interculturelles dans le travail social : prévention, médiation, soins
- Droit et gestion des collectivités territoriales
- Exercer ses fonctions d'infirmier en psychiatrie et en santé mentale
- Psychothérapies et psychopathologie clinique
- Information, médiation, accompagnement en santé

Licence professionnelle

- Enseignement de la langue des signes française (LSF) en milieu scolaire
- Droit social et ressources humaines³

DIU⁴

- Psychopathologies et affections neurologiques

DU⁵

- Formation de formateurs (DUFA)
- Pratique approfondie de la langue des signes française (LSF)
- Droit et stratégies de l'action humanitaire : Santé, urgence et développement
- Assistant juridique et ressources humaines
- Médiateur de santé : Pair
- Animation de groupes d'entraide mutuelle
- Techniques du corps et monde du soin

DPCU⁶

- Spécialisation d'enseignement de la langue des signes française (LSF)

Renseignements et inscriptions

Université Paris 8
Service formation permanente
Bât. A – 2e étage – salle 2267
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
Tél. : 0 820 20 51 00
Fax : 01 49 40 65 57
Mél. info-sfp@univ-paris8.fr
Possibilité de télécharger les dossiers
d'inscription sur notre site
www.fp.univ-paris8.fr

1. Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université (niveau bac + 5).

2. Diplôme d'Études Supérieures d'Université (niveau bac + 4).

3. Sous réserve d'habilitation par le Ministère.

4. Diplôme interuniversitaire.

5. Diplôme d'Université (niveau bac + 3).

6. Diplôme de Premier Cycle d'Université (niveau bac + 2).



Accueil des adultes en reprise d'études

Service formation permanente

Bât. A – Salle 2267

Tél. 0 820 20 51 00

Mél. info-sfp@univ-paris8.fr

Le public des adultes en reprise d'études – salariés bénéficiant d'un congé individuel de formation (CIF), ou d'une formation au titre du plan de formation, et les demandeurs d'emploi – peuvent suivre une formation initiale de l'Université : DUT, licence, licence professionnelle, master, doctorat, diplômes d'université ou un des diplômes préparés spécifiquement dans le cadre de la formation permanente.

● Si vous avez identifié un diplôme

Vous devez réaliser une inscription pédagogique dans l'UFR correspondant au diplôme souhaité et vous adresser au service formation permanente pour le suivi de votre dossier administratif.

● Si vous n'avez pas identifié le diplôme adapté à votre besoin

- S'adresser au SCUIO-IP pour connaître l'offre de formation de l'Université et choisir le diplôme adapté.
- Réaliser l'inscription pédagogique auprès de l'UFR concernée.
- S'adresser au service formation permanente pour instruire le dossier de demande de financement auprès des OPACIF (Fongecif, Promofaf, Uniformation...) ou des Pôles Emploi.

En cas d'acceptation, le suivi du dossier sera effectué par le service formation permanente.



SCUIO-IP

Bât. A – salle 347

Tél. : 01 49 40 67 14

Mél. scuio@univ-paris8.fr

La validation des acquis est une démarche qui permet de valoriser les connaissances et les compétences en vue de s'inscrire dans une formation universitaire (validation des acquis professionnels et personnels VAPP - décret 1985) ou d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (validation des acquis de l'expérience VAE - décret 2002).

● La validation des acquis pour reprendre des études (VAPP, selon le décret 1985) ou demande d'équivalence

Vous avez un projet de reprise d'études. Vous souhaitez, au regard de votre expérience, un accès dérogatoire si vous ne disposez pas du niveau requis pour intégrer un cursus. Téléchargez le dossier de candidature dès avril, sur <http://admission.univ-paris8.fr> et informez-vous auprès des secrétariats de chaque diplôme (cf. pages 24 et suivantes). Votre demande sera traitée par une commission pédagogique de la formation que vous voulez suivre.

● La démarche VAE diplômante (décret 2002)

Vous avez une expérience conséquente et souhaitez valider les acquis de celle-ci afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme national (DUT, Licence, Master). Le bureau VAE accueille et accompagne votre projet :
Bât. A – Salle 2267
Tél. 0 820 20 51 00
www.validexper.fr – Mél. vae@univ-paris8.fr

Voici les deux premières étapes : La réunion d'information

La démarche commence par la participation à une réunion d'information, inscription sur www.validexper.fr, qui vous permettra :

- d'appréhender les coulisses de la VAE,
- d'élaborer votre projet,
- de bénéficier d'un conseil individualisé à l'issue de la réunion.

Demande de recevabilité/faisabilité pédagogique

Remplissez le dossier de recevabilité/faisabilité pédagogique sur www.validexper.fr, y ajouter votre CV.

De nombreux acquis peuvent être pris en compte :

- le parcours initial d'études ;
- les activités professionnelles ;
- les études informelles et formations professionnelles ;
- les activités bénévoles : sociales, associatives
- les autoapprentissage et réalisations personnelles.

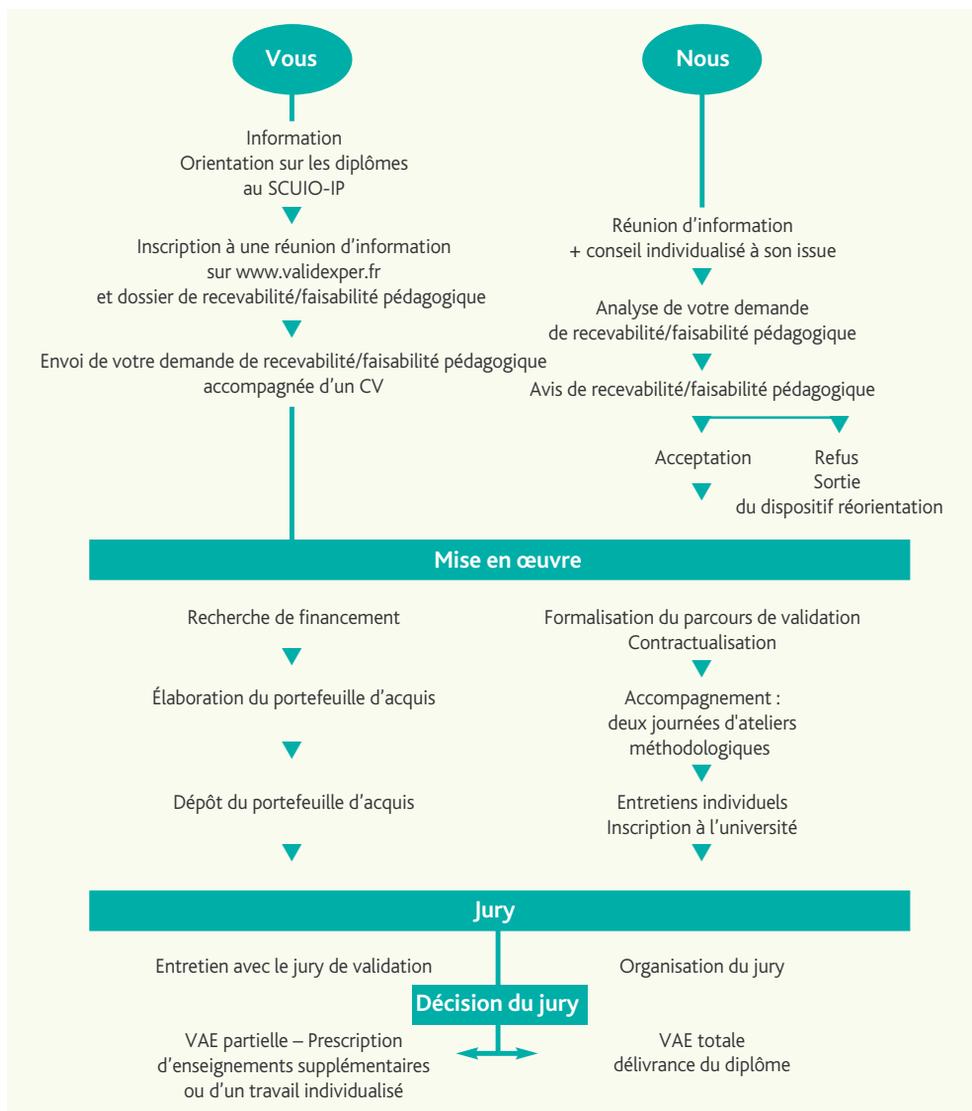
Information et orientation

Pour identifier le diplôme le plus en adéquation avec votre projet :
Consultez les maquettes de diplômes sur le site de l'université www.univ-paris8.fr rubrique « Formations/Diplômes ».
Informez-vous auprès du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle sur le contenu des diplômes :
SCUIO-IP
Tél. 01 49 40 67 17/67 60
Bâtiment A - Salle 347

La démarche VAE diplômante à Paris 8 (décret 2002)

Bât. A – Salle 2267

Tél. 0 820 20 51 00 – www.validexper.fr – Mél. vae@univ-paris8.fr



Bureau Alternance

Service formation permanente

Bât. A – Salles 2267-2281-2282

Tél. 0 820 20 51 00 et 01 49 40 64 21

Mél. alexandra.vol@univ-paris8.fr

- LP : Création et développement numériques en ligne (en apprentissage)
- M1 pro : Informatique
- M2 pro : Conduite de projets informatiques
- M2 pro : Informatique des systèmes embarqués
- M2 pro : Technologies de l'hypermédia
- M2 pro : Création et édition numériques

Ressources humaines

- DU⁴ : Assistant juridique et ressources humaines
- LP : Droit social et ressources humaines (en cours d'habilitation)
- DPCU : Enjeux et terrains de la médiation et de l'éducation
- DU : Évaluation et bilan des compétences
- M2 pro : Psychologie sociale, du travail et ressources humaines

Information – Communication – Documentation

- M : Communication numérique, conduite de projets, veille stratégique
- M2 pro : Gestion de l'information et du document

Gestion – Commerce

- LP : Commerce Adjoint de responsable export
- M2 pro : Conseil en organisation et management du changement
- M2 pro : Commerce et échanges internationaux

Droit

- M2 pro : Droit des collectivités publiques et des grandes agglomérations

Arts – Littérature

- M pro : Photographie et art contemporain
- M pro : Cinéma, Réalisation et Création
- M2 : Littérature, parcours espagnol

Environnement et Territoire

- DU : Techniques de l'urbanisme, de l'aménagement et du territoire
- M2 pro : Géographie, parcours « Expertise, concertation et communication en environnement »
- ou parcours « Géomatique, géomarketing et multimédia »
- M2 pro : Géopolitique locale « aménagement, gestion et enjeux de territoires » et M2 Rech : « enjeux territoriaux des rivalités de pouvoirs »

LSF

- DPCU : Spécialisation d'enseignement de la LSF
- DU : Assistant de communication français/LSF



N'hésitez pas à consulter la rubrique « Alternance/Entreprise » du site www.fp.univ-paris8.fr pour connaître le contrat de pro, ses spécificités et valeurs ajoutées pour votre cursus universitaire et insertion professionnelle, et les démarches à suivre.

Vous avez moins de 26 ans ou êtes demandeur d'emploi de plus de 26 ans ou bénéficiaire du RSA, ASS, AAH, CAE et vous souhaitez compléter votre formation initiale tout en vous formant aux savoir-faire professionnels et à la culture de l'entreprise :

- Les formations de l'université Paris 8 vous accueillent en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, (présence hebdomadaire en entreprise pendant 1 an, tutorat compétences par un enseignant).
- Les coûts de formation sont pris en charge par l'entreprise qui vous recrute, et vous bénéficiez d'un salaire (80 % du SMIC minimum).
- Le bureau Alternance du service formation permanente est votre interlocuteur.

Étudiants, vous pouvez débiter votre contrat de professionnalisation 1 mois avant la rentrée et jusqu'à 1 mois après votre entrée en formation.

● Liste des diplômes adaptés au contrat de professionnalisation¹

Informatique et hypermédia

- DPCU² : Assistant en gestion de contenu numérique
- LP³ : Informatique des systèmes interactifs



En vertu de la loi n° 2009-1437 du 24/11/2009, l'autorisation de travail de droit est désormais accordée à tout étranger autorisé à séjourner en France, pour la conclusion d'un contrat de professionnalisation à durée déterminée.

1. Liste non exhaustive : démarche d'adaptation des diplômes de la formation initiale en cours ; contactez le bureau Alternance.
2. DPCU : Diplôme de Premier Cycle d'Université (niveau bac+2).
3. Licence professionnelle (bac+3).
4. DU : Diplôme d'Université (niveau bac+3).

**Bât. C – Salle 108**

Tél. 01 49 40 68 62 – Fax 01 49 40 68 63

Mél. sec-ipt@univ-paris8.fr

Informatique pour tous est une **structure pédagogique transversale destinée à l'ensemble des formations.**

Le caractère pluridisciplinaire de l'université Paris 8 nécessite que les enseignements dispensés en IPT traduisent l'ensemble des préoccupations et objectifs des parcours pédagogiques.

IPT a reçu pour mission d'assurer la préparation, ainsi que l'organisation des épreuves conduisant à l'obtention du **Certificat Informatique et Internet (C2i)**.

Ce certificat de portée nationale est d'ores et déjà requis à l'inscription de certains concours de la fonction publique et notamment de l'enseignement.

Tout étudiant régulièrement inscrit en vue de la préparation d'une licence à Paris 8 a la possibilité de passer le C2i. Certaines formations l'ont intégré dans leur cursus de licence. **Les étudiants sont invités à se reporter aux plaquettes de leur formation** afin de savoir s'ils ont l'obligation de passer le C2i et/ou de suivre un atelier de préparation.

Le passage du certificat se fait exclusivement en français.

Conformément à la circulaire n° 2011-0012 du 9 juin 2011, les modalités de certification comprennent deux parties :

- une partie théorique, d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de

45 questions couvrant les cinq domaines du référentiel national ;

- une partie pratique, couvrant les cinq domaines du référentiel, sous forme d'activités concrètes. Ces activités sont intégrées dans la préparation et réparties sur un semestre. Dans ce cadre, soucieux de répondre à sa vocation d'aide à la réussite, IPT recommande au public de travailler par projet collectif, favorisant ainsi l'ancrage à l'Université des étudiants de licence.

Les cours sont semestriels, les inscriptions se font sur Internet la semaine précédant la rentrée de chaque semestre.

Renseignements concernant le C2i sur :

<http://c2i.univ-paris8.fr>

Indépendamment du C2i IPT propose aux étudiants des **formations sous forme d'ateliers** dans les domaines suivants : informatique appliquée aux domaines de l'art et multimédia, et informatique appliquée aux sciences humaines et sociales. Ces formations s'intègrent dans les cursus mis en place par les formations. Le nombre d'ECTS délivrés dépend du cursus suivi.

Le contrôle des connaissances est double : présence obligatoire à chaque séance d'atelier, contrôle continu et permanent, validé définitivement au cours d'un examen terminal.

D'autre part, **un libre service en salle C 201** donne la possibilité aux étudiants d'avoir accès à un micro-ordinateur dans le but de parfaire leurs connaissances acquises dans les ateliers, de réaliser des travaux, de s'autoformer à la pratique des logiciels de bureautique et d'accéder à Internet.

Une plaquette d'information est en ligne sur notre site <http://C2i.univ-paris8.fr>.



Le service universitaire de formation initiale et continue pour l'enseignement (SUFICE)

Bât. C – Administration et accueil des étudiants : salle E 05

Tél. 01 49 40 68 72

Mél. Rachida.Kadri@univ-paris8.fr

Le SUFICE, service commun, a pour missions d'assurer l'organisation et la coordination des interventions de l'université Paris 8 en matière de formation initiale et continue des enseignants, des formateurs et des responsables de l'Éducation nationale. Il est chargé de toutes les actions intérieures ou extérieures à Paris 8 rendues nécessaires par l'exécution de ces missions.

● **Coordination des actions de formation continue**

Le SUFICE est chargé de la coordination des actions de formation faisant l'objet de conventions entre l'université Paris 8 et différentes institutions dont les rectorats, inspections académiques de Créteil, Paris et Versailles.

Il peut aider les enseignants chercheurs de Paris 8, quelles que soient leurs spécialités, à proposer des actions de formation puis à les organiser.

● **Information des étudiants**

Le SUFICE informe les étudiants candidats au concours du CRPE (enseignement du 1er degré), du CAPES, du CAPLP et de l'agrégation (enseignement du secondaire) et au concours de conseiller principal d'éducation (CPE).

Le SUFICE est également chargé de la gestion administrative des inscriptions à la préparation au C2i2e et à l'inscription au CLES2 ainsi qu'à la délivrance des attestations de réussite aux deux certifications.

Il organise des journées d'information, des journées d'études, participe aux forums académiques liés aux métiers de l'enseignement et diffuse des brochures propres à ces concours et préparations.

● **Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement & mineures « enseignement »**

Le SUFICE a la responsabilité entière du module de Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement pour l'ensemble de l'université.

Le SUFICE a par ailleurs participé à la mise en place dans le cadre du LMD de mineures spécifiques dont une est gérée directement avec le département de Sciences de l'éducation. Cette mineure, baptisée « enseignement », de 60 ECTS a été conçue pour des étudiants qui souhaitent s'orienter vers les métiers de professeurs des écoles ainsi que de CPE (conseiller principal d'éducation).

Le SUFICE délivre aux étudiants ayant suivi le module de Préprofessionnalisation ou la mineure « enseignement » une attestation qui leur permet d'obtenir les crédits européens correspondant à ces formations et comptabilisables pour leur diplôme de licence.

● **Préparation aux concours de l'enseignement secondaire**

Le SUFICE contribue à l'élaboration des maquettes de master désormais nécessaires pour présenter les concours de l'enseignement.

Le SUFICE peut également pré-inscrire et informer les étudiants sur les préparations à l'agrégation organisées par certaines disciplines de Paris 8 (arts plastiques, musique, arabe, histoire) et accueille les enseignants en poste qui préparent les concours internes de l'agrégation d'arts plastiques).

Le SUFICE participe à l'élaboration des mineures « Approfondissement et enseignement », gérées par chaque formation investie dans une préparation au concours de l'enseignement secondaire. Ces mineures doivent désormais inclure des enseignements de préprofessionnalisation.

Le SUFICE organise les inscriptions aux préparations à certaines certifications et à certaines épreuves des concours de l'enseignement (C2i2e, Agir en fonctionnaire de l'État, CLES2).



Le service des relations et de la coopération internationales

Bât. G – Salle 222

Tél. 01 49 40 64 12 – Fax 01 49 40 65 16



Les programmes de mobilité ont tous la même réglementation et le même but : permettre à un étudiant de suivre des cours dans une université partenaire, cours qui sont intégrés dans le cursus du diplôme préparé à l'université Paris 8.

● **À quoi sert le service des relations internationales ?**

L'université Paris 8 est partenaire d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur étrangers. Elle a en outre adhéré à certains grands programmes internationaux : ERASMUS, CREPUQ, qui concernent l'ensemble des universités françaises.

Les accords qui ont été signés par Paris 8 ont une durée limitée et poursuivent des objectifs variés selon les universités partenaires : travail de recherche entre les enseignants, colloques internationaux et publications communes, organisation de périodes d'études dans l'université partenaire pour les étudiants, élaboration de cursus en partenariat international, délocalisation de diplômés...

Le service des relations internationales est chargé dans ce cadre d'apporter une information aux instances décisionnaires sur les possibilités de développement à l'international, une aide aux enseignants désireux de travailler avec des partenaires étrangers et un appui aux étudiants qui souhaiteraient passer une partie de leur cursus ou effectuer un stage à l'étranger (on parle de « mobilité étudiante »).

● **Pourquoi partir en stage ou passer une partie de ses études à l'étranger ?**

Faire un séjour d'étude ou de stage à l'étranger enrichit le capital humain : on y peut **acquérir de nouvelles connaissances**, ainsi que des **compétences**

linguistiques et interculturelles. La personne qui se décide au départ développe ainsi des compétences liées à une plus grande **capacité de maîtriser le monde qui l'entoure** : habitude de vivre et parler selon des codes qui ne sont pas les siens, capacité à s'intégrer dans de nouveaux cadres de pensée et de vie quotidienne, **intégration de manières de fonctionner différentes** et **capacité à les réutiliser** dans des contextes différents, développement de la capacité à agréger des informations issues de contextes différents pour les synthétiser et les réutiliser.

Les employeurs reconnaissent et apprécient les avantages de ces départs : les jeunes professionnels qui ont séjourné à l'étranger pendant leurs études ont une plus grande propension à être mobiles plus tard.





● Quelles sont les démarches ?

Les informations générales : calendrier, universités partenaires, aides financières... sont détaillées sur le site www.univ-paris8.fr/-international

Site à consulter impérativement avant de se présenter auprès de l'enseignant chargé de ces programmes dans la formation ou au service des relations internationales.

À partir de la mi-novembre 2012, les dossiers de candidature 2013-2014 – premier ou second semestre – seront téléchargeables sur ce site.

● Comment et où partir en séjour à l'étranger ?

En stage : le service international gère les bourses de mobilité du Conseil régional d'Île-de-France et du CROUS. Ces aides peuvent être attribuées à des étudiants partant en stage à l'étranger. Des critères ont été fixés par ces organismes, voir le site www.univ-paris8.fr/-international

Le service n'apporte pas d'aide à la recherche de stage.

Pour une période d'études : plusieurs programmes, accords de coopération et diplômes en partenariat international permettent aux étudiants de réaliser un séjour d'études dans une université partenaire.

● Programme LLP (Lifelong Learning Program)

Le programme LLP a été créé par l'Union européenne et concerne :

- Les 27 États de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Les 4 pays de l'AELE : Islande, Lichtenstein, Norvège, Suisse.
- Les 2 pays candidats à l'Union européenne : Croatie, Turquie.

Le programme LLP propose plusieurs actions :

ERASMUS

Ce programme de mobilité étudiante a pour but de faire découvrir un pays européen à travers des études

universitaires, études dont les résultats pédagogiques sont validés dans le diplôme d'origine de l'étudiant. L'université Paris 8 a établi des relations avec des universités de pratiquement tous les pays concernés par ce programme et la Suisse.

ERASMUS MUNDUS

L'université participe à un master Erasmus Mundus : master Arts du spectacle-arts de la scène, spécialité études théâtrales au département de théâtre. L'étudiant inscrit dans ce master poursuivra obligatoirement ses études de M2 dans une université européenne partenaire. Pour toute information pédagogique, contactez Madame LEGERET, enseignante au département de théâtre ou consultez le site de l'UFR Arts.

COMENIUS

Ce programme a le même principe que l'assistantat proposé par notre ministère de tutelle. Réservé aux étudiants qui préparent le professorat, il permet l'obtention d'une bourse. Sont étudiées très favorablement les demandes faites vers des pays comme le Portugal, la Grèce, l'Italie, les pays scandinaves et les nouveaux pays européens, pays sous représentés dans les échanges européens.

● Programme CREPUQ (France-Québec)

Ce programme, organisé par la conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, concerne les universités situées dans la Province de Québec. Certaines universités sont francophones, d'autres anglophones. Pour un séjour dans une université du Canada, voir le programme MICEFA.

Il est ouvert à toutes les disciplines. Quelques disciplines sont contingentes par les universités québécoises (communication, droit).

Liste des universités partenaires :

- Université du Québec (à Montréal, à Québec, à Chicoutimi, à Trois-Rivières, à Outaouais...)
- Université de Montréal.
- Université Laval (à Québec).
- Université Concordia (à Montréal-anglophone).
- Université Mc Gill (à Montréal-anglophone).
- Université de Sherbrooke.



● Accords de coopération avec Paris 8

Les accords de coopération bilatérale (entre deux établissements) permettent aux étudiants de Paris 8 de partir dans l'université partenaire un ou deux semestres (selon les accords) sans avoir à payer les frais d'inscription de celle-ci. Ces accords sont ouverts aux étudiants à partir de la première année de Master, sauf autorisation expresse de l'enseignant responsable des relations internationales, et prévoient la reconnaissance pédagogique par Paris 8 des cours suivis lors de ce séjour.

L'université possède des accords avec des universités dans les pays suivants :

Argentine, Australie, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Corée du sud, Etats-Unis, Inde, Japon, Mexique, Russie, Taïwan...

Vous devez consulter le site internet pour connaître la liste des universités et des disciplines concernées par ces échanges.

● Diplômes en partenariat international

Les partenariats internationaux diplômants se définissent comme des cycles de formation internationaux aboutissant à la délivrance simultanée d'un diplôme propre à chacun des établissements partenaires.

Paris 8 possède des diplômes en partenariat international (licences ou master) en sciences du langage, philosophie, théâtre, arts et technologies de l'image. D'autres projets sont en cours en science politique, études européennes, sociologie...

Vous devez consulter le site internet pour connaître la liste de ces diplômes et des universités partenaires.

● Programme d'échanges universitaire entre la France et l'Amérique du Nord – MICEFA www.micefa.org

Des universités de la région Île-de-France se sont regroupées dans un consortium afin de faciliter les échanges d'étudiants et d'enseignants nord-américains et franciliens :

MICEFA, 26, rue du Faubourg St-Jacques
75014 – Paris – Tél. 01 40 51 76 96
Fax : 01 44 07 18 10
Mel : info@micefa.org

Le dossier d'inscription est téléchargeable directement depuis le site internet <http://www.micefa.org>.

Dans l'ensemble, toutes les disciplines de l'université Paris 8 sont concernées :

Économie/sciences politiques/gestion/finances/commerce international. Histoire/géographie sociologie/anthropologie. Informatique/technologies nouvelles/techniques de communication. Musique/théâtre/cinéma/vidéo/arts plastiques. Littératures/linguistique.

Il faut prévoir de passer le TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) **avant début novembre** (score minimum requis 80/120) et déposer son dossier avant les vacances de Noël.

Les campus d'accueil sont les suivants :

● **California State University (CSU)** : Bakersfield, Channel Islands, Chico, Dominguez Hills, Fresno, Fullerton, Humboldt, Long Beach, Los Angeles, Monterey Bay, Northridge, Pomona, Sacramento, San Bernardino, San Diego, San Francisco, San José, San Luis Obispo, San Marcos, Sonoma et Stanislaus.

● **Au Canada** : University of Waterloo, University of New Brunswick, Glendon College at York University.

● **City University of New York (CUNY)** : Baruch College, Brooklyn College, City College, Hunter College, Lehman College, Queens College, The Graduate Center, York College, John Jay College, College of Staten Island.

● **Les universités regroupées dans CODOFIL** (Council for the development of French in Louisiana) www.codofil.org

● **State University of New York (SUNY)** : Albany, Binghamton, Buffalo, Oswego, Purchase, Stony Brook, University of New Paltz.



Pour plus d'informations sur les relations internationales : les universités partenaires, les enseignants correspondants Erasmus, les bourses de mobilité..., consultez le site internet de l'université www.univ-paris8.fr rubrique « INTERNATIONAL » et sur notre page Facebook www.facebook.com/pages/Relations-Internationales-Paris-VIII

● **Autres universités** : American University, Bellarmine University, Florida International University, George Washington University, Manhattan College, New Mexico State University, Pace University, Rutgers University, University of Connecticut, University of Denver, University of Northern Arizona, University of Miami, Universidad de Puerto Rico, University of South Florida, University of Texas at Austin, University of Wisconsin at Milwaukee, University of Illinois at Chicago, Tarleton State University, University of Mary Washington.

Universités proposant des postes de lecteur :

États-Unis : University of Wisconsin at Madison, University of Illinois at Chicago, Vanderbilt University, Long Beach (CSU), University of Texas at Austin, University of Mary Washington, University of Connecticut, University of Wisconsin at Milwaukee.

Canada : Glendon College at York University et University of Waterloo.

Pour candidater l'étudiant(e) doit impérativement avoir terminé son master 1.

● Financement

Des aides à la mobilité peuvent être attribuées aux étudiants sélectionnés au titre d'un programme international ou en stage à l'étranger.

Des critères de sélection ont été fixés par les organismes qui financent : durée du séjour, critère social... Pour plus de précisions consultez le site www.univ-paris8.fr/-international rubrique « Partir à l'étranger ».

Attention : les étudiants partant en stage aux mois de mai et juin 2013 doivent adresser leur demande avant la fin du mois de mars 2013.





Les presses universitaires de Vincennes (PUV)

Bât. A – Salle 2287

Vente directe au Bât. A – Salles 2270 et 2271

Tél. 01 49 40 67 50 / 67 51 / 67 52 / 67 88 / 67 99

Fax 01 49 40 67 53

Mél. puv@univ-paris8.fr

www.puv-editions.fr

Service commun de l'université placé sous la responsabilité de la présidence et le contrôle du conseil scientifique, les PUV sont une maison d'édition à diffusion internationale. Elles publient des livres et des revues d'horizons scientifiques diversifiés, dont les thèmes sont souvent en rapport avec les recherches menées par l'université.

La politique éditoriale des PUV est définie par un comité d'enseignants-chercheurs. Elle se manifeste dans les orientations spécifiques de ses collections, qui comprennent chacune des essais d'auteurs et des ouvrages collectifs.

- **Créations européennes** : L'invention d'une Europe culturelle et littéraire.
- **Culture et Société** : Interférence des écrits et des institutions.
- **Essais et Savoirs** : Érudition, écriture : les pôles de la recherche.
- **Esthétiques hors cadre** : Sur le pluriel de l'art.
- **Intempestives** : Exercices de pensée, passages entre les disciplines.
- **La Philosophie hors de soi** : Marges et écarts de la philosophie.
- **L'Imaginaire du Texte** : Le travail des textes, les trajets de l'imaginaire.
- **Les Cahiers de Paris VIII/Recherches** : Des travaux d'équipes de Paris 8.

- **Littérature hors frontière** : Écritures mouvantes, au croisement des lieux et des cultures.
- **Manuscrits modernes** : Les chantiers de la génétique textuelle.
- **Médias** : Stratégies des acteurs socio-économiques et technologies de l'information et de la communication.
- **Sciences du langage** : Perspectives actuelles dans les linguistiques.
- **Temps et Espaces** : Territoires et temporalités.
- **Théâtres du monde** : Manifestations scéniques d'hier et d'aujourd'hui.
- **Série** : Grammaire critique de l'italien.

Les PUV éditent également 5 revues spécialisées, d'inspiration souvent interdisciplinaire, publiant chacune un ou deux numéros par an :

- **Médiévales** : Langue Textes Histoire.
- **Théorie Littérature Épistémologie** : Littérature et cognition.
- **Extrême-Orient, Extrême-Occident** : Recherches comparatives.
- **Recherches linguistiques de Vincennes** : Autour de la linguistique contemporaine.
- **Marges** : Art contemporain.



Les publications des PUV sont disponibles dans les grandes librairies françaises. On peut les acheter directement aux PUV avec une remise de 20 %, pour tous les usagers de Paris 8.
Notre librairie en ligne : www.puv-editions.fr (paiement sécurisé).



Bât. G – Salles 204-207-208-209-210

Tél. 01 49 40 67 63

Mél. service.communication@univ-paris8.fr

Le service communication met en œuvre la stratégie de communication externe et interne de l'université en cohérence avec la politique générale de Paris 8.

Il a pour objectif de promouvoir l'image, l'identité et les filières de formation et de recherche de l'établissement.

Il apporte également son appui technique aux composantes de l'université pour la conception de leurs supports de communication.

Ses missions, qui s'articulent autour de trois pôles (Édition, Web et Événementiel), sont les suivantes :

- **réaliser les outils de communication** : éléments d'exposition, plaquettes, cartons d'invitation, cartes de

vœux, magazine de l'université (8^e Sens), lettre d'information... en cohérence avec la charte graphique de l'université,

- animer le site www.univ-paris8.fr,
- **conseiller les acteurs de la recherche et de la formation** dans leur démarche de communication et les assister dans leurs choix,
- **concevoir et organiser des événements institutionnels**, scientifiques et grand public,
- **gérer les relations avec la presse** : conférences, communiqués, revues de presse,
- **créer et animer les réseaux de correspondants** au sein des composantes.



Le service d'action culturelle et artistique

Bât. G – Salle 001

Tél. 01 49 40 65 28

Mél. aca@univ-paris8.fr

Le service d'Action Culturelle et Artistique (ACA) a pour mission d'animer le campus universitaire en proposant, aux étudiants, aux personnels enseignants et BIATOSS des activités culturelles et artistiques de qualité, en les incitant à présenter eux-mêmes leurs propres réalisations : concerts, pièces de théâtre, festivals, expositions, revues...

Au programme toute l'année :

● **Musique**

Des concerts dans l'amphi X, musiques variées (classique, contemporaine, jazz, musiques du monde).

- Les jours j... comme jazz.
- L'atelier de composition musicale en liaison avec le département musique.
- Le chœur de St-Denis ouvert à tous (répétitions lundi soir). Invitation chaque année d'un chœur étranger ; en mai 2013, un chœur traditionnel d'Istanbul.
- La chorale de Paris 8 : chansons du monde pour amateurs motivés.
- Le petit chœur de St-Denis pour chanteurs de bon niveau.
- L'ensemble vocal Soli-Tutti, en résidence à l'université et les ensembles instrumentaux Futurs-Musiques et Densités.

● **Concours**

- Un concours de nouvelles ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire et à tous les habitants et travailleurs de Seine-Saint-Denis, avec le soutien du département.
- Un « Appel à Poèmes » dans le cadre du printemps des poètes.

● **Théâtre**

Une troupe de théâtre amateur en résidence animée par le Studio-théâtre de Stains, travaille sur le corps, sur l'espace, sur l'écriture (pré-inscription indispensable).

● **Rencontres**

- Le Forum de la culture, le 15 octobre 2012 : théâtres, musées, cinémas, associations de Paris 8, présentent leurs saisons et leurs projets.
- Des rencontres avec des écrivains et des dramaturges en liaison avec les enseignants.
- Un atelier d'écriture animé par Olivia Rosenthal du département Littérature.
- Associations étudiantes : coordination des projets et gestion des budgets.



Billetterie de l'ACA

Bât. G – Salle 007

Tél. 01 49 40 65 09 / 67 76

Mél. billetterie-aca@univ-paris8.fr

● Théâtre, concerts, opéra, musique, cirque

La billetterie Paris 8 est partenaire avec plus de 80 scènes culturelles d'Ile-de-France et propose des tarifs réduits à l'ensemble de la communauté universitaire.

Réservations sur place uniquement

Théâtre de la Ville, Théâtre de l'Odéon, Comédie Française, La Colline, MC93, TGP, Théâtre de la Cité Internationale, Espace 1789, Théâtre Nanterre-Amandiers, CND, la Cartoucherie, Académie Fratellini...

● Festivals divers

Festival d'Automne, Banlieues Bleues, Festival Exit à la Maison des Arts de Créteil, Festival de l'Imaginaire à la Maison des Cultures du Monde, Rencontres chorégraphiques de Seine St-Denis, etc.

● Cinéma

Billets à tarif réduit vendus à l'unité pour des circuits comme UGC, MK2, TS30, le cinéma Saint-André des Arts.

À Saint-Denis, diffusion des programmes des salles de l'Écran, carnet de 5 billets à 20 €.

● Invitations

Le service propose des invitations tout au long de l'année pour des manifestations et des spectacles divers. Pour en être informé, n'hésitez pas à venir à la billetterie et à vous inscrire à la lettre d'information.





Le service universitaire des activités physiques et sportives

Bât. A – Salle 001

Tél. 01 49 40 65 30

suaps.univ-paris8.fr

Mél. suaps@univ-paris8.fr

Service commun de l'université, le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) a pour mission d'offrir à toutes celles et ceux qui le désirent la possibilité de pratiquer le sport de leur choix.

À l'université, sous la responsabilité d'enseignants spécialistes chacun pratique selon ses goûts, ses moyens physiques et son niveau. On peut pratiquer 2 activités différentes par semestre si on le désire.

Ces activités nombreuses et variées comprennent différents niveaux : découverte, initiation, perfectionnement, compétition.

● Activités sportives

Aïkido, athlétisme, aviron, badminton, basket-ball, boxe anglaise, boxe française, danse africaine, danse contemporaine, danse indienne, danse jazz, danse moderne, modern'jazz, danse de société, tango, salsa, hip hop, rock n'roll, éducation physique féminine, escrime, fitness, football masculin et féminin, futsal, judo, karaté, kung-fu,



musculature, natation, planche à voile, qi-gong, rugbys 7-13-15 (filles et garçons), ski, tai-chi-chuan, voile, volley-ball, VTT, wu-su, yoga... (modifications possibles).

Des EC libres (élément constitutif) de sport sont également proposés. Les étudiants intéressés doivent retirer la brochure spécifique au secrétariat du service et se renseigner auprès de leur UFR.



Nota bene

Tous les étudiants pratiquant une activité sportive sont assurés par le SUAPS dans le cadre d'un contrat collectif souscrit auprès de la MAIF :

- au cas où ils n'auraient pas de mutuelle ;
- au cas où ayant une mutuelle celle-ci ne couvrirait pas totalement les accidents sportifs survenus dans le cadre universitaire.

Bât. A - Salles 047, 048, 049
 Tél. 01 49 40 67 92/71 74/71 75/71 47
 Mél. accueil.handicap@univ-paris8.fr



Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi : de 10h à 12h30
 et de 14h à 17h30
 Mardi : de 14h à 17h30
 Vendredi : de 10h à 12h30

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a donné de nouvelles responsabilités aux universités.

Le **service accueil handicap**, rattaché à la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire, est dédié à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé, quelle qu'en soit la nature (motrice, psychique, sensorielle, maladie invalidante...), et quelle qu'en soit la durée.

● Missions

- accueil et accompagnement dans les démarches administratives et pédagogiques ;
- construction d'un plan personnalisé d'accompagnement : mise en place d'aides humaines (preneurs de notes, interprètes en LSF, secrétaires d'examens) et techniques (numérisations, agrandissements et transcriptions en braille de documents, mise en place de logiciels adaptés dans les salles de cours) en fonction des besoins attestés par : le médecin du SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), Maison de l'étudiant, 1^{er} étage - Tél. 01 49 40 65 10 et les MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ;
- mise à disposition d'une salle informatique équipée de matériel adapté : JAWS, ZOOM TEXT, grands écrans, terminal braille, scanner, photocopieur, imprimante ;
- partenariat avec la bibliothèque universitaire pour faciliter l'accueil personnalisé des publics en situation de handicap - Tél. 01 49 40 69 51 ;

- collaboration avec le service social du CROUS : Maison de l'étudiant, RDC - Tél. 01 49 40 70 80, et le bureau des bourses de l'Université Paris 8 : Maison de l'étudiant - Tél. 01 49 40 64 07 ;
- aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle avec nos partenaires :
 - SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) : Bât. A, 3^e étage, salle 347 - Tél. 01 49 40 67 17
 - ARPEJEH (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) : www.arpejeh.com
 - AFIJ (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) : www.afij.org
 - GIAA (Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes) : www.giaa.org
 - BLB (Baisser les barrières) : www.baisserlesbarrieres.org





Aide sociale, bourses et aides financières, logement, restauration

Le CROUS de Créteil (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants de l'académie à travers la gestion des bourses, la restauration universitaire, le logement social étudiant...

Le service social du CROUS

Maison de l'étudiant – Salle ME-09

Tél. 01 49 40 70 80 – Fax 01 48 21 04 46
Accueil toute la journée avec ou sans RDV
du lundi au vendredi
(horaires précis affichés sur place)

Le service social de Paris 8 est un **lieu d'accueil et d'écoute à la disposition des étudiants** ayant besoin d'une **aide momentanée ou prolongée**.

Présentes sur vos lieux d'études les assistantes sociales peuvent vous informer, vous conseiller et vous aider en cas de difficultés personnelles, familiales ou matérielles.

Après un premier contact lors d'une permanence d'accueil, chaque étudiant(e) peut solliciter un rendez-vous avec l'assistant(e) social(e).

Les entretiens proposés réservent à chacun la possibilité d'exposer, et d'analyser sa situation, ses difficultés, ses préoccupations (qu'elles soient d'ordre social, familial, universitaire, psychologique, professionnel...).

Le travail d'accompagnement engagé par l'étudiant et l'assistant(e) social(e) qu'il rencontre peut se poursuivre sous forme d'information, de liaison, d'intervention, d'orientation auprès des différents services et institutions (internes et externes à la faculté et aux secteurs universitaires) notamment en direction des services d'accueil des étudiants, des services de la scolarité, des services sociaux, administratifs, juridiques, etc.

Le service social est également chargé par le CROUS d'instruire les dossiers du Fonds National d'Aide d'Urgence (voir page 102), au titre de :

- L'Aide Ponctuelle : ce fonds est destiné à aider les étudiants se trouvant momentanément en situation financière difficile.
- La rupture familiale : l'étudiant justifiant de sa situation d'isolement et de précarité peut être guidé par l'assistant(e) social(e) dans les démarches à mettre en œuvre.

Vous trouverez également un affichage régulièrement réactualisé des informations les plus importantes, qui est accessible y compris lorsque la permanence d'accueil est fermée.

L'antenne départementale du CROUS de Créteil en Seine-Saint-Denis

Place du 8 mai 1945
93200 – Saint-Denis
Bourses/logement/service social –
Tél. 09 70 19 04 10

Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
Pour prendre RDV avec une assistante sociale, s'adresser à l'accueil.

bourse@crous-creteil.fr

Un accueil polyvalent « bourses, aides sociales, logement, culture » est organisé dans cette antenne pour les étudiants inscrits dans le 93.



Les bourses et les aides financières

Maison de l'étudiant – Salle ME-19

Tél. 01 49 40 64 07/70 26

Fax 01 49 40 64 44

Mél. bourse@univ-paris8.fr

Accueil du public : lundi, mercredi, vendredi
de 9 h 30 à 12 h, mardi de 14 h à 16 h

Demande de dossier par Internet

Du 15 janvier au 30 avril – www.crous-creteil.fr

● Bourses d'enseignement supérieur accordées sur critères sociaux (de la première année à la préparation du master 1 compris)

Conditions d'âge

Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire pour une première attribution (sauf dérogations prévues).

Conditions de nationalité

Être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne (ou d'un État faisant partie de l'espace économique européen) ou posséder un certificat de réfugié délivré par l'OFPRA. Pour les autres nationalités, l'étudiant doit bénéficier d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident, être domicilié en France depuis au moins deux ans et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

Conditions de scolarité

Les bourses sont attribuées par année universitaire. Il faut :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence pour une première année ;
- être inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

- répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens et de scolarité.

- ne pas avoir interrompu ses études au-delà de 28 ans (âge apprécié au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours).

Le renouvellement d'une bourse n'est pas automatique, l'étudiant doit en faire la demande chaque année.

L'étudiant boursier est exonéré :

- de la cotisation à la sécurité sociale
 - des droits d'inscription à l'université pour un diplôme
- Il bénéficie de l'aide au logement (ALS, APL) et de la priorité dans l'attribution des chambres en cité universitaire.

● Fonds national d'aide d'urgence (FNAU)

L'aide d'urgence permet d'apporter une réponse aux étudiants en situation de précarité sous forme d'une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire.

- **l'aide ponctuelle** : en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés financières (situations nouvelles, imprévisibles intervenant au cours de l'année universitaire) ;
- **l'aide annuelle** : qui permet de répondre à certaines situations pérennes en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions pour obtenir une bourse sur critères sociaux.



Prendre contact avec le service social du CROUS

Maison de l'étudiant – Salle ME-09

Tél. 01 49 40 70 80

Permanence d'accueil des étudiants,
sans rendez-vous, tous les jours
de 9 h 30 à 12 h 30

● Aide au mérite

L'aide au mérite concerne uniquement les étudiants boursiers du ministère de l'enseignement supérieur.



Elle est accordée :

- aux élèves de terminale futurs boursiers sur critères sociaux ayant obtenu le baccalauréat avec mention Très bien, quelle que soit la formation supérieure envisagée
- aux étudiants boursiers, inscrits en master, figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente

L'étudiant n'a aucune démarche à faire. Ce sont les rectorats et les universités qui transmettent directement aux CROUS les listes des étudiants concernés.

Cette aide, d'un montant de 1800 €, s'ajoute à la bourse sur critères sociaux. Elle est versée sur 9 mois pendant les 3 années de licence ou les 2 années de master.

● Aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Elles s'adressent aux étudiants inscrits en master 2 qui préparent les concours de l'éducation nationale (professeur des écoles, de collège ou de lycée, conseiller principal d'éducation). Elles s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite du ministère de l'enseignement supérieur.

Les étudiants qui ont bénéficié de ces aides au titre de 2011/2012 ne peuvent pas prétendre à une nouvelle aide.

Le dispositif comporte deux volets d'aide cumulables par un même bénéficiaire :

- **une aide « Préparation aux concours »** : un complément versé aux étudiants attributaires d'une bourse sur critères sociaux échelon « 0 ». La demande doit être adressée au CROUS de Créteil **avant le 31 octobre 2012** ;
- **une aide sur critères universitaires (aide contingente)** : l'université est chargée de désigner, parmi les étudiants inscrits en deuxième année de master et suivant une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement d'enseignants, les meilleurs étudiants de master 1 de l'année précédente. La demande doit être faite auprès de l'établissement d'inscription **avant le 31 octobre 2012**.

S'adresser, dès la rentrée universitaire, au :

Bureau des bourses
Maison de l'étudiant – Salle ME-19
Mél. bourse@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 64 07 / 70 26

● Bourses des collectivités locales

Vous résidez en Seine-et-Marne et vous avez moins de 25 ans. Le Conseil général de la Seine-et-Marne peut vous accorder une bourse.

Demande du 1^{er} septembre au 31 octobre

Service des bourses départementales

Cité administrative
Boulevard Pré-Chamblain
77010 – Melun cedex
Tél. 01 64 41 26 64

● Aides à la mobilité internationale

Aide à la mobilité internationale

Cette nouvelle aide, qui remplace depuis la rentrée 2008, la bourse de mobilité, est destinée à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études.

Elle se présente sous la forme d'une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux.

La mensualité s'élève à 400 €.

Les étudiants doivent s'adresser au service des relations internationales
Bât. G, salle 220

Les bénéficiaires de cette aide, qui fait l'objet d'un contingent annuel, sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent.

Bourses du Conseil régional d'Île-de-France

Le Conseil Régional d'Île-de-France verse aux universités franciliennes des bourses d'Aide à la Mobilité Internationale des Étudiants (AMIE).

Tous les programmes de mobilité – Europe et Hors Europe – et stages à l'étranger peuvent être financés par ces bourses de mobilité d'un montant mensuel de 445 €.

La demande doit être déposée au service des relations internationales par l'étudiant dès réception du courrier l'informant qu'il est sélectionné sur l'un de ces programmes.

Pour l'attribution de ces bourses, deux commissions de sélection sont organisées :

- Première commission : au début du mois de juillet pour les étudiants retenus pour un départ au premier semestre.
- Deuxième commission : deuxième semaine de février pour un départ au second semestre, fin de séjour ou stage le 30 juin.

Documents à fournir :

- Lettre budgétaire : budget mensuel à prévoir dans la ville d'accueil (recherche sur internet) et moyens de financement recherchés.
- Photocopie de l'avis d'imposition de l'année N-1 des parents et de celui de l'étudiant, s'il a fait sa propre déclaration (le quotient familial doit être inférieur à 19 190 €).

- Photocopie de la convention de stage signée par l'entreprise d'accueil et l'enseignant chargé des stages dans la formation.

● Dons et legs

Des dons et legs sont attribués en nombre très limité sur proposition faite par l'université à la Chancellerie des universités de Paris.

Fournir un curriculum vitae ainsi qu'une note sur la situation familiale et universitaire au bureau des bourses – Maison de l'étudiant – salle ME-19.

● D'autres aides financières

Connectez-vous sur le site du CNOUS : www.cnous.fr



● Aide pour les projets étudiants (FSDIE)

Vous êtes étudiant à l'université Paris 8. Vous pouvez obtenir une aide financière par l'intermédiaire du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) si votre projet présente un intérêt pour la communauté étudiante.

Le service de la vie étudiante vous aide à constituer le dossier.

Vos projets sont personnels ou associatifs, ils concernent :

- les arts et la culture : musique, théâtre, danse, arts plastiques, festivals, expositions... ;
- le sport : démonstration, participation à des compétitions... ;
- l'humanitaire, l'international et la citoyenneté : aides au développement, alphabétisation, soutien scolaire...

Attention

- Le projet doit être indépendant d'un cursus universitaire et ne peut donner lieu à l'obtention de crédits (ECTS) ou de diplôme.
- Tout projet doit être porté par une association qui ne peut être ni d'obédience politique, ni religieuse.
- les dossiers doivent être déposés au moins 3 mois avant le début du projet.

● Autres soutiens aux projets culturels

Culture-ActionS du CROUS

Culture-ActionS est un dispositif officiel qui permet au CROUS de Créteil de subventionner des projets étudiants.

Pour être éligibles, les projets doivent être d'initiative étudiante, portés par des étudiants inscrits, et à destination des étudiants de l'académie. L'ensemble des critères, conditions, et explications sont en ligne sur le site Internet du CROUS de Créteil, rubrique « Culture ».

Renseignements et téléchargement des dossiers :
www.crous-creteil.fr
 Mél. culturel@crous-creteil.fr
 et à la maison de l'étudiant – salle ME-06
 Tél. 01 49 40 66 23

Les concours étudiants

Chaque étudiant peut participer aux concours nationaux réunissant tous les CROUS ; ces concours concernent les nouvelles, les bandes dessinées, les courts métrages et la photographie. Chaque année un thème est imposé. Un projet Culture-ActionS peut être présenté aux concours qu'il soit subventionné ou pas.

Renseignements www.crous-creteil.fr



Renseignements

et retrait des dossiers :
 Service de la vie étudiante
 Maison de l'étudiant – Salle ME-06
 Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr
 Tél. 01 49 40 66 23





Le CROUS de Créteil, opérateur naturel en matière de logement étudiant, gère une vingtaine de résidences universitaires dont dix en Seine-Saint-Denis.

● Comment demander un logement ?

Quelle que soit votre situation vous devez formuler votre demande de logement entre **le 15 janvier et le 30 avril** qui précède la rentrée universitaire. La demande de logement se fait en même temps que la demande de bourse *via* le dossier social de l'étudiant. Pour demander un logement, vous devez remplir votre dossier social étudiant (DSE) même si vous ne demandez pas de bourse sur le site du CROUS de Créteil : www.crous-creteil.fr. Le CROUS vous répondra à partir du mois de juillet.

Le CROUS affecte les étudiants dans la résidence la plus proche de leur lieu d'études, en fonction des places disponibles. Les étudiants retenus sur la liste d'attente peuvent être affectés en cours d'année en fonction des désistements.

L'obtention d'un logement n'est pas automatique et dépend du nombre de places disponibles. Nous conseillons donc, compte tenu des difficultés pour trouver à se loger en résidence universitaire, de vous rapprocher également d'autres structures.

● Autres possibilités de se loger

Résidences étudiantes privées

Il existe des résidences étudiantes privées qui sont ouvertes à tous. Ces structures proposent plusieurs logements étudiants en Île-de-France (voir le site de l'université Paris 8 www.univ-paris8.fr rubrique « Vie étudiante »).

Colocation

Différents sites Internet proposent des annonces de colocation :

- Appartager.com : www.appartager.com
- Recherche colocation : www.recherche-colocation.com

La maison de l'étudiant et le SCUIO-IP de l'université Paris 8 affichent également des annonces de logement.

● Les aides au logement

Les aides de la caisse d'allocations familiales

La caisse d'allocations familiales propose deux types d'aide au logement dont vous pouvez bénéficier :

- L'allocation logement à caractère social (ALS).
- L'aide personnalisée au logement (APL).

Pour plus d'informations connectez-vous sur le site de la caisse d'allocations familiales (CAF) : www.Caf.fr rubrique "étudiants".

Le LOCA-PASS : une autre aide au logement

Il offre deux types d'aides :

L'avance remboursable Loca-Pass qui couvre le dépôt de garantie directement auprès du bailleur. Cette avance est sans intérêt et remboursable sur 3 ans maximum.

La garantie Loca-Pass qui est une caution solidaire valable 3 ans. Elle peut couvrir jusqu'à 18 mensualités (loyers et charges) en cas d'impossibilité de paiement par le locataire.

Renseignements sur les sites : www.aidologement.com ou www.astria.com/loca-pass



La restauration universitaire

● Le CROUS de Créteil

L'équipe du CROUS vous souhaite la bienvenue et propose pour vous restaurer sur le campus de Paris 8 différents pôles de restauration :

Le restaurant universitaire et sa cafétéria

Le restaurant universitaire propose chaque jour un repas équilibré avec un choix de formules variées :

- Formule plat du jour (4 plats chauds au choix).
- Formule pizza (2 pizzas au choix).
- Formule grillade.

Ouvert du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h 30

Prix du repas pour les étudiants : 3,05 € (tarif 2011/2012)

La cafétéria au rez-de-chaussée vous propose un choix de formules rapides, sandwiches, salades, boissons chaudes ou froides, formules sandwiches.

Des brasseries et des cafétérias

Pour grignoter à toute heure et en toute liberté, des sandwiches froids ou chauds, des salades, des tartes ou des gourmandises...

● La Grande Cafét', une restauration rapide et conviviale pour des envies spécifiques

Kebabs, grillades frites, sandwicherie...

Hall du bât. A

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 45 et le samedi de 9 h à 15 h

● Le Gai-Savoir, une restauration rapide pour les pauses gourmandes

Paninis, croque-monsieur, salades, tartes et muffins

Bât. A (1^{er} étage)

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

Distributeurs automatiques

Répartis dans l'université, les distributeurs automatiques vous permettront de faire une pause café.

Paiement par espèces ou grâce à votre carte d'étudiant.

En effet, la carte d'étudiant multiservices vous permet d'accéder aux services du CROUS et fonctionne comme un porte-monnaie électronique. Vous pouvez la recharger dans les bornes de rechargement « Monéo » présentes dans les halls des restos U, les agences bancaires, les bureaux de poste, les cabines téléphoniques affichant le logo « Monéo ».

● En dehors du CROUS

Trois points de restauration rapide

● Chez Karim

Parvis du bât. B

Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h

Le vendredi de 8 h 30 à 17 h

Le samedi de 8 h 30 à 15 h 30

● La boîte à Frites

Parvis du bât. A

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 19 h

● Le Campus

Parvis du bât. B

Ouvert 7 j/7 de 7 h à 24 h





Bât. C – Salle 010
Tél. 01 49 40 65 14

En cas d'absence, appeler le PC sécurité incendie
au 01 49 40 71 00

● Heures d'ouverture

Accueil sans rendez-vous :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h

Accueil sur rendez-vous :

Vendredi de 14h à 16h

● Missions

- accueil, écoute
- information et orientation en matière de santé
- soins de première urgence





Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

Maison de l'étudiant – Salle ME-18

Tél. 01 49 40 65 10

Mél. medecine.preventive@univ-paris8.fr

Ce service est composé de médecins, infirmières, psychologues et de secrétaires.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

● **Consultation médicale de dépistage systématique**

Cette consultation est obligatoire selon le décret du 7 octobre 2008 :

- sur convocation pour les étudiants en 1^{er} cycle ;
- à la demande (sur rendez-vous).

Pour tous les étudiants inscrits à l'université Paris 8, qui le désirent pour : conseil, information, certificat médical (bourses, prêts d'honneur, aptitudes ou contre indication aux activités physiques et sportives, séjours à l'étranger, travail, vaccinations).

Pour les étudiants handicapés : certificats médicaux pour le 1/3 temps et conseils divers pour l'aménagement des études, assistances diverses, en liaison avec le service « accueil handicap » de l'université (voir page 100).

● **Informations – prévention – campagnes d'éducation à la santé sur le campus universitaire**

Concernant les principaux thèmes de santé publique : nutrition, maladies sexuellement transmissibles, campagne sur les dépendances (tabac, alcool, drogue).

● **Sexualité**

Contraception, IST.

● **Conseils diététiques** sur rendez-vous.

● **Dépistage des troubles de la vue par ergovision** sur rendez-vous.

● **Centre de planning familial** (en collaboration avec le Conseil général)

- consultations de gynécologie gratuites (sur rendez-vous) ;
- consultations d'une conseillère conjugale et familiale (notamment animation de groupes de parole le 1^{er} vendredi de chaque mois).

● **Consultations d'aide psychologique** sur rendez-vous.

● **Consultations en tabacologie** sur rendez-vous.

● **Formation aux gestes de premiers secours (gratuite)** sur rendez-vous.

● **Vaccination et dépistage de la tuberculose** (collaboration étroite avec le Conseil général).



Bilan sanguin gratuit

Avec possibilité de sérologies (VIH, hépatites) effectué une ou deux fois par mois (les dates sont affichées ou données par téléphone).



Vie associative et citoyenneté étudiante

La vie associative de l'université Paris 8 se caractérise par la richesse et la diversité de l'engagement étudiant. De nombreuses associations développent des actions en direction de la communauté étudiante. Elles participent à l'animation du campus en proposant des concerts, spectacles, colloques, pièces de théâtre, expositions, journaux, musique... Les associations étudiantes sont également des acteurs de l'ouverture de l'université vers l'extérieur.

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie associative ? Vous voulez rejoindre une association, ou créer la vôtre ?

Contactez-nous, vous aurez toutes les informations, conseils et soutiens nécessaires afin de réaliser vos projets :

- organisation d'événements culturels et citoyens ;
- domiciliation de votre association ;
- subvention de vos projets par le FSDIE ;
- recherche de financement ;
- aide logistique ;
- prêt de matériel ;
- réservation de salles ;
- prêt de casiers, boîte aux lettres.

Nous pouvons vous aider à rédiger votre projet et à établir un budget prévisionnel, ou encore vous mettre en contact avec des partenaires susceptibles de vous soutenir.

Contact : Maison de l'étudiant – salle ME-06
Mél. vie.etudiante@univ-paris8.fr
Tél. 01 49 40 66 23

● Citoyenneté étudiante à l'université

Les étudiants ont la possibilité de prendre part aux débats universitaires et à la vie de leur université en participant aux élections et en siégeant dans les différentes instances. Chaque étudiant inscrit à l'université peut y participer pour élire ses représentants ou être élu dans les conseils de l'université.

Tous les deux ans, les étudiants élisent leurs représentants dans les conseils centraux de l'université. Le vice-président étudiant est élu par l'ensemble des membres du conseil des études et de la vie universitaire.

Pour l'année universitaire 2012/2013, l'université met en place un dispositif d'intégration et de formation qui permettra aux élus étudiants de mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement, les règles et procédures et la construction d'un budget.

À quoi servent les trois conseils ?

Le conseil d'administration (CA)

Le CA est l'instance délibérative de l'université. Il est composé de 30 membres, dont 5 étudiants. Il détermine la politique de l'université et vote le budget.

Le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU)

Le CEVU regroupe 37 membres dont 14 étudiants. Le rôle de ce conseil est d'instruire les dossiers relatifs aux études et à la vie étudiante et de rendre des avis afin d'éclairer les décisions du conseil d'administration (maquettes de diplômes, calendrier des examens...) ainsi que du pilotage de la mise en œuvre du plan « Réussir en licence ».

Le conseil scientifique (CS)

Le CS propose au conseil d'administration les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique. Il est associé à la répartition des crédits de recherche. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche. Le CS est composé de 40 membres dont 4 doctorants (étudiants).



Les associations étudiantes

● Associations de filière

BDE Communication à Paris 8

Le Bureau Des Étudiants a pour but de réunir les trois cycles de communication autour de projets communs ; d'impliquer les étudiants dans leur formation, dans la vie de l'UFR « Culture et communication » et dans la vie de l'Université ; de proposer une ouverture au monde du travail ; de mettre en œuvre des activités culturelles.

www.bdecomp8.org/

Mél. bde.communication@gmail.com

Salle A 335

BDE Droit FARN8

Le BDE des étudiants de droit a pour but de participer à la promotion de l'université Paris 8 et à la vie extrascolaire des étudiants de Paris 8 : organisation d'événements, gala...

Mél. bde.farn8@gmail.com

BDE IUT de Montreuil



Association de la loi de 1901, le BDE représente les étudiants de l'IUT de Montreuil. Il organise différentes manifestations (soirées étudiantes, journée portes ouvertes, voyages...) et anime la vie étudiante de l'IUT de Montreuil.

http://bde.montreuil.free.fr

Mél. président : mdjafri@iut.univ-paris8.fr

Mél. vice-président : chubert@iut.univ-paris8.fr

BDE LSHS Paris 8



Association apolitique dont les objectifs tournent autour de trois pôles : pédagogique, culturel et festif dans le but d'organiser des événements sur le campus et en dehors. L'objectif de l'association est d'établir un lien social entre les étudiants de l'UFR 4 à travers différentes activités.

Mél. bdeparis8@hotmail.com

Le collectif Étudiants en Psychologie

Défense des intérêts des étudiants, organisation de groupes de travail autour de thèmes et réflexions

diverses ayant trait à l'objet de la psychologie ; cursus, avenir professionnel, métiers de la psychologie, maintien du lien au sein de l'UFR par le biais d'une entraide et de la solidarité (groupes de travail, aide mutuelle, etc.), maintien de rencontres festives et culturelles.

<http://ufr7-paris8.forumzen.com>

Mél. collectifpsycho@gmail.com

Permanences : Salle A 266

Toutes Latitudes (Association des étudiants et enseignants géographes)

L'association a pour but d'apporter son concours à la vie et au développement du département de géographie, de soutenir l'enseignement et la recherche qui y sont menés, ainsi que de favoriser et valoriser la réalisation de projets pédagogiques, productions scientifiques, ou toute autre opération de nature à promouvoir la géographie et l'action des géographes (stages de terrains, partenariats extérieurs, contacts avec les anciens étudiants du département insérés professionnellement...).

<http://univ-paris8.fr/geographie>

Mél. Philippe.gajewski@univ-paris8.fr

Tél. 01 49 40 72 83

● Associations culturelles



Association des Doctorants en Art de l'Université Paris 8 (ADA)

L'ADA (Association des Doctorants en Art de l'Université Paris 8) est une association ayant pour but d'aider à la réalisation et à l'exposition des projets artistiques et expérimentaux d'auteurs doctorants en art de l'Université Paris 8.

Mél. ADA.paris8@gmail.com

Ad Vitam8

Promouvoir les œuvres artistiques et productions de tous domaines des étudiants et du personnel de Paris 8 et d'autres facultés. Ad Vitam8 s'appuiera sur des représentations musicales, expositions, et rencontres autour des arts et des sciences.

Mél. nelsondjankoff@gmail.com



L'association Anacrouse est née dès le début de la création du département danse, en 1989, et constitue, par-là même, l'une des associations les plus pérennes de l'université Paris 8. Gérée par les étudiants pour les étudiants, sa mission principale consiste à mettre en œuvre des projets favorisant la recherche en danse et la création chorégraphique au sein de l'université.

Pour cela, trois types d'actions sont favorisées : le développement d'un réseau de partenaires susceptible de proposer aux étudiants danseurs-chercheurs des espaces de visibilité, l'organisation de workshops articulant la recherche et la pratique en danse, et enfin la publication de travaux d'étudiants dans la revue « Funambule ».

Anacrouse organise également le prêt de mémoires du département danse.

<http://anacrouse-danse.org>

Mél. presidence@anacrouse-danse.org

secretariat@anacrouse-danse.org

Pour participer à la revue Funambule :

funambule@anacrouse-danse.org

Salle A 080

Association Let me make art



LET ME MAKE ART a pour but de promouvoir et de soutenir la création contemporaine à travers l'organisation d'événements culturels et le développement de projets artistiques. Cette association a été créée à

l'initiative de deux étudiantes en arts plastiques à l'Université Paris 8 en 2010 pour mener à bien des projets artistiques, au sens large du terme.

Ainsi, LET ME MAKE ART s'intéresse à différentes formes d'art : peinture, photographie, nouveaux médias, édition de catalogues et de livres d'artiste, installations... Les expositions qu'elle organise sont visibles à divers endroits, en France et à l'étranger.

<http://letmemakeart.wordpress.com/>

Association Multiart

L'association Multiart est une association spécialisée dans la conception de court métrage, elle s'appuie sur une équipe de jeunes étudiants tous issus d'études dans le domaine de l'art. Multiart souhaite également élargir son activité à l'organisation d'événements culturels.

Mél. Thierry.rakoto@multiart.fr

Association UP8 Beautiful Art

L'association a pour objet d'offrir une plateforme de professionnalisation et de visibilité à ceux parmi les étudiants en Art de Paris 8 qui souhaitent produire, exposer, éditer et diffuser leur création plastique. L'association accompagne les parcours et les projets des étudiants adhérents pendant un temps nécessaire à l'acquisition d'une expérience et d'un savoir-faire professionnels qui aident l'insertion du jeune artiste dans le milieu de l'art contemporain.

Mél. info@beautifulart.fr

Couper Court

Couper court est une jeune association qui désire dynamiser la production cinématographique en Seine Saint-Denis. Elle a pour objectifs de : créer et diffuser des projets, des spectacles, des contenus multimédias et médias traditionnels ; couvrir médiatiquement toutes sortes de spectacles et mettre en relation des techniciens ainsi que des artistes multimédias et médias traditionnels ; créer des événements pédagogiques garantissant la transmission des savoir-faire.

Mél. coupercourt@gmail.com

Tél. 06 99 83 56 44

Sitis Productions



Sitis Productions est une association créée en début d'année 2011 par 3 étudiants, ayant pour but de soutenir et promouvoir divers projets artistiques (cinéma, théâtre, photographie, etc) et principalement d'aider de jeunes réalisateurs à financer leurs projets de films, aussi bien de fiction que de documentaire.

Gaëlle Lynch (présidente), Julia Tacioli Pizelli (vice-présidente) et Zoé Alice Klein (trésorière) en sont les membres fondateurs.

Mél. sitisproductions@gmail.com

Synthèse

Association des doctorants de Paris 8. Synthèse a pour but la représentation et la défense des intérêts collectifs des doctorants de Paris 8, ainsi que l'information, les échanges et les activités culturelles. Annuaire des doctorants et revue en ligne « hypothèse » sur le site www.univ-paris8.fr/synthese.

Mél. Synthese@univ-paris8.fr



Will art you

L'association Will art you a pour objet de promouvoir la jeune création européenne et internationale ; Will art you organise ainsi des spectacles, débats, expositions, concerts et met en place des résidences d'artistes dans l'intention d'encourager la mobilité et la diversité des expressions culturelles.

Mél. contact@europewillartyou.com

● Associations interculturelles et de solidarités

AEAF (Alliance des étudiants amazighs en France)

Défendre les droits relatifs à la langue et à la culture amazighs (berbères) au sein des universités françaises et les intérêts moraux et matériels des étudiants.

Mél. oubrik2000@yahoo.fr - Tél. 06 21 16 17 83

Arc-en-ciel (association des comoriens de Paris 8)

Défense des intérêts respectifs des étudiants de Paris 8 de toutes les couleurs et de toutes les nations. Promotion des richesses culturelles de l'Océan indien notamment celles des îles au parfum : les Comores.

www.comores-paris8.com

Mél. contact@comores-paris8.com

Tél. 01 48 27 17 51 - Salle C 007

Association AP2i



AP2i, Agence de Promotion et d'Ingénierie Interculturelle, est une association étudiante qui contribue à de nouvelles formes de dialogues interculturels en Europe et autour du bassin méditerranéen.

Notre association élabore une réflexion active sur la notion d'interculturalité *via* la création de projets artistiques et culturels au sein desquels les jeunes sont force d'action et de création pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes. Nous proposons aux jeunes de tous les horizons de participer à l'élaboration de projets culturels à dimension internationale, sur les questions de citoyenneté et d'altérité, qui leur permettront d'acquérir une expérience valorisante et une nouvelle ouverture d'esprit.

Toute jeune structure, AP2i grandit grâce à la participation active de bénévoles et de porteurs de projets.

N'hésitez pas et rejoignez-nous !

www.ap2i.org/ – Mél. contact@ap2i.org

Babel étudiante

Association socio-éducative et socio-culturelle qui propose différentes activités telles que des campagnes de sensibilisation et d'action (collectes, débats, stand, expos...) et qui développe des événements internationaux en Europe et en Méditerranée.

www.babel.asso.fr – Mél. contact@babel.asso.fr

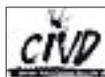
Bok Xalaat « vers le même but »

Représenter une image du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest en général et accompagner les étudiants durant leur scolarité universitaire dans de bonnes conditions (éviter la nostalgie du pays et la solitude).

Mél. AESPARIS8@yahoo.fr

Tél. 06 99 49 32 77 – Salle C 021

CIVD (Centre Interculturel de Vincennes Saint-Denis)



Lieu de création, de formation, de socialisation et de rayonnement culturel. Organisation de différents projets tout au long de l'année. Rencontres, débats, expositions, présentations de spectacles, de projections de films, de concerts... Organisation de festivals.

www.civd.net – Mél. civd2000@yahoo.fr

Tél. 01 49 40 65 80 – Salle C E03

Collectif Palestine Paris 8



Le collectif Palestine Paris 8 s'articule autour de plusieurs objectifs : assurer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux étudiants palestiniens à la fac dans leurs démarches administratives, établir des échanges étudiants/enseignants entre la Palestine et Paris 8 ; informer et sensibiliser régulièrement sur la cause palestinienne en fonction de l'actualité ; organiser des événements (conférences, projections/débats, expositions, vente solidaire, concert...) sur la Palestine ainsi que des vidéoconférences avec l'université Al-Asqa à



Gaza avec laquelle notre université est en partenariat ; organiser et animer chaque année le Festival printemps Palestine.

www.cup-france.com

Mél. collectifpalestineparis8@gmail.com

CRUHP (Club de Réflexion des Universitaires Haïtiens de Paris 8)

Cette association a pour but d'organiser des débats de qualité. En tant qu'association, il est un espace de réflexion et d'échange en vue de mieux comprendre les problèmes qui jalonnent nos sociétés contemporaines, et de participer au développement d'Haïti. Ses activités peuvent s'étendre à tout ce qui peut contribuer au développement de la pensée critique et à l'épanouissement personnel.

<http://cruhpmoonfruit.fr>

Mél. cruhpm509@gmail.com ;

stanleygermain@hotmail.fr ; revoludemo@voila.fr

Tél. 06 28 54 98 56 (président)

Tél. 06 13 99 94 27 (vice-président)

Kreyol's (Association des étudiants afro-caribéens)

Promouvoir la culture afro-caribéenne. Lieu d'échanges et de rencontres culturelles, littéraires, elle apporte aussi un soutien administratif, une aide dans l'orientation au sein de la fac aux étudiants parfois perdus dans ce milieu et favorise l'insertion professionnelle aux Antilles-Guyane.

www.kreyolsp8.com – Mél. Kreyolsp8@hotmail.com

Tél. 06 17 77 01 58

Le monde en 8 (association Erasmus)



Accueillir et aider à s'intégrer les étudiants internationaux en échange à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Favoriser les rencontres et les échanges culturels entre les étudiants étrangers de Paris 8 et les étudiants français à travers l'organisation d'événements divers. Organiser des sorties afin

de faire découvrir les patrimoines parisiens et français aux étudiants internationaux. Accompagner les étudiants

internationaux de l'Université Paris 8 tout au long de leur séjour en France.

Facebook : Erasmus Paris 8 (<https://www.facebook.com/profile.php?id=100001685973412>)

Mél. lemondeen8@gmail.com

Tikli (étudiants berbères de Paris)



Promouvoir et faire découvrir la culture berbère en organisant de multiples manifestations culturelles tout au long de l'année, concerts, expositions, conférence débat, cinéma, théâtre, cours de langues et de civilisations, à Paris 8 et en dehors. Aider et soutenir tout projet allant dans ce sens. Défendre les droits, les intérêts moraux et matériels de tous les étudiants.

Mél. tikliparis8@yahoo.fr

Tél. 01 49 40 64 96 / 06 64 84 74 00

Salle ME-123

UEKF – Paris 8 (Union des étudiants Kurdes de France)



L'association UEKF a pour objet de réunir tous les étudiants patriotes d'origine kurde ainsi que tout étudiant soutenant la cause kurde, rassembler les étudiants kurdes vivant en France et faciliter leur parcours dans la société française afin de leur faire atteindre l'excellence sur le plan professionnel, faire connaître la cause kurde et le Kurdistan aux étudiants de la région, réagir à l'actualité en France ou à l'étranger. Cette association se donne pour mission de soutenir et d'orienter les jeunes dans leur vie universitaire, sociale et professionnelle.

Mél. uekf.paris8@gmail.com

Associations de solidarité et de soutien aux étudiants

AFEV

(Association de la fondation étudiante pour la ville)

Chaque année, un jeune sur 5, soit 150 000 élèves sortent du système scolaire sans qualification. Pour agir concrètement contre les inégalités, l'Afev propose aux étudiants d'accompagner bénévolement, deux heures par semaine, des jeunes rencontrant des difficultés pour



leur redonner confiance, envie d'apprendre, et les aider dans leur parcours.

www.afev.org – Mél coline.berlaud@afev.org
Facebook : AFEV Saint-Denis - Tél. 01 48 20 95 76
20, rue de Toul – 93200 St-Denis



CISED (Centre d'Initiatives et de Services des Étudiants de Seine-Saint-Denis)

Aider les étudiants de Paris 8 dans leurs projets universitaires. Tutorat et méthodologie dans différentes matières (particulièrement en expression française), rencontres, débats.

www.cised.fr – Mél. cised@free.fr
5 rue de la liberté – 93200 St-Denis
Tél. 01 49 71 20 15

GLUP



GLUP Paris 8 est une antenne du GLUP (Groupe LGBT des Universités de Paris), une association inter-facs pour se rencontrer, s'amuser, (soirées, apéros, pique-niques...), échanger et créer (création du magazine Ganymède ayant pour thème la culture et la sexualité, sorties cinéma,...) et militer (surveillance des discriminations, marche des fiertés, débats ouverts...), entre étudiants d'universités. De plus le GLUP dispose d'un pôle prévention pour sensibiliser le milieu étudiant (formation à la prévention avec le Kiosque info SIDA, tenue de stands prévention dans les universités, distribution de préservatifs, accueil des étudiants...).

Homo, bi, hétéro, tu es le bienvenu !
Mél. Paris8@assoglut.com

Oxygène

Association socio-éducative et socio-culturelle ayant pour but de défendre les intérêts moraux et matériels des étudiants de Paris 8. Orienter, aider et soutenir les étudiants rencontrant des difficultés. Animer la vie du campus en organisant de multiples activités culturelles, campagne de sensibilisation et actions (collectes, expos...), de solidarité...

Mél. Oxygenep893@yahoo.fr
Tél. 0149 40 64 96 / 06 09 37 33 55 / 06 64 84 74 00
Salle ME-123

Réseau Universités Sans Frontières (RUSF)



En mettant en relation tous les acteurs syndicaux, associatifs et individuels, les élus et les responsables de la communauté universitaire, RUSF cherche à soutenir les étudiants étrangers menacés d'expulsion ou en difficulté de renouvellement de leur titre de séjour par tous les moyens (permanences,

aide juridique, intervention auprès des préfectures, motion dans les conseils, pétitions, interventions dans les médias, mobilisation autour de cas individuels sur le modèle de RESF, rassemblements devant les préfectures...).

Permanence tous les lundis de 14 h à 16 h, bureau de la vie étudiante, bât. A (1^{er} étage)

Tél. en cas d'urgence :

Habib : 06 75 87 81 71 – Nicolas : 06 24 73 57 58

Saïd : 06 63 85 44 98 ou 06 50 75 46 07

Union des étudiants algériens de France (UEAF)



Défense des intérêts moraux et matériels de tous les étudiants. L'UEAF organise la solidarité, l'orientation et l'accompagnement des étudiants en difficultés, des permanences tout au long de l'année universitaire pour accompagner les étudiants étrangers dans les démarches administratives et universitaires, des manifestations diverses pour la promotion de la culture méditerranéenne en général et algérienne en particulier (conférences, expositions, colloques, concerts...). Trait d'union, d'échanges, de coopération et de solidarité entre les deux rives de la Méditerranée.

Mél. ueaf_asso@yahoo.fr

Tél. 06 26 73 36 35 / 06 50 75 46 07 – Salle C 011

Association sportive



L'association sportive travaille en collaboration avec le service des sports (A 001 – tél. 01 49 40 65 30). Elle organise des tournois nationaux et internationaux (rugby, football, volley-ball, basket-ball, etc.).

Mél. asup8@live.fr – Tél. 01 49 40 65 30 - Salle A 007

● Syndicats étudiants

Mouvement Universitaire de Résistance



Créé en 2012, le M.U.R est un collectif d'étudiant(es) rassemblé(e)s par la conviction profonde que l'université est et doit rester un lieu d'échange, de réflexion, de critique et d'ouverture sur le monde. Nous défendons les droits des étudiant(e)s au sein des conseils centraux dans lesquels nous sommes élu(e)s et organisons des activités en lien avec les luttes sociales et politiques sur l'université.

Mél. le.m.u.r.p8@gmail.com

Sud étudiant



« Sud étudiant paris 8 » existe depuis 2006 sur l'université Paris 8. Nous nous réclamons d'un syndicalisme de lutte et défendons quotidiennement et dans les mouvements sociaux les intérêts des étudiant-e-s. Entre 2006 et 2008, nous avons participé aux luttes des sans-papiers, aux actions contre l'instauration des PRES et au mouvement contre la LRU. Depuis 2008, nous avons des

élèves au CA du Crous de Créteil et aux conseils centraux de l'université Paris 8. Nous tenons des tables le plus souvent possible pour rencontrer les étudiant-e-s, débattre mais aussi les aider en cas de problèmes administratifs ou pédagogiques.

www.sud-etudiant.org/syndicats/paris-8

Mél. paris8@sud-etudiant.org

Tél. 01 48 27 17 36/ 06 38 37 16 70 – Salle C 012

Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)



Présente sur l'ensemble des universités de France, l'UNEF est la première organisation syndicale étudiante.

Indépendante des partis politiques, elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des étudiants. L'UNEF défend les droits des étudiants au quotidien : obtention d'une bourse, d'un logement au CROUS, règlement d'un problème d'examen ou d'inscription..., l'action collective nous permet de faire respecter nos droits et d'en gagner de nouveaux.

Mél. unef.paris8@gmail.com

Tél. 01 49 40 64 99 – Salle ME-23



Alliance française

101, bd Raspail – 75006 – Paris
Tél. 01 42 84 90 00 – www.alliancefr.org
Métro : St-Placide

BAPU (Bureau d'aide psychologique universitaire)

44, rue Henri Barbusse – 75005 – Paris
Tél. 01 43 29 65 72 – bapuluxembourg@free.fr

CIO de l'enseignement supérieur

Place de la Sorbonne
1, rue Victor Cousin – 75005 – Paris
Tél. 01 40 46 23 24
www.ac-paris.fr – ce.ciosup@ac-paris.fr

CIDJ (Centre d'Information Documentation Jeunesse)

101, quai Branly – 75740 – Paris cedex 15
Tél. 01 44 49 12 00 – www.cidj.com

Cité internationale universitaire

17, bd Jourdan – 75014 – Paris
Tél. 01 44 16 64 00 – www.ciup.fr

CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique)

13, rue du Four – 75006 – Paris
Tél. 0 800 008 212 – www.cndp.fr

CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)

Téléport 4 – bd Léonard de Vinci – BP 60200
86980 – Futuroscope Chasseneuil cedex
Tél. 05 49 49 94 94 – www.cned.fr

Documentation française

29-31, quai Voltaire – 75344 – Paris cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

Experts traducteurs près la Cour d'Appel

(toutes traductions officielles)
Voir liste à l'université (SCUIO-IP), dans les mairies et les préfetures.

Ministère de l'éducation nationale

110, rue de Grenelle – 75007 – Paris
Tél. 01 55 55 10 10
www.education.fr – www.education.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

21, rue Descartes – 75005 – Paris
Tél. 01 55 55 10 10
www.recherche.gouv.fr

● CROUS (Logements, restaurants, bourses)

CROUS de Créteil

70, av du Général de Gaulle 94010 – Créteil cedex
Tél. 01 45 17 06 60 – www.crous-creteil.fr

CROUS de Paris

39, av Georges Bernanos – 75231 - Paris cedex 05
Tél. 01 40 51 36 00 – www.crous-paris.fr

CROUS de Versailles

145 bis, bd de la Reine – BP 563
78005 – Versailles cedex
Tél. 0 810 00 15 41 – www.crous-versailles.fr

● IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)

IUFM de Créteil

Rue Jean Macé
94861 - Bonneuil-sur-Marne cedex
Tél. 01 49 56 37 00 – www.creteil.iufm.fr

IUFM de Paris

10, rue Molitor – 75016 – Paris
Tél. 01 40 50 25 92 – www.paris.iufm.fr

IUFM de Versailles

5, rue Pasteur – 78100 – St-Germain-en-Laye
Tél. 01 30 87 47 00 – www.versailles.iufm.fr

● Rectorats

Rectorat de Créteil

4, rue Georges Enesco – 94010 – Créteil
Tél. 01 57 02 60 00 – www.ac-creteil.fr

Rectorat de Paris

47, rue des Écoles – 75230 – Paris cedex 05
Tél. 01 40 46 22 11 – www.ac-paris.fr

Rectorat de Versailles

3, bd de Lesseps – 78017 – Versailles cedex
Tél. 01 30 83 44 44 – www.ac-versailles.fr



7

Être étudiant à Saint-Denis

- 121 > Saint-Denis et son territoire
- 122 > Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !



the 1990s, the number of people in the world who are illiterate has increased from 1.2 billion to 1.5 billion.

There are many reasons for this. One is that the population of the world is growing so fast that the number of people who are illiterate is increasing. Another reason is that the quality of education is poor in many countries, so that many people who are enrolled in school are not learning enough to be able to read and write. A third reason is that many people who are illiterate are poor and do not have the resources to get an education.

There are many ways to help people who are illiterate. One way is to provide them with basic literacy training. Another way is to provide them with vocational training so that they can learn a trade or profession. A third way is to provide them with financial support so that they can afford to get an education.

It is important to help people who are illiterate because it is one of the most basic needs of a human being. Without the ability to read and write, people are unable to take advantage of many of the opportunities that are available in the modern world. They are also unable to participate in many of the activities that are important to a good life.

There are many organizations that are working to help people who are illiterate. One of the most well-known is the International Literacy Association. There are also many local organizations that are working to help people who are illiterate in their own countries.

It is important to continue to work to help people who are illiterate. This is one of the most basic needs of a human being, and it is one of the most important ways to help people who are poor and disadvantaged. We must continue to provide them with the resources and opportunities that they need to be able to read and write.

There are many ways to help people who are illiterate. One way is to provide them with basic literacy training.

Another way is to provide them with vocational training so that they can learn a trade or profession. A third way is to provide them with financial support so that they can afford to get an education.

It is important to help people who are illiterate because it is one of the most basic needs of a human being. Without the ability to read and write, people are unable to take advantage of many of the opportunities that are available in the modern world.

There are many organizations that are working to help people who are illiterate. One of the most well-known is the International Literacy Association. There are also many local organizations that are working to help people who are illiterate in their own countries.

It is important to continue to work to help people who are illiterate. This is one of the most basic needs of a human being, and it is one of the most important ways to help people who are poor and disadvantaged.

We must continue to provide them with the resources and opportunities that they need to be able to read and write. There are many ways to help people who are illiterate, and we must continue to find new and better ways to do so.

One way to help people who are illiterate is to provide them with basic literacy training. Another way is to provide them with vocational training so that they can learn a trade or profession. A third way is to provide them with financial support so that they can afford to get an education.

● Une ville dynamique

Avec plus de 100 000 habitants, Saint-Denis occupe le 3^e rang de la région par sa population. Dynamique, la ville connaît un fort taux de croissance et accueille 1 400 nouveaux habitants chaque année. Saint-Denis est la ville qui construit chaque année le plus de logements sociaux en Île-de-France. De nombreuses entreprises s'implantent à Saint-Denis, faisant de ce territoire une ville en renouveau.

Saint-Denis est engagée dans un vaste programme de rénovation urbaine. De nombreux commerces participent à l'animation du centre-ville. L'accès au centre-ville a été rendu piéton. Il se tient à Saint-Denis le plus grand marché d'Île-de-France (mardi, vendredi et dimanche).

● Plaine Commune

Plaine Commune est née de la volonté de huit villes de rassembler leurs talents et leurs compétences : Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. Comptant plus de 350 000 habitants, cette association forme une communauté d'agglomération porteuse de projets.



La ville de Saint-Ouen rejoindra l'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2013.

Avec ses 140 000 salariés, elle joue un rôle essentiel dans la dynamique du développement territorial. Plaine-Commune est perçue, aujourd'hui, comme l'un des principaux pôles économiques d'Île-de-France.

● La Charte Entreprise-territoire

Plaine Commune propose aux entreprises de signer la Charte Entreprise-Territoire. Les entreprises signataires s'engagent sur des actions concrètes au bénéfice des habitants et du territoire : embauche directe, contrat en alternance, accueil de stagiaires, versement de la taxe d'apprentissage aux établissements du territoire, embauche de travailleurs handicapés, soutien à la création d'entreprises via la Plate-Forme d'Initiative Locale, recours à la sous-traitance locale...

● Le Campus Condorcet

À la Plaine, ouvrira dans les prochaines années une nouvelle université qui ambitionne de devenir le premier pôle universitaire français en sciences humaines. Il est constitué de deux emplacements. Le premier site s'établit place du Front Populaire où ouvrira une station de métro de la ligne 12. Le second site est implanté à la Porte de la Chapelle. Ces pôles accueilleront 20 000 étudiants et enseignants-chercheurs. Le projet Condorcet associe 9 centres d'enseignement supérieur et de recherche : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), l'École Nationale des Chartes (ENC), l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMH), l'Institut National d'Études Démographiques (INED) et les Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris 8 Vincennes – Saint-Denis et Paris 13 Nord.

● La Cité européenne du cinéma

La Cité du cinéma, initiative lancée par le cinéaste Luc Besson, ambitionne de devenir le plus grand studio de cinéma d'Europe. Le site en construction, situé dans le quartier de Pleyel offrira notamment 9 plateaux de tournages répartis sur 13 000 m², des ateliers pour les décors, le stockage du matériel, des boutiques et des restaurants. La Cité du cinéma devrait ouvrir ses portes au public en septembre 2012.

Saint-Denis : ville des rois morts et du peuple vivant !

Office de tourisme de Saint-Denis-Plaine Commune

Vous y trouverez toutes les informations sur la vie de la ville et la billetterie (manifestations sportives et culturelles).

Horaires :

Du lundi au samedi de 9 h 30 à 13h, de 14 h à 18 h

Dimanches et jours fériés :

du 1^{er} avril au 30 septembre : 10 h à 13 h – 14 h à 16 h, et du 1^{er} octobre au 31 mars : 10 h à 14 h

Accueil : infos@saint-denis-tourisme.com

Billetterie : billetterie@saint-denis-tourisme.com

1, rue de la République

Tél. 01 55 87 08 70 – Fax 01 48 20 24 11

L'office du tourisme organise des visites un samedi par mois.

5, rue de la Légion d'honneur

Tél. 01 48 13 13 33

Les archives municipales

Les archives municipales conservent l'histoire de Saint-Denis. Elles communiquent au public des documents du Moyen-âge jusqu'à nos jours : dossiers, registres, cartes, plans, photographies, maquettes, affiches, films, imprimés, archives sonores et électroniques.

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13 h à 17 h 30

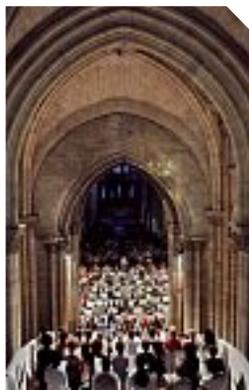
Mercredi 9 h à 12 h, 13 h à 17 h 30

Mairie de Saint-Denis, place Victor Hugo

Tél. 01 49 33 63 84

<http://www.archives.ville-saint-denis.fr/>

● Les lieux d'histoire et de patrimoine



La Basilique de Saint-Denis

Premier chef d'œuvre monumental de l'art gothique, la Basilique de Saint-Denis est la nécropole des rois de France. La Basilique a été conçue par l'abbé Suger au XII^e siècle. Elle est à la fois un témoignage précieux de l'histoire, de l'architecture et un symbole de l'histoire de France.

Entrée gratuite pour les moins de 25 ans.

1, place de la Légion d'honneur

Tél. 01 48 09 83 54

La maison d'éducation de la Légion d'honneur

Ouverte en 1811 à proximité de la Basilique, la maison d'éducation de la Légion d'honneur est un lycée public qui accueille des jeunes filles, dont les membres de la famille ont reçu la Légion d'honneur.

Le Stade de France

Réalisé pour la Coupe du Monde de football de 1998, le Stade compte plus de 80 000 places assises et couvertes. De nombreux événements sportifs et culturels sont régulièrement organisés durant l'année. Le Stade propose des visites pour les individuels et les groupes.

www.stadefrance.com

Tél. 08 92 70 09 00



● Les espaces culturels

Le théâtre Gérard Philipe

Centre de création et de diffusion théâtrales, le théâtre Gérard Philipe connaît depuis de nombreuses années un rayonnement national en proposant une programmation diversifiée où se rencontrent les différentes tendances du théâtre contemporain. Des navettes sont proposées gratuitement pour vous ramener le soir chez vous (sur réservation).

59, boulevard Jules Guesde
Tél. 01 48 13 70 00
www.theatregerardphilipe.com/
info@theatregerardphilipe.com

Le musée d'art et d'histoire

Inauguré en 1981, le musée compte parmi sa collection de nombreuses pièces de l'archéologie médiévale, religieuse et industrielle qui retrace l'histoire de la ville.

22 bis, rue Gabriel Péri
Tél. 01 42 43 05 10 (standard)
Tél. 01 42 43 37 57 (réservations)
www.musee-saint-denis.fr
musee@ville-saint-denis.fr

L'Unité d'archéologie

Adossée au musée d'art et d'histoire, l'unité d'archéologie effectue chaque année une dizaine d'opérations préventives. Sur les 1 200 hectares du territoire communal, près de 50 sites ont été recensés. Grâce aux fouilles réalisées, l'unité a constitué un fonds composé de près de 40 000 objets et qui ont donné lieu à l'édition de nombreux ouvrages.

8, rue Franciade
Tél. 01 49 33 80 20
archeologie@ville-saint-denis.fr

Nouveauté à partir de 2012 : Visite de l'exposition en centre ville « La Fabrique de la ville », ensemble d'édifices datant, pour le plus ancien, du XV^e siècle. Grimant sur un échafaudage, le visiteur s'élève au-dessus du bâtiment et découvre ainsi le squelette de deux maisons.

Les médiathèques

Les médiathèques de l'agglomération sont constituées en réseau. L'accès aux médiathèques est libre et



gratuit. L'inscription est gratuite pour le prêt à domicile des 850 000 documents (livres, magazines, Cd et DVD).
www.mediatheques-plainecommune.fr

Médiathèque Centre Ville

4, place de la Légion d'honneur
Tél. 01 49 33 92 40

Le cinéma l'Écran

Cinéma d'art et d'essai. Deux salles fonctionnent 7 jours sur 7 toute l'année, des rencontres, des débats avec le monde du cinéma.

14, passage de l'Aqueduc
Tél. 01 49 33 66 88
www.lecranstdenis.org/
Tarif : 5 € pour les étudiants

Le cinéma Gaumont

8, rue du Mondial 1998
Tél. 08 92 69 66 96

Le conservatoire

Le Conservatoire propose un enseignement de musique et de danse pour enfants et adultes. Ouvert le soir en semaine, ainsi que la journée du mercredi et du samedi.

15, rue Catulienne
Tél. 01 83 72 20 45
conservatoire@ville-saint-denis.fr

L'école d'arts plastiques Gustave Courbet

L'école municipale d'arts plastiques Gustave Courbet propose des ateliers de dessin et d'arts plastiques aux adultes. Tarif réduit de 50 % pour les étudiants.

51, rue Auguste Poullain

Tél. 01 58 34 39 94

ecole.arts.plastiques@ville-saint-denis.fr

Centre nautique La Baleine

Ce centre nautique dispose d'un bassin de 25 mètres, d'une fosse de plongée (réservée aux plongeurs encadrés), d'un bassin ludique, d'un toboggan, d'un jacuzzi, ainsi que d'un solarium.

3, avenue Jean Moulin

Tél. 01 48 21 01 48



L'académie Fratellini

L'académie Fratellini est un espace de spectacle et de formation aux arts du cirque. L'académie forme de nombreux apprentis et propose des séances d'entraînement pour les non-initiés.

1, rue des Cheminots

Tél. 01 72 59 40 25

www.academie-fratellini.com/



La Maison de la jeunesse

12, place de la Résistance

Cette structure est un lieu d'accueil pour les jeunes. Elle accueille dans ses murs :

● La Cyber Base

Mise à disposition de nombreux ordinateurs et présence d'accompagnateurs.

Tél. 01 55 87 27 10

Cyberbase@ville-saint-denis.fr

● Le Bureau d'Information Jeunesse (B.I.J.)

Destiné aux 18-30 ans, le B.I.J. propose près d'une quinzaine de services dont une billetterie à tarif réduit, la mise à disposition de journaux et des bilans de santé jeunes gratuits.

Tél. 01 83 72 20 89

● La ligne 13 : salle d'art et de spectacles

Cette structure dispose d'une salle de spectacles de 300 places. Une programmation est proposée par des artistes. La salle peut être utilisée par les artistes débutants qui souhaitent s'y produire.

Tél. 01 83 72 20 90

ligne13@ville-saint-denis.fr

Maison de la vie associative

La Maison apporte une aide logistique et des informations aux associations de la ville ou de l'Université Paris 8. Elle est en relation avec les associations de Saint-Denis.

19, rue de la Boulangerie

Tél. 01 83 72 20 40

maison.vie.associative@ville-saint-denis.fr

Le journal de Saint-Denis

Hebdomadaire d'informations locales qui sort le mercredi.
59, rue de la République (2^e étage)
Tél. 01 55 87 26 80 – Fax 01 55 87 26 88
<http://lejsd.com/>

Services publics

Mairie de Saint-Denis

Les services administratifs sont situés dans les bâtiments administratifs. Ouverts le lundi de 9 h 30 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Place du Caquet
Tél. 01 49 33 66 66
<http://ville-saint-denis.fr>

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Accueil Saint-Denis
Tour Pleyel, 153, bd Anatole France
Tél. 08 20 25 93 10 (0.112 euros TTC/min)

Maison de Justice et du Droit de Saint-Denis

La Maison propose un service d'orientation et d'aide juridique.

16, rue des Boucheries
Tél. 01 55 84 05 30

La sous-préfecture

28-30, boulevard de la Commune de Paris
Tél. 01 49 33 94 44

Le tribunal d'instance

1, passage des Deux Pichets
Tél. 01 48 13 37 80

Le commissariat central de Saint-Denis

15, rue Jean Mermoz
Tél. 01 49 71 80 00

L'université Paris 8 et la ville de Saint-Denis ont signé une Charte de partenariat qui ouvre de nombreuses collaborations dans les domaines associatif, culturel, social et sportif. Dans le cadre de cette Charte, les services de santé de Paris 8 peuvent orienter les étudiants vers les services municipaux.

